

UNIVERSITE ABEDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, DES SCIENCES DE GESION ET DES  
SCIENCES COMMERCIALES

DEPARTEMENT DES SCIENCES COMMERCIALES



## Thème

# FACTEURS D'ATTRACTIVITE DES INVESTISSEMENTS DIRECTS ETRANGERS EN ALGERIE : ESTIMATION EMPIRIQUE

*Mémoire préparé en vue de l'obtention du diplôme de MASTER en sciences commerciales*

*Option : Finance et Commerce International*

*Réalisé par : KACI Lisa*

*Sous la direction du : Professeur Hamid KHERBACHI*

**Devant le jury composé de :**

- Mr BEZTOUH
- Mme KENDI
- Mr KHERBACHI

**Année Universitaire : 2016**

*Je dédie ce travail à mes parents,  
ma sœur, toute ma famille,  
ainsi que mes amies.*

## Remerciements

Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance à mon encadreur, le Professeur KHERBACHI HAMID, pour la confiance qu'il m'a accordé, sa disponibilité et sa patience, et tout le temps qu'il a consacré à me diriger, me permettant de mener à terme ce travail.

Je remercie vivement Mr ABDERRAHMANI pour son aide précieuse.

Je remercie mes très chers parents, qui ont toujours été là pour moi, « Vous avez tout sacrifié n'épargnant ni santé ni efforts. Vous m'avez donné un magnifique modèle de labeur et de persévérance. Je suis redevable d'une éducation dont je suis fier ».

Je remercie ma sœur Nina pour ses encouragements, ainsi que toute ma famille et mes amies pour leur soutien inconditionnel et leurs encouragements.

Mes remerciements s'adressent également aux membres du jury qui ont bien voulu accepter d'évaluer ce travail.

À tous ces intervenants, je présente mes remerciements, mon respect et ma gratitude.

# Sommaire

<b>Introduction générale</b> .....	06
<b>Chapitre I: Revue de la littérature sur les IDE</b> .....	09
Introduction.....	10
Section 1: Aperçu sur les IDE et les firmes multinationales.....	10
Section 2: Formes, théories des IDE .....	19
Section 3: Aperçu historique des IDE dans le monde.....	25
Conclusion.....	28
<b>Chapitre II: L'investissement direct étranger en Algérie</b> .....	29
Introduction.....	30
Section 1: L'impact des IDE sur l'économie nationale.....	30
Section 2 : La politique de promotion des IDE en Algérie .....	46
Section 3 : Les institutions chargées de la promotion des investissements.....	58
Section 4 : Attractivité des IDE en Algérie.....	61
Conclusion.....	72
<b>Chapitre III : Etude d'un modèle économétrique</b> .....	73
Introduction.....	74
Section 1. Présentation du modèle économétrique.....	74
Section 2. Estimation du modèle et résultats .....	77
Conclusion.....	88
<b>Conclusion générale</b> .....	87
<b>Bibliographie</b> .....	91
<b>Liste des tableaux</b> .....	94
<b>Liste des Figures</b> .....	95
<b>Liste des graphes</b> .....	96
<b>Annexes</b> .....	97
<b>Résumé</b> .....	99

## **LISTE DES ABREVIATIONS**

**AEP** : Adduction d'Eau Potable

**ANDI** : Agence nationale de développement de l'investissement

**ANIMA** : Réseau euro-méditerranéen des agences de promotion des investissements

**ANPE** : Agence Nationale pour la Protection de l'Environnement

**BTP** : Bâtiment et Travaux Publics

**CNI** : Conseil National de l'Investissement

**CNIS** : Centre national de l'informatique et des statistiques des Douanes

**CNUCED** : Conférence des Nations Unis sur le Commerce et le Développement

**EPE** : Entreprises Publiques Economiques

**FMI** : Fonds Monétaire International

**FMN** : Firmes Multinationales

**GSE** : Gestion Socialiste des Entreprises

**IDE** : Investissement Direct Etranger

**MPTIC** : Ministère de la Poste et des Technologies de l'Information et la Communication

**NTIC** : Nouvelles Technologie de l'Information et de la Communication

**OCDE** : Organisation de Coopération et de Développement Economique

**OMC** : Organisation Mondiale de Commerce

**OMPI** : Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

**ONS** : Office National des Statistiques

**PIB** : Produit Intérieur Brut

**PNDA** : Plan National de Développement de l'Agriculture

**PSRE** : Programme de Soutien à la Relance Economique

**PVD** : Pays en Voie de Développement

**SMIG** : Le salaire minimum interprofessionnel garanti

**STN** : sociétés transnationales

**VALHYD** : Valorisation des Hydrocarbures

## INTRODUCTION GENERALE

L'investissement direct étranger (IDE) occupe une place de choix dans la plupart des pays du fait de la convergence de deux préoccupations: celle des entreprises cherchant à s'internationaliser et celle des gouvernements qui cherchent à attirer davantage de capitaux. De même pour les multinationales qui se servent des stratégies de l'IDE pour pénétrer et conquérir les marchés étrangers. Bien que l'IDE ne soit pas une nouvelle stratégie, son utilisation s'était accrue depuis les années 1980.

L'importance des IDE trouve son argument dans leur aptitude à enrichir les externalités nationales offertes aux entreprises locales, dans leur contribution à l'amélioration de la production mais aussi dans les effets qu'ils exercent sur l'ensemble de l'économie et ainsi sur la croissance économique du pays en général. Néanmoins, à côté de ces effets positifs, les IDE peuvent aussi être générateurs de certains effets négatifs qui concernent essentiellement, les coûts supportés par les pays d'accueil et qui se manifestent généralement par la dégradation de la balance des paiements du fait du rapatriement des bénéficiaires. Les IDE ont donc un impact direct sur les économies d'accueil, tant des pays développés que des pays en développement (PED).

Afin d'attirer ces flux, les pays en voie de développement ont libéralisé leurs économies à travers la promulgation de nouveaux codes d'investissements. Néanmoins, les avantages qu'ils procurent ne se répartissent pas de manière égale entre les pays, les secteurs ainsi que les collectivités locales. Les politiques nationales et le cadre international de l'investissement y jouent un rôle important dans l'attraction des IDE vers un plus grand nombre de pays en développement. C'est aux pays d'accueil qu'il incombe de mettre en œuvre les conditions nécessaires, transparentes et favorables à l'investissement et de renforcer les capacités humaines et institutionnelles pour les exploiter.

La majeure partie des flux d'IDE vont de pays développés vers les pays développés. Cependant, l'IDE se déplace progressivement vers les régions en voie de développement. Pendant les années 1990, l'Asie, l'Amérique latine et l'Europe de l'Est ont reçu de gros afflux d'IDE. En effet, c'est surtout le cas des pays émergents qui essaient par tous les moyens, d'attirer ces capitaux, estimant que ce serait l'ultime moyen de renforcer leur croissance. C'est pourquoi les gouvernements se livrent aujourd'hui à une concurrence acharnée pour s'insérer davantage dans l'économie mondiale et tirer profit des effets positifs des IDE.

L'investissement direct étranger joue donc un rôle majeur dans la promotion de la croissance, le transfert des technologies et des connaissances et dans l'intégration des économies dans les échanges de la mondialisation. De ce fait, la notion d'attractivité des territoires s'attache ainsi à la capacité d'attirer les investissements étrangers, de pérenniser leurs installations, de capter leurs retombées positives et d'en faire profiter l'économie et les entreprises nationales. Il s'agit de créer des conditions favorables pour offrir un climat basé sur des règles qui sont les mêmes dans les pays attractifs, en d'autres termes les pays développés.

Dans un contexte mondial de plus en plus intégré, l'attractivité des IDE est devenue une préoccupation aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement. D'une part, les flux financiers en provenance de l'extérieur dopent les exportations et par conséquent participent à la réalisation des équilibres extérieurs. D'autre part, les délocalisations favorisent l'accroissement de la richesse dans les pays d'accueil.

Consciente de ses avantages, l'Algérie accorde une importance capitale à l'IDE en tant que complément à l'effort national de développement. Cet intérêt nouveau à l'IDE, se matérialise par les efforts des pouvoirs publics, en collaboration avec des organismes de promotion des investissements, pour améliorer le climat des affaires en Algérie. De nombreux efforts ont été fournis. En effet, le contenu du code d'investissement promulgué en 1993, en vue de réformer le cadre juridique de l'investissement de manière générale et de l'IDE de manière particulière, donne à l'investissement privé (étranger) une importance grandissante dans l'économie. Au même titre, le processus de transition d'un système économique centralisé à une économie de marché (au début des années 90), a imposé au gouvernement algérien, de mettre en place un certain nombre de réformes structurelles qui ont permis le rétablissement des équilibres macro-économiques, la libéralisation de l'économie et l'amélioration des performances en terme de croissance du PIB, le développement du secteur privé, et l'accroissement des flux entrants des IDE . En 2002, l'Algérie était le premier pays d'accueil d'IDE au Maghreb et troisième en Afrique (CNUCED 2003). A partir de 2003, l'accroissement des flux d'IDE attirés a été régulier.

L'accroissement relatif aux flux d'IDE constitue un bon résultat, car il montre l'intérêt des investisseurs pour les atouts que possède l'Algérie. En effet, le pays dispose de richesses naturelles importantes, en particulier énergétiques, d'un marché de taille significative, d'un

environnement macroéconomique sain, d'une position géographique enviable et d'une main-d'œuvre abondante, même si certains la jugent insuffisamment qualifiée par rapport aux besoins de l'économie.

Si les statistiques montrent que l'Algérie a été, en 2004, le premier pays d'accueil des investissements étrangers au sud et à l'est de la Méditerranée, c'est grandement dû au secteur des hydrocarbures. Cependant, il faut poursuivre la politique d'ouverture menée depuis quelques années, l'étendre à des secteurs plutôt délaissés jusqu'à présent, tels que le tourisme, le transport maritime et aérien, l'assurance, les métiers de l'information... Il faut faire valoir ses avantages compétitifs : mains d'œuvre bon marché, énergies, capitaux disponibles...

L'objectif central de notre travail est d'évaluer la politique d'attractivité des IDE en Algérie. Dans ce cadre, le pays s'est engagé dans un processus de réformes économiques depuis 1990 consistant en la promulgation de la loi sur la monnaie et le crédit, la mise en place d'un nouveau code des investissements incluant pour la première fois l'ouverture au secteur privé national et international, la mise à niveau des infrastructures de base à travers un large plan de financement d'un programme d'appui à la croissance économique. Le but de notre travail est d'évaluer l'impact de ce processus sur l'attractivité des IDE, à travers un certain nombre de variables macroéconomiques. Dans ce cadre, il s'agit de répondre aux questions suivantes :

- 1- Quel est l'impact de ce programme d'investissements sur les IDE?
- 2- Quel est l'impact de la diversification des exportations, et de la nature du PIB sur les IDE?

Pour répondre à cette problématique, nous avons fait une recherche bibliographique sur le thème, compilé un certain nombre de données sur l'économie algérienne, et présenté un modèle économétrique à évaluer.

Notre travail sera organisé en 3 chapitres. Le premier est une revue de la littérature sur l'investissement direct étranger. Le deuxième chapitre présente les grandes étapes de l'évolution des investissements étrangers en Algérie. Le troisième chapitre présente un modèle économétrique qui essayera d'évaluer l'impact de certaines variables macroéconomiques sur les investissements directs étrangers en Algérie.



***Chapitre 1***  
***Revue de la littérature sur les IDE***

## Introduction

Depuis les années 50, les thématiques traitant de l'IDE n'ont cessé d'évoluer, afin de s'adapter aux mutations de l'économie mondiale. Les Investissements Directs Etrangers tirent leurs assises dans plusieurs courants et écoles de pensée de la science économique, ainsi, les théories du commerce international, de l'économie industrielle, l'approche dépendantiste, la théorie de Dunning (Paradigme OLI, 1977), l'approche gravitationnelle, l'économie du développement, la théorie néoclassique, et plus récemment la Nouvelle Economie Géographique (NEG) et les Nouvelles Théories du Commerce International (NTCI) ont cherché à définir et à analyser aussi bien les déterminants que les impacts des IDE. L'importance accordée au sujet montre son ampleur, tant dans l'économie des pays développés que dans celle des pays en développement.

### Section 1 : Aperçu sur les IDE et les firmes transnationales

La clé pour cerner les déterminants de l'IDE est de comprendre l'interaction entre l'IDE et ses agents principaux, les firmes multinationales.

#### 1.1 Définition et concepts

L'IDE est une notion fortement évolutive, sa complexité réside à la fois dans la nature des acteurs et dans sa mobilité. Sa définition diffère selon la nature de la source qui l'apprécie. Selon Tersen et Briscout (1996) : « la difficulté essentielle que pose l'IDE est qu'il s'agit d'un phénomène tellement complexe qu'il est difficile d'en appréhender toutes les facettes, mais qu'il est dangereux de chercher à isoler une seule. »<sup>1</sup>

Cependant, d'autres définitions essaient de mettre en évidence d'autres dimensions de l'IDE. Les IDE sont définis par le manuel de la balance des paiements du FMI, comme : « L'investissement direct est une catégorie d'investissement transnational dans lequel un résident d'une économie détient le contrôle ou une influence importante sur la gestion d'une entreprise résidente d'une autre économie.»<sup>2</sup>

Cette influence se traduit par l'action d'un investisseur, basé dans un pays donné (pays d'origine), qui acquiert un intérêt d'au moins 10 % dans une entreprise résidant dans un autre pays. Ce pourcentage est supposé donner à l'investisseur un pouvoir de décision effectif dans la gestion de cette entreprise. Comme la finalité de l'opération à l'étranger est supposée être

---

<sup>1</sup> Tersen.D et Briscourt J-L. (1996). « Investissement international ». Armand colin.

<sup>2</sup> FMI, Manuel de la balance des paiements, 6<sup>ème</sup> édition, 2009.

celle de la gestion durable, on peut ainsi distinguer l'investissement direct de l'investissement de portefeuille. Ce dernier est constitué de simples placements financiers, soit à long terme, soit à caractère spéculatif (acquisition d'actions, d'obligations, de produits dérivés, options et autres instruments financiers). Donc les IDE sont effectués dans le but d'acquérir un intérêt durable dans une entreprise exerçant ses activités sur le territoire d'une économie autre que celle de l'investisseur.

L'OCDE a donné en 1983 aux IDE la définition suivante : « toute personne physique, toute entreprise publique ou privée, tout gouvernement, tout groupe de personnes physiques liées entre elles, tout groupe d'entreprises ayant ou non la personnalité morale, liées entre elles, est un investisseur direct étranger s'il possède lui-même une entreprise d'investissement direct, c'est-à-dire une filiale, une société affiliée ou une succursale faisant des applications dans un pays autre que les pays de résidences de l'investissement ou des investisseurs directs.»<sup>3</sup>

Par entreprise d'investissement direct, on entend comme une entreprise ayant ou non la personnalité morale, dans laquelle un investisseur étranger détient au moins 10 % des actions ordinaires ou des droits de vote.

Ainsi, nous constatons que l'IDE constitue le principal vecteur de la hiérarchisation de l'ensemble de l'économie mondiale.

La plupart des études en économie internationale ne manquent de souligner la croissance des investissements directs étrangers ces dernières années et, parallèlement, la présence de plus en plus marquée des firmes multinationales (FMN) dans les échanges internationaux. Une firme multinationale est une entreprise qui possède des filiales, qu'elle contrôle complètement ou en partie, dans plusieurs pays, voire même à l'échelle mondiale, mais dont la gestion et l'administration est centralisée, du moins jusqu'à un certain point.

Charles-Albert Michalet (1976) définit une firme transnationale comme une entreprise « le plus souvent de grande taille, qui, à partir d'une base nationale, a implanté à l'étranger plusieurs filiales dans plusieurs pays, avec une stratégie et une organisation conçue à l'échelle mondiale ». L'implantation d'une filiale correspond à un IDE, qui implique une relation de long terme qui se traduit par la prise de participations d'une entreprise non résidente dans le capital d'une entreprise résidente dans le but de contrôler non seulement le capital mais aussi

---

<sup>3</sup> OCDE, « Définition et référence de l'OCDE des investissements directs étrangers », l'observateur de l'OCDE, Paris, 1997

l'activité de management et de production de la firme du pays d'accueil. L'objectif de ces dernières est de réaliser des profits économiques et financiers. Selon un rapport publié en 2002 par la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED), il existe 65 000 entreprises multinationales, la majorité étant située dans les pays développés. Ces entreprises transnationales contrôlent 850 000 filiales à travers le monde.<sup>4</sup>

Le commerce international est très lié à l'activité des FMN. Elles représentent le vecteur incontournable de la globalisation économique et financière. Leur rôle est devenu si important que l'on parle maintenant de « diplomatie-triangulaire » c'est-à-dire de relations entre gouvernements, entreprises et entreprises-gouvernements (*Strange, 1992*).

## **1.2. Les stratégies des firmes multinationales**

Les modifications de l'environnement technologique et réglementaire ont offert aux entreprises de nouvelles options pour réorganiser la production. Outre la possibilité qui s'offre aux entreprises de produire au delà des frontières, ces facteurs ont affecté l'organisation même des multinationales. Celle-ci s'effectue en fonction de la stratégie poursuivie par la firme.

Cette stratégie même est fonction de multiples paramètres dont: le type de produit (cycle de vie du produit, technologique utilisée...etc.), l'organisation à l'échelle mondiale (innovation, concurrence sur le marché domestique, régionale ou internationale) et le pays d'origine de la firme. A chaque stratégie est associée une demande de caractéristique de localisation. Les investisseurs à l'étranger mènent une variété de stratégies, particulières à chaque firme, l'objectifs étant de : rechercher de nouveaux débouchés, coûts de production moindres, une meilleure compétitivité ... etc.

A cela on ajoute les trois grandes stratégies des FMN définies comme la stratégie primaire ou d'approvisionnement, la stratégie de marché et la stratégie de délocalisation de la production.

Des filiales sont créées à l'étranger afin d'exploiter et d'acheminer les matières premières nécessaires à la production. Cette stratégie est considérée comme étant la plus ancienne et résulte de la recherche des pays d'accueil bien dotés en ressources naturelles et en matières premières. Ces investissements s'inscrivent dans un processus d'intégration verticale visant à minimiser les coûts de transaction liés à l'imperfection des marchés internationaux de matières premières. Depuis leur apparition au 19<sup>ème</sup> siècle et jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale les stratégies d'approvisionnement restent celles qui motivent la plupart des

firmes multinationales. Celles-ci appartiennent principalement aux secteurs pétroliers et miniers. Des pays importent des ressources naturelles dans le but de les transformer, et dans l'optique où elles sont transformées sur place, elles peuvent alors être directement exportées vers leur marché de destination. Les firmes doivent prendre en considération comme facteurs de localisation l'existence de ressources naturelles (pétrole, gaz, mines, ... etc.) ces ressources doivent par la suite être exploitées à moindre coût.

La production est réalisée dans le pays d'accueil dans le but de contourner les barrières commerciales (éliminer les coûts de transport et de logistique), toucher plus facilement les consommateurs locaux et gagner des parts de marché. Selon Michalet<sup>4</sup>, cette stratégie de marché est en expansion durant les périodes de crise où la croissance des marchés se réduit et des idées protectionnistes se développent ce qui a conduit à une forte croissance des investissements directs étrangers durant les années 1980.

La stratégie de délocalisation de la production est motivée par la réduction des coûts de production et présentée par les filiales-ateliers. Ces coûts obtenus sur le lieu d'implantation sont un élément déterminant car cette stratégie implique que les filiales-ateliers se spécialisent dans la fabrication de pièces destinées à être montées ailleurs. Afin de faire face à une concurrence mondiale accrue, les FMN cherchent donc à minimiser leurs coûts. Pour cela, il est préférable que les coûts de transport soient bas du fait de l'activité exportatrice des filiales, que leur spécialisation est d'autant plus justifiée qu'il existe de fortes économies d'échelle puisque ces dernières produisent pour le marché mondial, et enfin une baisse des coûts de production par l'utilisation d'une main d'œuvre bon marché.

Les multinationales représentent une part croissante de la production, de l'emploi ainsi que des échanges commerciaux dans le monde. Leurs stratégies d'implantation passent par les IDE. Ces investissements augmentent rapidement, en particulier depuis les années 80, si bien que la mondialisation semble davantage portée aujourd'hui par l'accroissement des IDE que par l'ouverture commerciale des pays.

Le poids des multinationales dans les échanges commerciaux et dans le commerce international en particulier est très important. L'accroissement rapide des firmes multinationales dans l'économie mondiale soulève des préoccupations nouvelles pour les économistes, mais aussi les responsables politiques et la société civile dans son ensemble.

---

<sup>4</sup> Michalet, C-A. 2004, « Qu'est ce que la mondialisation ? », La Découverte

L'étude du rôle des multinationales dans le commerce international permet de mieux comprendre leur impact sur le développement, l'emploi et la croissance dans les pays d'origine et d'accueil<sup>5</sup>. Les recherches visant à expliquer et à mesurer le rôle des FMN dans le commerce international s'expliquent par la vérification des théories de la multinationalisation des firmes où les IDE horizontaux viennent se substituer aux exportations. Comme on observe également une relation de complémentarité entre les flux d'IDE et de commerce international pour les investissements verticaux.

Les grandes entreprises se modernisent à une vitesse accélérée. Les firmes multinationales permettent de pousser plus loin la mondialisation, de ce fait la croissance rapide des IDE depuis les années 70 a tiré la croissance des échanges mondiaux. En localisant les différents éléments de la chaîne de valeur dans les économies proposant les meilleures conditions de production, les FMN renforcent les spécialisations des pays et permettent une exploitation plus approfondie des avantages comparatifs<sup>6</sup>. Par ailleurs, cette relation fait que les IDE sont largement verticaux. Cette fragmentation du processus de production conduite par les FMN permet de renforcer davantage la division internationale du travail, et donc, les gains mutuels à l'échange mis en avant par les théories du commerce international.

Ensuite, la complémentarité IDE commerce laisse entendre que les IDE ne sont pas synonymes d'une réduction directe des activités dans le pays d'origine. Au contraire, l'essor des flux d'exportation avec l'IDE suggère que l'internationalisation des firmes engendre des effets positifs en termes de production et d'emploi.

L'impact des firmes multinationales sur l'emploi, que se soit sur le pays d'accueil ou sur le pays d'origine, est bien plus contrasté et complexe. Dans le cas d'une délocalisation son effet sur l'emploi reste variable. En effet, si la production de la filiale étrangère remplace une production nationale, il y a un effet direct de déplacement d'emplois du pays d'origine vers le pays hôte, et si la filiale étrangère se fournit en produits (tels que des consommations intermédiaires ou du capital fixe) auprès de la société mère, il y a un effet indirect de création d'emplois dans le pays d'origine, lié à la production de ces produits. Enfin, la production délocalisée à l'étranger entraîne l'augmentation des tâches de supervision ou de recherche et

---

<sup>5</sup> Bernard Morel « Rôle des entreprises multinationales dans la concurrence des territoires », Rives nord-méditerranéennes, 2001

<sup>6</sup> CHARLES BOHAN: « Les stratégies des firmes multinationales de l'automobile dans l'Europe élargie : le modèle centre périphérie à l'épreuve » *Géocarrefour*, 2009

développement de la société mère, à la perte d'emplois peu qualifiés se superpose une création indirecte d'emplois qualifiés dans le pays d'origine.

Afin de favoriser la croissance et l'emploi, les États mettent en place de nombreuses mesures pour inciter les FMN à s'implanter dans leur territoire. Cette politique d'attractivité peut parfois aller jusqu'au dumping fiscal et social (moins d'impôt et moins de charges sociales pour les FMN qui s'implantent sur le territoire national).

### **1.3. Flux et stocks d'IDE par région**

La présence des IDE dans un pays reflète son attractivité par rapport à d'autres régions du monde, où celui-ci se distingue; de par sa taille, le potentiel de croissance de son marché, le niveau de développement, le degré d'innovation, le risque que le pays présente...etc. Les IDE ont pour caractéristique principale d'être inégalement répartis entre les différents pays du monde. Ces derniers peuvent être exprimés soit en stock d'investissement direct (résidu), soit en Flux d'investissement direct (mouvement).

*Le stock d'investissement direct* correspond à une estimation de la valeur totale des capitaux dans un pays donné sur une période donnée. On distingue alors deux types de ces stocks. Les stocks entrants qui représentent la valeur totale des capitaux étrangers dans un pays, et les stocks sortants qui désignent la valeur totale des capitaux nationaux sortant du même pays.

*Les flux d'investissement direct*, représentent la somme des éléments suivants :

- Apports nets en capital accordés par l'investisseur direct sous forme d'achat d'actions de parts, d'augmentation de capital ou de créations d'entreprises.
- Prêts nets, y compris les prêts à court terme et avances consenties par la maison mère à sa filiale.
- Bénéfices non distribués (réinvestis).<sup>7</sup>

L'économie se globalise et se régionalise. Ce n'est pas un phénomène nouveau. Au cours du XIXe siècle, la liberté de circulation des capitaux était considérable, nettement plus forte que celle existant avant la dérégulation des années 1980. Ces pratiques se sont

---

<sup>7</sup> Mohamad Yasser EL HASSAN, « L'investissement direct étranger et son dynamisme pour l'économie nationale du pays d'accueil », Master décisions et organisations, 2006

accompagnées de configurations de pouvoir dont les formes ont évolué avec le temps, de sorte que progressivement, les sociétés globales l'ont emporté sur les sociétés locales.<sup>8</sup>

Dans l'édition 2015 de son rapport annuel sur l'investissement dans le monde<sup>9</sup>, la CNUCED fait état de flux d'IDE dans le monde de l'ordre de 1 470 milliards de dollars en 2013, contre 1 230 milliards de dollars en 2014. Une chute de 16 % (figure. 1) qui s'explique par la fragilité de l'économie mondiale ainsi que les tensions géopolitiques qui dissuadent les investisseurs étrangers à prendre le risque d'investir. De plus, la régression des flux d'IDE contraste avec la progression d'autres variables macro-économiques, comme le PIB, les échanges commerciaux, la formation brute de capital fixe et l'emploi (tableau 1).

**Tableau 1:** Taux de croissance du PIB, de la formation brute de capital fixe, des échanges commerciaux, de l'emploi et de l'IDE, à l'échelle mondiale, 2008-2016 (En pourcentage)

Variable	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>PIB</b>	1,5	-2,0	4,1	2,9	2,4	2,5	2,6	2,8	3,1
<b>Echanges Commerciaux</b>	3,0	-10,6	12,6	6,8	2,8	3,5	3,4	3,7	4,7
<b>FBCF</b>	3,0	-3,5	5,7	5,5	3,9	3,2	2,9	3,0	4,7
<b>Emploi</b>	1,2	1,1	1,2	1,4	1,4	1,4	1,3	1,3	1,2
<b>IDE</b>	-20,4	-20,4	11,9	17,7	-10,3	4,6	-16,3	11,4	8,4
<b>Pour mémoire</b>									
<b>Valeur de l'IDE (en milliers de milliards de dollars)</b>	1,49	1,19	1,33	1,56	1,40	1,47	1,23	1,37	1,48

Source: CNUCED, *World Investment Report 2015, Reforming International Investment Governance*

Depuis le début des années 1995, la croissance des flux d'IDE dans le monde a été pratiquement ininterrompue. On constate que pour les pays développés les flux d'IDE n'ont cessé d'augmenter, abstraction faite pour les années 2001, 2003 et 2009, marquées par une diminution des flux d'IDE au niveau mondial. La tendance qui se dégage est celle d'une internationalisation croissante de la production.

Ce redressement devrait se poursuivre dans les trois prochaines années. La CNUCED a prévu que les flux globaux d'IDE atteindraient 1 400 milliards de dollars en 2015. Ils

<sup>8</sup> Patrick Ternaux: « Mutations des marchés du travail et régulation des territoires », Espaces et sociétés, 2006

<sup>9</sup> CNUCED, « Rapport sur l'investissement dans le monde : Réformer la gouvernance de l'investissement international », Nations Unis, New York et Genève, 2015



pourraient s'élever encore pour atteindre 1 500 milliards de dollars en 2016 et 1 700 milliards de dollars en 2017.

Les entrées d'IDE dans les pays en développement ont atteint un niveau record de 681 milliards de dollars (tableau 2) et sont concentrées principalement en Asie. Les flux à destination de cette région ont progressé de 9 % pour atteindre près de 465 milliards de dollars. Ce groupe de pays compte maintenant pour 55 % des entrées mondiales d'IDE. Cinq des dix premiers destinataires de l'IDE sont des pays en développement (figure. 2).

Les flux d'IDE à destination de l'Afrique sont demeurés inchangés à 54 milliards de dollars, la contraction des flux à destination de l'Afrique du Nord ayant été compensée par l'augmentation des flux vers l'Afrique subsaharienne. Les entrées d'IDE dans les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes ont baissé de 14 % à 159 milliards de dollars, après quatre années consécutives de hausse.

Malgré une reprise des fusions-acquisitions internationales, les flux d'IDE à destination des pays développés ont reculé de 28 % pour s'établir à 499 milliards de dollars. Les entrées d'IDE aux États-Unis ont baissé à 92 milliards de dollars, en raison principalement d'une méga cession, sans laquelle le niveau de l'investissement serait resté stable. Les flux d'IDE à destination de l'Europe ont reculé de 11 % à 289 milliards de dollars, une somme qui représente le tiers du record enregistré en 2007.<sup>10</sup>

En ce qui concerne les investissements à l'étranger, les pays développés enregistrent le plus gros pourcentage avec 60,8 % d'IDE sortant contre 34,6 % pour les pays en développement et 4,7 % seulement pour les pays en transition.

---

<sup>10</sup> CNUCED, World Investment Report, Reforming International Investment Governance, 2015

**Tableau 2.** Flux d'IDE, par région, 2012-2014 (En milliards de dollars et en pourcentage)

Région	Entrées d'IDE			Sorties d'IDE		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014
<b>Monde</b>	<b>1403</b>	<b>1467</b>	<b>1228</b>	<b>1284</b>	<b>1306</b>	<b>1354</b>
Pays développés	679	697	499	873	834	823
Europe	401	326	289	376	317	316
Amérique du Nord	209	301	146	365	379	390
Pays en développement	639	671	681	357	381	468
Afrique	56	54	54	12	16	13
Asie	401	428	465	299	335	432
Asie de l'Est et du Sud-Est	321	348	381	266	292	383
Asie du Sud	32	36	41	10	2	11
Asie Occidentale	48	45	43	23	41	38
Amérique latine et Caraïbes	178	186	159	44	28	23
Océanie	4	3	3	2	1	0
Pays en transition	85	100	48	54	91	63
<b>Petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables</b>	<b>58</b>	<b>51</b>	<b>52</b>	<b>10</b>	<b>13</b>	<b>10</b>
Pays les moins avancés	24	22	23	5	7	3
Pays en développement sans littoral	34	30	29	2	4	6
Petits États insulaires en développement	7	6	7	2	1	1
<b>Pour mémoire : Part des flux mondiaux d'IDE en pourcentage</b>						
Pays développés	48,4	47,5	40,6	68,8	63,8	60,8
Europe	28,6	22,2	23,5	29,3	24,3	23,3
Amérique du Nord	14,9	20,5	11,9	28,5	29,0	28,8
Pays en développement	45,6	45,7	55,5	27,8	29,2	34,6
Afrique	4,0	3,7	4,4	1,0	1,2	1,0
Asie	28,6	29,2	37,9	23,3	25,7	31,9
Asie de l'Est et du Sud-Est	22,9	23,7	31,0	20,7	22,4	28,3
Asie du Sud	2,3	2,4	3,4	0,8	0,2	0,8
Asie Occidentale	3,4	3,0	3,5	1,8	3,1	2,8
Amérique latine et Caraïbes	12,7	12,7	13,0	3,4	2,2	1,7
Océanie	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1	0,0
Pays en transition	6,1	6,8	3,9	4,2	7,0	4,7
<b>Petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables</b>	<b>4,1</b>	<b>3,5</b>	<b>4,3</b>	<b>0,7</b>	<b>1,0</b>	<b>0,8</b>
Pays les moins avancés	1,7	1,5	1,9	0,4	0,6	0,2
Pays en développement sans littoral	2,5	2,0	2,4	0,2	0,3	0,4
Petits États insulaires en développement	0,5	0,4	0,6	0,2	0,1	0,1

Source: CNUCED, World Investment Report 2015, Reforming International Investment Governance

## Section 2: Formes, théories des IDE

Les formes et les théories des investissements directs étrangers se sont diversifiées pour s'adapter aux grandes mutations de l'économie mondiale.

### 2.1. Les formes d'IDE

Dans la mesure où les IDE ont bouleversé les échanges internationaux, leur formes se sont diversifiées en s'adaptant aux grandes mutations de l'économie mondiale, devenant ainsi un phénomène élémentaire et complexe. Les IDE peuvent alors prendre plusieurs formes.

Le terme de fusion acquisition désigne l'opération par laquelle deux ou plusieurs entités décident de s'unir pour n'en former plus qu'une seule. Ce sont des opérations de croissance externe qui ont pour but de développer l'activité de l'entreprise et augmenter ses profits. Aujourd'hui, cette forme d'investissement reste la plus répandue dans le monde.

La fusion record du classement fusions/acquisitions revient au début de l'année 1999, à Mannesmann, groupe industriel allemand spécialisé dans les télécommunications, mais aussi dans l'industrie automobile et les tubulaires, qui avait fait une jolie acquisition en Europe, celle d'Orange Uk, opérateur mobile et filiale du groupe hongkongais Hutchinson Whampoa. Vodafone, agressée par une telle avancée de son ancien partenaire allemand a alors procédé à une offre publique d'achat agressive à l'encontre de l'allemand. De novembre 1999 à février 2000, Vodafone mettra tout en œuvre : revente d'Orange à France Telecom (pour 50 milliards et réalisation par la même d'une plus-value de 17 Mds d'euros) et l'offre publique d'achat ne cessera alors de connaître des paliers ascendants.

Le groupe britannique obtiendra finalement ce qu'il voudra et réalisera la plus grosse opération de fusion-acquisition de l'histoire. Les fusions acquisitions pourraient prendre plusieurs formes :

**1. La F&A horizontale (F/A)** correspond à un rapprochement d'entreprises concurrentes ou potentiellement concurrentes. Cette combinaison vise essentiellement la réduction des coûts unitaires et le renforcement du pouvoir du marché des entreprises qui opèrent dans le même secteur.

**2. La F&A verticale** réunit des activités situées le long de la filière de production, en d'autres termes, des sociétés exerçant des activités complémentaires. Il s'agit d'une intégration

vers l'amont où l'entreprise absorbe son fournisseur ou sous-traitant dans le but d'avoir un approvisionnement assuré, des matières premières avec des coûts moins élevés. Vers l'aval, elle absorbe son distributeur afin de contrôler la distribution de ses produits.

**3. La F&A de diversification liée** correspond à un regroupement d'entreprises qui n'appartiennent pas au même secteur mais mobilisent des compétences voisines, voir des liens de nature technique ou commerciale permettant le partage de coûts et de savoir-faire.

**4. La fusion conglomerale** regroupe des entreprises dont les produits et services offerts sont totalement différents. Ces firmes cherchent à diversifier leurs portefeuilles. Le processus d'intégration et les rapprochements opérationnels sont réduits au minimum tandis que le cycle économique est en partie contré. Il est rare en effet que les secteurs de la santé, de la finance et des transports traversent en crise au même moment, ce qui contribue à la stabilité du groupe.

Le partenariat est une association entre deux ou plusieurs entreprises ou entités qui décident de coopérer en vue de réaliser un objectif commun. Tout en laissant leur autonomie à chacun des partenaires, il permet de créer des synergies, de tirer profit d'une complémentarité, de mettre en commun des ressources, d'affronter d'éventuels problèmes auxquels pourrai être confronté une entreprise, etc.

La relation entre les partenaires est formalisée par un contrat ou un protocole de collaboration dans lequel les responsabilités, rôles et contributions financières de chacune des parties sont clairement définis. Le partenaire se distingue donc d'une partie prenante ordinaire, dans le sens que les relations opérationnelles avec le partenaire sont plus étroites. Les obligations d'une entreprise vis-à-vis d'une partie prenante peuvent découler de contraintes juridiques, se traduire par des obligations d'information, mais ne pas avoir de concrétisation opérationnelle dans le cadre de partenariats. Les parties prenantes de l'entreprise permettent d'exprimer des attentes et les partenaires d'y répondre. En pratique, il existe principalement trois types de partenariat :

**1. Les accords.** Le concept désigne un arrangement entre deux ou plusieurs parties, mettant conjointement des ressources limitées afin de régler un différend, définir les modalités d'une entente ; convention, traité ... etc.

**2. Les joint-ventures.** La joint-venture ou "co-entreprise" est une des méthodes d'exportation concertée qui se rapportent soit à une création en commun, par deux

partenaires de nationalité différente, d'une société industrielle ou commerciale ; soit à la prise de participation significative dans le capital d'une société étrangère implantée sur le marché d'exportation visé, par une entreprise exportatrice nationale. Les entreprises participant à la création du joint-venture cherchent avant tout à créer entre elles des synergies en mettant en commun leurs compétences et leurs savoirs technologiques tout en limitant les frais et les risques. Lorsqu'elles s'associent avec une compagnie étrangère, elles peuvent également profiter d'un accès facilité à un marché étranger autrement difficile d'accès (comme l'Inde ou la Chine).

**3. Les alliances stratégiques.** Une alliance stratégique est une collaboration commerciale entre deux entreprises. Les partenaires mettent en commun, échangent ou intègrent certaines ressources commerciales pour en tirer un avantage réciproque. Les partenaires restent cependant des entreprises distinctes, tout à fait indépendantes. Par les alliances stratégiques, des entreprises de toute taille peuvent participer au marché mondial. Il s'agit d'un moyen plus que puissant qui permet aux partenaires d'atteindre un ensemble de buts inaccessibles s'ils agissaient seuls, car les risques et les ressources sont partagées. De nouveaux marchés ainsi que profits sont créés et les délais d'exécution raccourcis. Les sociétés devraient considérer les alliances stratégiques comme l'une des solutions qui s'offre à elles lorsqu'elles élaborent leur stratégie d'affaires sur les marchés nationaux et internationaux. L'alliance stratégique entre la SNCF et American Airlines pour le développement du système « Resarail 2000 » est un exemple de la combinaison de savoir-faire détenus respectivement par chacun des deux grands partenaires. Ce qui a permis à American Airlines d'aller sur un marché entièrement nouveau, et a permis à la SNCF de créer une nouvelle activité, dérivée de son métier de base.

La création ex nihilo d'une filiale correspond à la mise en place d'une structure de forme sociétaire. Elle peut concerner les différentes activités de la chaîne de valeur. Les filiales purement commerciales sont généralement moins coûteuses et plus facile à gérer que les filiales qui intègrent des activités de recherche et développement et/ou de production.<sup>11</sup> Les premières firmes britanniques et françaises avaient effectué leurs investissements principalement sous cette forme la.

La prise de participation dans le capital d'une entreprise consiste à devenir associé ou actionnaire en souscrivant des titres que celle-ci émet, ou à acheter certains de ses titres déjà

---

<sup>11</sup> Ulrike Mayrhofer, « Management stratégique », Editions Bréal, 2007

émis. L'opération ne garantit à l'investisseur, ni intérêt ni récupération des sommes investies au départ. Elle ne pèse donc pas sur la trésorerie de l'entreprise et ne diminue en aucun cas sa capacité d'emprunt. La présence d'un investisseur professionnel rassure les institutions financières, ce qui facilite l'accès de l'entreprise au crédit. Elle permet souvent de réaliser un effet de levier important. De plus, la majorité des investisseurs ont un rôle actif dans les sociétés où ils détiennent des parts. Ainsi l'entreprise bénéficie de l'expérience et du réseau de l'investisseur.

## **2.2. Les principales théories explicatives de l'IDE**

De nombreux auteurs ayant traité de la problématique de l'IDE ont tenté d'en expliquer ses causes en développant des approches théoriques. Ils avancent des arguments s'inspirant des théories du commerce, de l'investissement ou du marketing. Chacune de ces théories contribue à la compréhension des raisons sous-jacentes à l'IDE. Il n'existe cependant pas de théorie complète. Notre étude va tenter de rappeler les principales théories expliquant les investissements directs étrangers ainsi que leurs contributions dans la littérature économique: Les théories traditionnelles du commerce international et de l'investissement, la théorie de l'arbitrage financier, la théorie du cycle de vie du produit, la théorie des marchés et enfin la théorie éclectique.

### **2.2.1. Les théories traditionnelles du commerce international et de l'investissement**

Selon la théorie traditionnelle du commerce international, les pays se spécialisent dans la production pour laquelle ils possèdent un avantage comparatif. Car cela leur permet d'utiliser les ressources existantes sur leur territoire de la manière la plus productive qu'il soit afin d'exporter le surplus et d'en importer le nécessaire.

Si tous les pays exploitent leurs avantages comparatifs et se trouvent meilleurs que d'autres dans une certaine production, le commerce international sera bénéfique pour tous. Selon l'approche classique, l'échange international est donc un jeu à somme positive. La spécialisation des pays s'explique par l'existence de différentiels naturels de productivité, l'échange et la spécialisation garantissent une allocation optimale des ressources.

La théorie fondamentale de l'avantage comparatif fut par la suite adaptée. Elle estime que l'avantage comparatif provient des différences entre les dotations de facteurs naturels. Lorsque le territoire ainsi que la main d'œuvre offrent des réserves abondantes, leur coût est éventuellement plus bas, et cela attirera certainement des entreprises étrangères.

La théorie traditionnelle permet donc d'expliquer pourquoi les activités nécessitant une utilisation intensive des ressources sont attirées par des pays ou des régions en particulier. Si l'avantage comparatif provient autant des actifs acquis ou créés par des ressources naturelles, ces théories peuvent également s'appliquer aux entreprises issues d'autres industries et qui sont à la recherche d'une main d'œuvre qualifiée, de la technologie ainsi que d'autres actifs spécifiques. Au sens large, la théorie traditionnelle fournit une explication sous-jacente à l'IDE mais elle ne rend pas compte de la diversité de facteurs qui affectent les décisions relatives à l'IDE dans la pratique.

### **2.2.2. La théorie de l'arbitrage financier**

L'arbitrage sur les marchés de capitaux consiste à acheter un actif financiers (une action, une obligation, une devise, etc.) sur une place financière avec la certitude de le revendre immédiatement, et plus cher, sur une autre place. Un autre arbitrage élémentaire consiste à emprunter à taux fixe pour prêter instantanément à un taux fixe plus élevé.

L'arbitragiste est constamment à l'affût des opportunités que présente la différence de prix, dans le but de dégager un profit. Mais l'arbitrage a également pour effet d'égaliser les prix ou les taux d'intérêt entre les marchés si les mouvements des capitaux sont parfaitement libres.

La manière dont cette théorie peut s'appliquer au portefeuille d'investissement est évidente, dans la mesure où ce type d'investissement est très sensible aux variations des taux d'intérêt. Cependant, elle est difficilement applicable à l'IDE, qui réagit davantage à des facteurs de long terme qu'à des facteurs de court terme. Tout investissement sera donc attiré par des perspectives d'une rémunération supérieure<sup>12</sup>.

### **2.2.3. La théorie du cycle de vie du produit**

Elle est utilisée pour analyser l'aspect dynamique du commerce international moderne. Elle est parfois appliquée à l'IDE. Au début des années 1960, l'économiste américain Robert Vernon a démontré, que les pays forts en "recherche et développement" (comme les Etats-Unis, qui sont le support de son étude), dominant aussi l'exportation. Selon lui, les marchés extérieurs sont le prolongement du marché national, permettant ainsi de rentabiliser les dépenses initiales dans le cadre du cycle de vie du produit. Il met en parallèle 4 phases du

---

<sup>12</sup> Andrew Harrison, Ertugrul Dalkiran, Ena Elsey, Business international et mondialisation: vers une nouvelle Europe, De Boeck Supérieur, 2004

cycle de vie et niveau d'exportation. La vie d'un produit se déroule ainsi en quatre grandes phases :

- Phase 1: le lancement ; Les produits innovants sont fabriqués dans des pays fortement industrialisés, les coûts de production sont élevés, notamment à cause de l'intégration des coûts, de recherche et développement. Cela à pour conséquence un prix de vente élevé. Néanmoins, il est exposé à aucune concurrence.

- Phase 2: la croissance ; La concurrence fait alors rapidement son œuvre, elle fait baisser les prix et entraîne la délocalisation de la production des pays à revenu élevé vers des pays à revenu moyen.

- Phase 3: la maturité ; la production se délocalise vers des pays à revenu faible, où la technologie est maîtrisée et les normes standardisées.

- Phase 4: le déclin ; le déclin d'un produit peut être rapide ou brutal. La production du bien est arrêtée sur un territoire, en raison du déclin de la demande, mais la demande résiduelle est finalement satisfaite par des importations en provenance des filiales à l'étranger.

Quand le marché américain atteindrait donc sa maturité, les nouveaux marchés auraient suffisamment grossi pour justifier l'investissement dans des usines de productions dans ces mêmes pays.

L'avantage de la théorie du cycle de vie d'un produit est qu'elle nous permet d'expliquer pourquoi une fois produits dans les pays développés, les biens sont finalement fabriqués à moindre coût dans les pays en développement, pour être exportés par la suite vers leur pays d'origine.

#### **2.2.4. La théorie électique de l'IDE de Dunning**

Elle est considérée comme étant l'approche la plus complète sur la stratégie des FMN en matière d'investissement étranger. Dunning s'est inspiré des travaux de Hirsch (1976) relatifs à un arbitrage qu'effectue une firme entre les trois modalités d'exploration du marché étranger : soit l'investissement direct étranger, soit l'exportation ou la vente de licence. Son approche réunit un certain nombre de caractéristiques qui relèvent de la propriété (Ownership) (O), de la localisation (L), ou de l'internalisation (I). C'est une approche dans laquelle il réunit trois avantages essentiels qui poussent selon lui les multinationales à s'implanter à l'étranger.



L'avantage de type *Ownership*; se traduit par la possession d'un actif spécifique ou avantage spécifique de la firme. La propriété permet donc à une entreprise de profiter d'une utilisation exclusive de brevets, de technologies, de la recherche, du marketing... etc.

L'avantage de type *Localisation*; est étroitement lié aux théories traditionnelles de l'IDE. Il signifie que l'actif doit être durable pour l'entreprise de l'exploiter à l'étranger plutôt que dans le pays d'origine. Il s'agit en d'autres termes de rechercher les débouchés qui minimisent les coûts de production, de commercialisation, etc. Elle permet un accès aux matières premières, au travail à bas prix ainsi qu'aux différents marchés. Sans oublier la possibilité de contourner les barrières commerciales et d'autres restrictions gouvernementales.

L'avantage de type *Internalisation*; s'explique par le fait qu'il y a moins d'avantage à sous-traiter qu'à exploiter soi-même cet actif spécifique. C'est un avantage en vue de contourner ou d'éviter le risque lié à la vente de technologie aux autres firmes pour ne pas s'exposer à la concurrence.

Après que ces avantages soient réunis, la firme procède donc à l'investissement dans le pays d'accueil. La FMN gardera tout de même la maîtrise de la pénétration du marché étranger par l'exportation même lorsqu'elle ne possède pas d'avantage à la localisation. Cette théorie est probablement réaliste, mais elle ne permet pas de déterminer quels facteurs peuvent se révéler déterminants en fonction des circonstances.<sup>13</sup>

### **Section 3: Aperçu historique des IDE dans le monde**

L'importance des investissements directs étrangers s'est nettement accrue ces dernières décennies plus que n'importe quels autres types de capitaux généralement flottants. Nous développerons dans cette section trois grandes périodes historiques qui ont marqué des IDE.

#### **3.1. La suprématie des Etats Unis (1945 – 1973)**

La crise économique des années 1930 avait été marquée par la quasi stagnation des IDE, ceux-ci connaissent après la Seconde Guerre mondiale une poussée importante. A l'instar du commerce international, ils augmentent de plus de 8% par an en volume, soit deux fois plus que la croissance économique mondiale.

L'origine et la destination des investissements directs étrangers connaissent pour leur part une évolution importante. En 1938, l'Europe occidentale détenait 65,6% du stock

---

<sup>13</sup> Andrew Harrison, Ertugrul Dalkiran, Ena Elsey, Business international et mondialisation: vers une nouvelle Europe, De Boeck Supérieur, 2004. Op, cit

mondial d'IDE. Le vieux continent n'en détient plus qu'un peu plus d'un tiers en 1973. Ce recul s'est fait au profit des Etats-Unis qui possèdent 50% du stock mondial d'IDE en 1973. Le stock d'IDE était principalement détenu dans les pays en développement jusqu'à la Seconde Guerre mondiale (ils accueillaient 67% du total mondial). C'est vers l'Europe occidentale et les autres pays développés à économie de marché que s'effectue la réorientation. En effet, fortes d'un dollar très cher dotant les firmes américaines d'un pouvoir d'achat important et souhaitant contourner les barrières douanières extérieures liées à la constitution progressive du marché commun, les FMN d'outre-Atlantique investissent massivement en Europe à partir des années 1950. Les pays du tiers-monde, ayant du mal à connaître le développement économique souhaité et entrant dans une phase de plus grande instabilité politique pendant les phases de délocalisation, se voient relativement abandonnés par les IDE, notamment américains.<sup>14</sup>

### **3.2. Le ralentissement des IDE (1973 – 1984)**

La première dévaluation du dollar en 1971, l'abandon du système de Bretton Woods et l'adoption en 1973 d'un système de change flottant ainsi que les deux chocs pétroliers de 1973 et 1979, ont fait que les flux d'IDE se sont contractés. Marquées par un ralentissement de la croissance, et de la productivité, les entreprises ont vu leurs profits diminuer, avec des anticipations d'évolutions de la demande défavorables, mais également la baisse de leurs stratégies de développement.

Tous ces événements ont causé des bouleversements en termes de flux d'IDE. La fin de la suprématie du dollar a eu pour conséquence la perte des Etats Unis de l'avantage d'une monnaie surévaluée qui permettait d'investir à l'étranger. Cependant, l'appréciation d'autres monnaies, telles que le Mark et le Yen ont conduit à l'accroissement des IDE allemands et Japonais, notamment vers les Etats Unis.

### **3.3. L'explosion des IDE à partir des années 1980**

Depuis le milieu des années 1980, la croissance des flux d'IDE dans le monde a été quasiment ininterrompue. Ceci pouvait être expliqué par la forte croissance des pays de l'OCDE. Abstraction faite pour les décennies 1990 et 2001, marquées par une chute des flux d'IDE au niveau mondial, la tendance qui se dégage est celle d'une internationalisation croissante de la production.

---

<sup>14</sup> S. d' Agostino, M. Montoussé, A. Chaffel, J-M Huart, « 100 fiches pour comprendre la mondialisation », Bréal éditions, 2006

La CNUCED fait état de flux d'IDE dans le monde de l'ordre de 55 milliards de dollars en 1980, 240 milliards en 1990, puis 347 milliards en 1996. En l'an 2000, les flux d'IDE dans le monde ont atteint le montant record de 1 200 milliards de dollars, après 1 000 milliards en 1999. Au total, en vingt ans, les flux d'IDE dans le monde ont ainsi été multipliés par plus de 20. Le volume des flux d'IDE n'a cessé donc d'afficher des records tout au long de la dernière décennie avant de se contracter en 2001.

Après l'éclatement de la bulle Internet, les investissements directs ont donc nettement diminué entre 2000 et 2003. Ils ont rebondi en 2004, quoique de façon encore limitée, avec une progression de 2% des flux d'IDE entrants à 648 milliards de dollars et de 10% des flux sortants à 730 milliards. Cette évolution tient à de nombreux facteurs, parmi lesquels nous pouvons citer les innovations techniques et un environnement économique et politique de plus en plus favorable à la détention des entreprises nationales par des capitaux étrangers. Par ailleurs, la période 2003-2007 s'est traduite par un renversement de tendance à la hausse des flux d'investissement mondiaux. En effet, après quatre années consécutives de croissance, les entrées mondiales d'IDE ont augmenté de 30% pour s'établir à 1833 milliards de dollars en 2007, dépassant ainsi largement le record historique de 2000. Cela sera vite interrompu par la crise financière internationale de 2009.

Au début de l'année 2010, les IDE ont été dynamiques et ceci a été essentiellement le résultat du rebondissement des fusions acquisitions internationales de 36% au cours des cinq premiers mois de 2010 et 2011. La reprise de l'IDE est remise en question en 2012, avec une chute de 18 % pour s'établir à 1 350 milliards de dollars en 2012. La fragilité économique et les orientations incertaines d'un certain nombre de grands pays ont incité les investisseurs à la prudence. En outre, bon nombre de sociétés transnationales (STN) ont redimensionné leurs investissements à l'étranger, procédant notamment à des restructurations, des cessions d'actifs et des relocalisations. La reprise de l'IDE tarde donc à se confirmer et pourrait prendre plus longtemps qu'attendu.

Il y'a un retour optimisme en 2013. En effet, les flux mondiaux d'IDE sont repartis à la hausse. Les entrées ont augmenté de 9 %, pour s'élever à 1450 milliards de dollars, progressant dans toutes les grandes catégories de pays développés, pays en développement et pays en transition. Le stock mondial d'IDE a aussi augmenté de 9 %, pour atteindre 25 500 milliards de dollars.

En 2014, les entrées mondiales d'IDE ont diminué de 16 % pour s'établir à 1 230 milliards de dollars. Cette évolution s'explique notamment par la fragilité de l'économie mondiale, et les tensions géopolitiques.

## **Conclusion**

A la lumière de ce qui précède, nous avons d'une part fait le tour des définitions des IDE proposées par quelques grandes institutions internationales, constaté que l'essentiel de ces investissements sont réalisés par les firmes multinationales qui s'implantent, soit pour profiter d'un marché protégé par des barrières douanières, soit pour bénéficier de coûts de production plus faibles. Autrement dit, les IDE vont là où les volumes de croissance en termes de variables macroéconomiques sont élevés.

D'autre part, nous nous sommes intéressés aux différentes formes et théories économiques sur les investissements directs étrangers. Bien qu'il ne se dégage pas de cadre théorique unifié pour les IDE, nous pouvons cependant retenir les trois facteurs essentiels : la propriété, l'internalisation et la localisation.

Ce chapitre s'est également penché sur les flux et stocks d'IDE, leur évolution depuis l'année 1945. Ainsi, nous pouvons constater que l'IDE est un phénomène très ancien qui ne cesse d'accroître, abstraction faite pour les périodes de crises. Ils constituent aujourd'hui, pour la majorité des PVD, de véritables sources de financement, bien que ces derniers ne soient pas assez importants vis-à-vis de ceux destinés aux pays développés. Ainsi, pour bénéficier d'une part assez importante dans ce résiduel qui leur est destiné, certains PVD ont entrepris de mettre en place des procédures visant à attirer les investisseurs dans leur économie. Ainsi, nous avons assisté durant la dernière décennie à une forte libération des économies des PVD qui sont devenues très attractives face aux IDE. Ce phénomène s'est d'autant plus accéléré avec la mondialisation et la globalisation.

Dans ce chapitre, la réalité ainsi que la spécificité des IDE en Algérie n'ont pas été traitées. Le deuxième chapitre traitera de plus près l'état des lieux des IDE en Algérie.

*Chapitre 2*

*L'investissement direct étranger en*  
*Algérie*

## **Introduction**

Dans le cadre de la transition d'une économie dirigée vers l'économie de marché, le gouvernement algérien dès le début des années 90 instaure une politique de réformes structurelles qui ont permis le rétablissement des équilibres macroéconomiques et le développement d'un secteur privé plus dynamique, entraînant un plus grand flux entrant d'investissements directs étrangers.

Malgré les résultats encourageants qu'a obtenus l'Algérie dans certains secteurs, tels que les hydrocarbures, les télécommunications, la pharmacie et la sidérurgie, ces réformes ont été insuffisantes pour permettre au pays de bénéficier significativement des externalités positives de l'IDE (création d'emplois, Transfert de technologie et de savoir-faire, accès aux marchés internationaux...etc.) et les niveaux de l'investissement étrangers enregistrés restent faibles par rapport au potentiel de l'économie.

Ce chapitre sera consacré à l'analyse de l'évolution des IDE en Algérie ainsi qu'à leur attractivité, notamment les flux et stocks d'IDE entrant et les secteurs d'activités les plus attractifs, puis nous présenterons les caractéristiques de l'économie algérienne.

## **Section 1: L'impact des IDE sur l'économie nationale**

Pour bien comprendre la spécificité complexe de l'économie algérienne, et saisir la nature des difficultés et problèmes économiques actuelles, il est indispensable de la catégoriser selon des différentes caractéristiques à partir desquelles nous allons exposer la situation actuelle de cette économie ainsi que les secteurs économiques les plus importants avant d'exposer la situation des IDE en Algérie.

### **1.1. Caractéristiques générales de l'économie algérienne**

La période de 1990 à 1995, est caractérisée par des taux de croissance négatifs du PIB par habitant. Au début des années 90, l'investissement public a été considérablement réduit à un peu plus de 6,2% en 1991. Ceci n'a pas empêché une envolée des déficits budgétaires, qui ont atteint un niveau de -8,3 % du PIB en 1993. Entre 1986 et 1994, l'Algérie affiche un taux de croissance annuel un peu supérieur à zéro (0,2 %), qui s'est traduit par des taux par habitant négatifs et une aggravation de la pauvreté.

Les taux de croissance minimes étaient dus principalement à des sources d'influences externes défavorables. La situation économique et financière de 1994 a conduit le gouvernement à mettre en place un programme de réformes appuyé par le FMI et la Banque mondiale, et à entamer des négociations pour le rééchelonnement de la dette extérieure. Celles-ci ont jeté les bases d'une reprise de la croissance. Cependant, au début, les réformes étant lentes.

Les autorités ont alors décidé d'élaborer un programme d'ajustement afin de stabiliser l'économie et de retrouver de la croissance, dans le but de réduire le chômage et d'améliorer le niveau de vie de la population. Ce programme vise à corriger les déséquilibres budgétaires grâce à des mesures monétaires et fiscales, à la reprogrammation de la dette extérieure et à l'instauration de réformes structurelles où figuraient la libéralisation du commerce, une dévaluation en deux étapes du dinar algérien (70 % au total ) entre avril et septembre 1994 et un régime de flottement contrôlé en 1995, soutenu par un marché de change interbancaire et la restructuration des entreprises publiques.

La croissance de l'économie algérienne sur la période 1996-2000 est restée en-deçà de son potentiel (3,3% de moyenne annuelle). Les progrès de l'économie resteront suspendus à l'évolution de la situation politique et sociale. Elle demeure instable avec un environnement politique et des problèmes de sécurité qui contribuèrent à détériorer le niveau de vie de la population, et à freiner ainsi l'initiative privée et la mise en œuvre des réformes économiques.

Un progrès notable sur le plan macroéconomique est réalisé entre 1994 et 2000. La dette extérieure a diminué de 80% du PIB en 1995 à 46% du PIB en 2000. L'inflation est tombée de 29 à 0,3%. Le déficit budgétaire est passé de -4,4 % du PIB à un excédent de 7,8%. En revanche, le solde budgétaire hors hydrocarbures s'est détérioré, passant de 26 % du PIBHH à -33 % du PIBHH. L'écart entre les taux de change du marché parallèle et ceux du marché officiel s'est réduit d'environ 100%, et la croissance s'est située à un taux de 3,2% .

Le pays a observé une fermeture de plus de 900 entreprises publiques, a réduit de 320 000 (environ 40 %) les effectifs du secteur public, entraînant un coût social important. Le taux de chômage est passé de 24% en 1994 à 30% en 2000. La masse salariale a baissé de moitié entre 1989 et 2000<sup>1</sup>. La stabilité économique a été laborieuse, et s'est accompagnée d'un coût social très élevé. La croissance est restée anémique tandis que le chômage s'est accentué.

---

<sup>1</sup> Rapport de la Banque mondiale 2003

Dans le contexte d'urgence qui prévalait en 2001, les pressions sociales et politiques ont conduit à la mise en place du premier programme d'investissement public.

Lié aux performances du secteur des hydrocarbures, le pays a atteint en 2002 un nouveau pallié de croissance. Des réformes ont été introduites dans différents domaines (le commerce extérieur, la fiscalité, le secteur financier, la gestion des entreprises publiques ou la privatisation). Ceci illustre la volonté du gouvernement d'améliorer l'environnement des affaires et la réactivité du secteur privé.

L'essor de l'économie algérienne, pendant la période 2001 à 2005, a permis d'atteindre un taux de croissance de 5% en moyenne. Les taux d'inflation moyens sont restés en dessous de 3%. La rente pétrolière a aidé d'autres secteurs à atteindre des taux de croissance élevés.

Suite à la hausse des prix du pétrole, le gouvernement a lancé en 2001 un plan de relance économique suivi, en 2004, d'un autre visant le raffermissement de la croissance grâce auxquels le taux s'est encore redressé. À partir de 2002, la croissance du PIBHH réel s'est accélérée pour atteindre un taux moyen annuel de 5,5%.

Pour l'offre, la croissance a été particulièrement forte dans les secteurs de l'agriculture, de la construction, des travaux publics et des services non gouvernementaux. Quand à la demande, la croissance du PIBHH a été stimulée par l'absorption intérieure, les exportations de produits hors hydrocarbures représentant moins de 2% du PIBHH.

Le lancement en 2001 du programme triennal de soutien à la relance économique (PSRE), visait trois principaux objectifs : réduction de la pauvreté, création d'emplois, préservation des équilibres régionaux et redynamisation des espaces ruraux. Celui-ci avait pour projet, la création de 850.000 emplois au cours de la période 2001 - 2004 ainsi que la relance de la croissance à un rythme annuel de 5 à 6%. Un montant équivalent à 7 milliards de dollars est réparti sur cinq volets : appui aux réformes, l'agriculture et à la pêche, le développement local, les infrastructures et le développement des ressources humaines. Ce programme a entraîné une progression des importations, et a contribué à une accélération de la croissance économique et à une baisse du chômage de près de 4 points pour se situer à 23,7%, alors qu'il avoisinait les 28% au début des années 2000<sup>2</sup>.

Dans le domaine des infrastructures de base, les initiatives ont concerné la réalisation de grands ouvrages tels que la route côtière, l'autoroute Est-Ouest, la rocade des hauts plateaux,

---

<sup>2</sup> Rapport de la Banque mondiale 2004



les pénétrantes Nord-Sud et la route trans-saharienne, la mise en service de routes nouvelles ou restaurées permettant le désenclavement de 700 000 habitants et l'amélioration de la circulation dans les grands centres urbains. Un intérêt particulier a été porté au développement de l'infrastructure portuaire par laquelle transitent 90% des échanges avec l'extérieur, en vue de moderniser et d'accroître particulièrement la capacité des ports.

En 2004, des conclusions du PSRE ont été fournies par la Banque Mondiale, avec un impact modeste sur la croissance (un accroissement de 1 % en moyenne par an). Les emplois créés dans le cadre des projets PSRE seront temporaires, avec un effet de 850 000 emplois. Les importations (liées aux secteurs du transport et des travaux publics) augmenteront plus rapidement que les exportations, réduisant ainsi l'excédent du compte courant à 1% du PIB pendant la période 2001 – 2005. Les projets font une moindre référence à l'atteinte des objectifs stratégiques sectoriels. Leur qualité est inégale, et la préparation technique du personnel d'exécution demeure insuffisante. Une grande part de ses insuffisances résulte de l'urgence qui a accompagné le lancement des projets, de la variété de demandes auxquelles les projets sont supposés répondre et de la multiplicité des acteurs.

Un budget confortable créé par l'avènement d'une manne pétrolière prolongée a permis au pays d'engager un important programme d'investissement public pour la période 2005-2009. Au cours de cette période, le PIB progressera en moyenne annuelle de 5,3% en volume. L'amélioration du pouvoir d'achat passera par une croissance soutenue hors hydrocarbures associée avec une politique salariale soutenant les segments utiles pour plus de production et de productivité dans le cadre des nouvelles mutations mondiales, et non rentiers, conciliant efficacité économique et équité avec plus de cohésion sociale, pour lutter efficacement le chômage et la pauvreté. Les autorités reconnaissent les faiblesses structurelles de l'économie reflétées par des taux de croissance inférieurs en 2006 - 2007 par rapport à 2004 - 2005 déjà faibles en termes réels, le faible niveau des exportations hors hydrocarbures, un différentiel entre le taux d'épargne public et le taux d'investissement (environ 30% du PIB).

Le gouvernement a décidé de poursuivre son programme de soutien à la croissance, amorcé avec le Programme de Soutien à la Relance Économique, dont les effets bénéfiques sont avérés. Un programme, de durée quinquennale, qui sera exécuté sur la période 2005-2009, s'articule sur cinq axes : L'amélioration des conditions de vie ; le développement des infrastructures de base ; le soutien au développement économique ; la modernisation du service public; et le développement des nouvelles technologies de communication.

Cependant, les deux premiers axes constituent les véritables priorités, puisqu'ils absorbent respectivement 45.4% et 40.5% de l'enveloppe globale. En effet, l'accent est mis sur la nécessité de combler rapidement les déficits accumulés dans un certain nombre de domaines. C'est ainsi que l'effort est porté, outre le secteur de l'éducation, sur ; le logement (1 million de logements), la santé (réalisation de 17 hôpitaux et 55 polycliniques notamment), l'alimentation en eau (avec la réalisation de 1280 projets d'AEP et d'assainissement et 1150 forages), le raccordement à la distribution de gaz (965000 foyers) et d'électricité (397700 foyers).

En matière d'infrastructures, des projets d'envergure sont lancés, principalement dans le secteur des transports (Modernisation de la rocade ferroviaire Nord, Équipement du métro d'Alger et étude de son extension, Réalisation de lignes de tramway dans les grandes villes...etc), le secteur des travaux publics (Réalisation de l'autoroute Est-ouest, Réhabilitation du réseau routier sur 6000 km, Renforcement des infrastructures portuaires), le secteur de l'eau (Réalisation de huit barrages, huit grands transferts d'eau, 350 retenues collinaires et réhabilitation de vingt stations d'épuration).

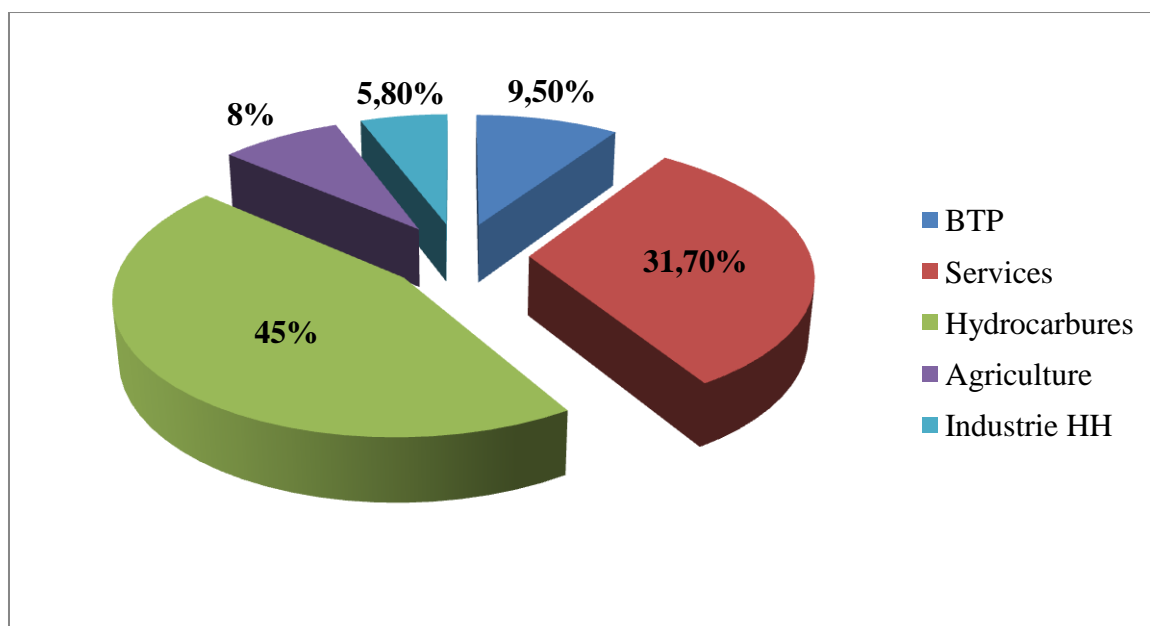
## **1.2. Contribution des secteurs de l'économie à la croissance**

Les hydrocarbures tiennent une place centrale dans l'économie algérienne, les investissements y sont très significatifs, les services représentent le deuxième poste de production intérieure brute. Le secteur du BTP enregistre sur la période 2002-2006 des taux de croissance record. Le quatrième poste est le secteur agricole, qui profite de la libéralisation.

L'Algérie dispose de vastes superficies agricoles fertiles, de ressources hydriques importantes et de grandes potentialités humaines permettant, en cas de coordination, de développer le secteur agricole, de contribuer à la diversification de l'économie nationale et de produire davantage, tant pour le marché algérien que pour les marchés européens. Et enfin, le service de l'industrie participe le moins à la croissance globale (Figure 3).

Le secteur des hydrocarbures représente un tiers du PIB nominal, la quasi- totalité des exportations et 70 % des recettes budgétaires. Mais sous l'effet d'une forte croissance de la consommation locale en énergie et d'investissements insuffisants dans le secteur, les exportations d'hydrocarbures ont chuté d'environ 4 % par an en volume entre 2006 et 2011 et les perspectives restent très incertaines à ce jour. Ces performances décevantes s'expliquent essentiellement par des conditions d'exploitation difficiles pour les entreprises étrangères.

**Figure 3.** Ventilation sectorielle du PIB en 2007



*Source : Estimations des auteurs sur la base des données des autorités algérienne.*

Le gouvernement a annoncé depuis des modifications de la loi sur les hydrocarbures, portant essentiellement sur le régime de taxation, calculé sur la rentabilité du projet et non plus sur le chiffre d'affaires. Il s'agit d'un pas dans la bonne direction mais ce ne sera probablement pas suffisant pour susciter un redressement décisif dans le secteur dans la mesure où d'autres facteurs, tel que les retards importants de mise en œuvre des projets liés à des problèmes de gouvernance, vont continuer à nuire au climat des affaires. Par ailleurs, le contexte international n'est pas favorable au développement du secteur gazier algérien (perspectives plutôt sombres dans la zone euro, offre mondiale excédentaire).

En 2001, la part de l'industrie dans le PIB a été de 7,2% contre 7,0% en 2000 (hors hydrocarbures). Une faible croissance, en 2001, par rapport à l'année 2000, est dû au secteur privé qui a enregistré une croissance de 4,5%, pendant que le secteur public affichait une baisse de 0,7%. L'industrie manufacturière connaît après une période de baisse, un regain d'activité avec 2% de croissance de sa valeur ajoutée en 2001 et 2,9% en 2002. Ces résultats témoignent d'un dynamisme du secteur privé, ceci a poussé les pouvoirs publics à s'engager plus dans l'ajustement structurel de l'économie en faveur d'un rééquilibrage des rôles entre les deux secteurs public et privé dans la stratégie de développement.

En 2003, la croissance du secteur industriel (hors hydrocarbures et BTP) a connu un ralentissement de son rythme de 1,7% à 1,2%, reflétant les problèmes structurels de

l'industrie manufacturière. Grâce au secteur privé, ce dernier a enregistré en 2004 une progression de l'ordre de 3,2%.

L'année 2005 a vu une nette amélioration du secteur de l'industrie hors hydrocarbures avec un taux de croissance de 3,4% pour le secteur public contre 1,7% pour le secteur privé. Cependant, l'activité des industries manufacturières continue de stagner avec une croissance de 0,2% en 2005, et les performances du secteur privé restent supérieures à celles du secteur public.

En 2006, la valeur ajoutée de l'industrie dans le PIB ne représente que 5,3%, hors hydrocarbures. Le secteur représente 5,8% du PIBHH en 2007. Il représente la plus grande part de richesses du pays ainsi que dans le développement (25%), tandis que d'autres secteurs ; industrie et agriculture, évoluent de façon épisodique.

La croissance économique en dehors du secteur pétrolier et gazier reste tributaire de la production et des prix de l'énergie. Une importante partie des revenus issus du secteur énergétique est utilisée pour le financement d'investissements publics dans des projets non énergétiques.

En 2001, le secteur des services a enregistré un taux de croissance de 3.8% contre 3.1% en 2000. Sa part dans le PIB a connu en 2001 une légère croissance, soit 21.8% contre 20.5% en 2000. Le plan de soutien à la relance économique prévoyait un vaste plan d'action pour la modernisation du secteur des transports qui souffrait d'une situation de marasme, à travers le développement de partenariats, la gestion par concession, et un important plan d'investissement.

En 2002, les services ont connu une croissance élevée de 5,4% et ont atteint 7,3% en 2004 grâce au développement des activités des transports. En repli relatif, avec 34% du PIB en 2005 contre 39% en 2004, le secteur des services a connu une croissance de 5,6%, en diminution de 2 points par rapport à l'année 2004, mais supérieure au taux de croissance global. En 2006, la part des services dans le PIB a été de 29%, et a enregistré une augmentation de 6,9% en volume en 2007 pour atteindre un pourcentage de 31,7 du PIB.

Depuis les années 2000, l'agriculture est devenue l'une des priorités du gouvernement afin de diversifier son économie. En 2001, le secteur a enregistré une croissance de 13,2% alors qu'il était en décroissance de 4,3% en 2000. Cette performance est due à de bonnes conditions climatiques et également aux premiers effets du Plan national de développement de

l'agriculture (PNDA). En 2002, la croissance du secteur a régressé de 1,3% du fait d'une pluviométrie insuffisante sur la production céréalière (-24%). Ceci a été partiellement compensé par le bon rendement de la production animale qui a continué à progresser (5%).

La campagne agricole a enregistré en 2003 des résultats remarquables, avec une progression du secteur en termes réels de 19.7%. Cette évolution s'explique par la politique sectorielle et la bonne gestion financière des terres agricoles publiques. Le secteur a représenté près de 10% du PIB et sa contribution à la croissance est passée de -0.1% en 2002 à 1.8% en 2003. En 2005, le poids de l'agriculture dans le PIB enregistre un nouveau recul (7,7% contre 8,3% en 2004). La faible croissance du secteur est très influencée par les aléas climatiques. En 2006, elle contribue à 9% du PIB et emploie 25% de la population active. En 2007 les résultats donnent une contribution du secteur de l'agriculture de 8% du PIB.

En 2001, le secteur du BTP a représenté 8,5% du PIB contre 8,2% en 2000. La croissance du secteur a été de 2% en 2001. En 2002, sa valeur ajoutée a connu sa plus forte croissance (8%) depuis six ans. Cette expansion vigoureuse, a été impulsée et soutenue par les dépenses considérables d'équipement public. Le secteur est resté dynamique en 2003. Sa croissance, en termes réels, a relativement baissé par rapport à son taux en 2002, passant de 8,2% à 5,8%. Les autorités accusent le nombre insuffisant d'entreprises de taille appropriée et disposant des compétences requises. Ce qui a bloqué le secteur. En 2004, avec une contribution au PIB à hauteur de 7,5%, le secteur bénéficie d'une attention particulière dû au déficit en logements et en infrastructures de base. Il conserve ces dernières années une croissance importante. (7,9 % en 2005, soit 0,4 point de plus qu'en 2004, et de 10% en 2006). En 2007, les résultats donnent une contribution supplémentaire du BTP de +9,5% en termes réels. Le secteur algérien du BTP est en plein essor. Entre 2015 et 2019, des projets routiers d'un montant de 4.100 milliards de dinars (37,4 milliards d'euros) seront menés, ainsi que des projets portuaires s'élevant à 550 milliards de dinars (5 milliards d'euros). La construction de 1,6 million de logements est également prévue<sup>3</sup>.

### **1.3. Tendances Globales des IDE en Algérie**

Les investissements directs étrangers en Algérie ont suivi une évolution contrastée depuis les années 70. Après une décennie de quasi-absence d'IDE, la véritable reprise des flux

---

<sup>3</sup> Achour Tani Yamna, « L'analyse de la croissance économique en Algérie », Thèse de Doctorat en sciences économiques, Option : Finances Publiques, Université de Tlemcen, 2014

entrants d'investissements étrangers n'a eu lieu qu'à partir de 1994, grâce aux réformes entreprises par le gouvernement et à l'attractivité de certains secteurs.

### 1.3.1. Vue d'ensemble

Dès le début des années 90, le gouvernement algérien a mis en place une série de réformes structurelles et institutionnelles, visant à la fois le rétablissement et stabilisation des équilibres macroéconomiques et financiers et l'organisation de la libéralisation de l'économie, en commençant par la levée du monopole sur le commerce extérieur. Ces réformes ont permis essentiellement l'émergence et le développement d'un secteur privé, longtemps considéré marginalisé (particulièrement l'agroalimentaire et les services). Cependant, d'autres secteurs ont continué à recevoir des subventions importantes dans le cadre d'une politique de restructuration industrielle, de l'industrie manufacturière et de la sidérurgie.

Parallèlement, un vaste programme de privatisations a été mis en place, mais le bilan reste, à ce jour, encore mitigé : la situation financière des entreprises publiques ainsi que leur taille, l'absence d'une stratégie cohérente, les résistances internes (cadres des entreprises et syndicats) et, enfin, l'absence de visibilité pour les investisseurs ont entraîné de nombreux retards.

Toutefois, des progrès certains ont été réalisés. Depuis 1994, date du premier accord de rééchelonnement de la dette, la croissance du PIB reste positive (autour de 3,9 % en 2015) (Figure 4) (Tableau 3). Ces chiffres restent insuffisants, compte tenu du rythme de croissance de la population. En revanche, l'inflation a été remarquablement maîtrisée, passant de 29,7 % en 1995 à 4,8 % en 2015. Cette maîtrise s'est faite grâce aux efforts considérables entrepris par le gouvernement algérien (réduction des dépenses budgétaires, liquidation d'entreprises publiques défailtantes, etc.) et suite à de nombreuses dévaluations monétaires rendues nécessaires dans le cadre du programme d'ajustement structurel.

**Tableau 3.** Indicateurs macroéconomiques

	2013	2014	2015	2016
<b>Croissance du PIB</b>	2,8	4,0	3,9	4,0
<b>Taux de croissance du PIB réel par habitant</b>	0,9	2,1	2,1	2,4
<b>Inflation</b>	3,3	3,0	4,0	4,0
<b>Solde budgétaire (% PIB)</b>	-1,5	-7,0	-9,5	-8,2
<b>Compte courant (% PIB)</b>	0,4	-4,0	-7,7	-8,2

*Source : Données des administrations nationales*

La dette publique continue de suivre une tendance favorable à la baisse. Celle-ci a été ramenée à fin 2013 à seulement 374,5 millions de dollars contre 20,4 milliards de dollars en 2000, grâce notamment à une politique d'endettement prudente et des remboursements conséquents du principal. La politique de désendettement opérée, dès l'année 2000 par l'Algérie, lui a permis pratiquement de rebondir avec une nette appréciation de ses capacités d'autofinancement du troisième programme quinquennal de développement (2010 -2014) avec un budget de 186 milliards de dollars.

La balance commerciale de l'Algérie a enregistré un déficit de 7,78 milliards de dollars (mds usd) durant le premier semestre 2015, contre un excédent de près de 3,2 mds usd à la même période de 2014. Durant les six premiers mois de 2015, les exportations se sont établies à 19,28 mds usd contre 33,24 mds usd à la même période de 2014, soit une baisse de près de 42%, indique le Centre national de l'informatique et des statistiques des Douanes (Cnis). Quant aux importations, elles se sont chiffrées à 27,07 mds usd contre 30,07 mds usd durant la même période de l'année écoulée, en baisse de 9,98%. Les exportations ont, ainsi, assuré la couverture des importations à hauteur de 71% durant le 1er semestre 2015 contre 111% à la même période de l'année précédente.

Les exportations des hydrocarbures, qui ont représenté près de 94% des ventes extérieures du pays, ont été évaluées à près de 18,09 mds usd contre 32,14 mds usd durant la même période de 2014 (-43,71%), relève le Cnis. Pour ce qui concerne les exportations hors hydrocarbures, elles ont été de 1,19 mds usd (6,18% du volume global des exportations), en hausse de près de 7,78%.

C'est dans ce nouveau contexte économique, caractérisé par des finances publiques saines, des équilibres macroéconomiques retrouvés, un ratio d'endettement favorable et une volonté forte de transformation du système économique, que les derniers investissements étrangers se sont réalisés en Algérie.

### **1.3.2. Flux et tendances des investissements directs étrangers en Algérie**

Deux grandes périodes caractérisent l'évolution des IDE en Algérie ; celle allant de 1970 à 1994, et, de 1995 à 2002 (Figure 5).

La première période (1970-1994) reflète l'importance des investissements directs étrangers dans le secteur des hydrocarbures, suite à son ouverture en 1971 aux capitaux

étrangers. Des investissements massifs ont été enregistrés dans le raffinage, l'exploration, la production et le transport du pétrole et du gaz naturel.

L'attractivité des hydrocarbures s'est accrue suite aux chocs et contrechocs pétroliers des années 70 et 80. L'augmentation du prix du pétrole et l'interdiction faite aux grands groupes pétroliers de posséder des champs pétrolifères ont rendu d'autant plus intéressants les investissements dans les infrastructures pétrolières et gazières et permis par la même occasion de pallier le manque de ressources financières nécessaires pour l'entretien et la mise à niveau de celles-ci. Néanmoins, avant 1992, l'Algérie n'autorisait pas les sociétés étrangères à produire directement pour leur propre compte ; mais elles pouvaient cependant bénéficier de contrats de partage de production ou autres contrats de prestation de service avec la Sonatrach.

Durant la décennie 80, le gouvernement algérien présente une réticence à toute intervention étrangère, et a en outre remis en cause le plan VALHYD (valorisation des hydrocarbures) qui prévoyait un programme ambitieux d'investissements. Cette dernière a conduit à un quasi-arrêt des investissements, car les nouveaux IDE, dans le secteur des hydrocarbures, n'ont pas été suffisamment encouragés.

A partir de 1995, l'économie est marquée par la reprise des flux d'investissements qui résulte principalement de la détérioration de l'économie induite notamment par la baisse du prix du pétrole. Le Gouvernement ne pouvait plus assurer à lui seul le fardeau économique causé par la détérioration de la dette et par l'inefficacité du système économique. Ainsi, la mise en place de réformes macroéconomiques viables a favorisé le désengagement progressif de l'État dans certains secteurs clefs de l'économie nationale et a permis l'émergence d'un secteur privé dont le poids s'est rapidement accru dans l'économie.

Bien que l'ambitieux programme de privatisations mis en place par les autorités ait rencontré de nombreux obstacles qui ont fortement ralenti sa mise en œuvre, les IDE ont été encouragés par une nouvelle législation fiscale plus attractive et un cadre institutionnel d'appui plus approprié (Code des investissements de 1993, complété par l'ordonnance de 2001). L'évolution favorable du flux des IDE en Algérie au cours des dernières années a renforcé la volonté politique des autorités : en effet, dans l'ambitieux Programme de soutien à la relance économique (PSRE) lancé en 2001 pour une période de trois ans, la politique relative à l'investissement occupe une place prépondérante.



La promulgation de l'ordonnance n° 01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement, a constitué une évolution normative qualitative en matière de législation sur les investissements en Algérie. A l'inverse du code de 1993, les indicateurs macro-financiers ont connu une amélioration remarquable.

Les actions engagées sur le plan de la stabilisation et des réformes structurelles ont grandement bouleversé les conditions de fonctionnement de l'économie algérienne. Elles ont eu pour effet de remédier aux déséquilibres tant intérieurs qu'extérieurs, en vue de l'assainissement de la situation macro-économique et le rétablissement des équilibres fondamentaux. A titre d'exemple, pour l'exercice 2001, le ratio de la dette avait baissé à 22% du produit intérieur brut (PIB), alors qu'il était de 70% dans la période qui avait précédé le rééchelonnement. De même, Les réserves de changes qui étaient inférieures à deux (2) milliards de dollars US à la veille du programme d'ajustement structurel, ont atteint à la fin 2001, les 18 milliards de dollars US. En 2001 et 2002, l'Algérie s'est classé respectivement quatrième et troisième pays hôte des IDE en Afrique et premier pays du Maghreb en 2002.

Cette performance remarquable était due essentiellement à la réalisation de certains investissements stratégiques (les hydrocarbures, licence GSM et sidérurgie). Le pays enregistre alors une évolution rapide des stocks d'IDE, pour atteindre 7423 millions en 2004.

Leur montant en 2006 a constitué presque le triple du montant enregistré au cours de l'année 2003 qui était de 634 millions de dollars. Cet important élan indique ainsi, l'attractivité certaine du marché algérien pour les investisseurs étrangers.

L'évolution des flux des IDE a continué, sachant qu'en 2010, l'Algérie, à l'instar des autres pays MED-11 (Maroc, Tunisie, Libye, Egypte, Jordanie, Autorité palestinienne, Israël, Liban, Syrie et Turquie), ont attiré des flux d'IDE estimés à 37,7 Milliards de dollars, un montant presque identique à celui enregistré pour cette région en 2009, et qui représente 2,7 % des flux des IDE mondiaux et dont l'Algérie enregistre un montant de 2291 millions de dollars, mais avec une baisse de 17 % par rapport à l'année 2009 (Tableau 4).

**Tableau 4.** Flux d'IDE dans les pays MED-11 (en millions de dollars)

Flux d'IDE	2008	2009	2010	Evolution 2009/2010
<b>Algérie</b>	2 646	2 847	2 291	-17,0 %
<b>Egypte</b>	9 495	6 712	6 800	-4,9 %
<b>Israël</b>	10 877	3 892	5 152	16,1 %
<b>Jordanie</b>	2 829	2 430	1 704	-29,9 %
<b>Liban</b>	4 333	4 804	4 955	3,1 %
<b>Libye</b>	4 111	2 674	3 833	43,3 %
<b>Maroc</b>	2 487	1 952	1 304	-33,2 %
<b>Palestine</b>	52	265	115	-56,6 %
<b>Syrie</b>	1 467	1 434	1 381	-3,7 %
<b>Tunisie</b>	2 758	1 688	1 513	-10,4 %
<b>Turquie</b>	19 504	8 411	9 071	7,8 %
<b>Total MED-11</b>	60 505	37 569	37 705	0,4 %

Source: CNUCED, « Modes de production internationale et de développement sans participation au capital », 2011, p.72

Avec 1,5 Md USD en 2014, les flux d'IDE en Algérie ont diminué de -44% par rapport à 2013, dans le contexte plus large d'un recul mondial des flux d'IDE sur l'année de -16% et au niveau régional en Afrique du Nord de -8%. Le stock d'IDE s'établit, quant à lui, à 26,8 Mds USD en 2014, en progression de 5,9% par rapport à 2013. Les IDE français à destination de l'Algérie se tarissent en s'établissant à 0,6 MEUR en 2014, après un désinvestissement de 112,7 MEUR en 2013.

Ces deux dernières années marquent ainsi une rupture avec la période 2008-2012 qui avait vu l'investissement moyen français s'établir à 250 MEUR par an en moyenne. Le stock d'IDE français diminue de 9% en 2014 relativement à son niveau de 2012, mais reste important puisqu'il est estimé à 2 Mds EUR et est extrêmement diversifié, couvrant l'ensemble des secteurs de l'économie algérienne.

Les principales firmes étrangères investissant en Algérie sont souvent de grande taille. Ce qui leur facilite l'appréhension de certains risques liés au marché, et d'en tirer également profit de la rentabilité qui compense ces risques.

En termes de projets, l'Europe est la région la plus présente en Algérie, tandis que les USA se présentent comme étant les principaux investisseurs, avec environ 908 millions de dollars investis entre 1998 et 2001.

L'Agence Nationale de développement des Investissements (ANDI) a établi un classement des pays désirants investir en Algérie pour la période 2002-2008, où la plupart des projets sont principalement de nationalité européenne et arabes (Tableau 5). Les pays de l'Union Européenne, et principalement la France, représentent 28,71% et 5,26% des montants

à investir. Quant aux pays arabes, ils ont bénéficié d'un nombre de 251 projets, et détiennent la plus grande part avec 54,45% du montant total des IDE.

**Tableau 5.** Projets d'investissements étrangers (2002-2008)

Région	Nombre de Projets	%	Montant (Million DA)	%
<b>Europe</b>	278	47,27	237 866	31,81
<b>Dont UE</b>	235	39,96	214 674	28,71
<b>Dont France</b>	121	20,57	39 376	5,26
<b>Asie</b>	32	5,44	55 416	7,41
<b>Amériques</b>	14	2,38	27 254	3,64
<b>Pays Arabes</b>	251	42,68	422 052	56,45
<b>Australie</b>	1	0,17	2 954	0,39
<b>Multi nationalité</b>	12	2,04	2 054	0,27
<b>TOTAL</b>	588	100	747 596	100

*Source :* Programme MEDA 2 de l'Union Européenne pour les pays du Sud et Sud est de la Méditerranée, « évaluation de l'état d'exécution de l'Accord de l'association Algérie-UE », 2009

A partir d'une étude faite par ANIMA (Association euro-méditerranéenne des agences de promotion de l'investissement), de 2008 à 2010, il y a eu réorganisation du classement des pays investisseurs. Il apparaît qu'en 2010, les pays européens représentaient toujours les principaux investisseurs en Algérie, dont la majorité des IDE sont français, puis arrivent les Etats Unis. Dans les pays arabes, Oman enregistre le flux le plus élevé.

En 2014, les IDE français à destination de l'Algérie se tarissent en s'établissant à 0,6 M EUR, après un désinvestissement de 112,7 M EUR en 2013. Ces deux dernières années marquent une rupture avec la période 2008-2012 qui avait vu l'investissement moyen français s'établir à 250 M EUR par an en moyenne. Le stock d'IDE français diminue de 9% en 2014 relativement à son niveau de 2012, mais reste important puisqu'estimé à 2 Mds EUR et extrêmement diversifié.

Deux secteurs ont été distingués par la CNUCED dans son étude sur la politique d'investissements étrangers en Algérie, à savoir les hydrocarbures et l'énergie ainsi que les télécommunications et les Nouvelles Technologie de l'Information et de la Communication (NTIC).

Le secteur des hydrocarbures occupent une place très importante dans le développement économique du pays. Il représente plus de 30 % du PIB, 97% des exportations et plus de 60 % des revenus budgétaires. Depuis 1967, l'Algérie est le deuxième fournisseur mondial de gaz naturel liquéfié et ses principaux acheteurs sont européens, Gaz de France étant le

principal client suivi d'opérateurs espagnols et italiens. La Belgique, les Pays-Bas et, de plus en plus, les Etats-Unis sont des clients à fort potentiels d'achat<sup>4</sup>. La loi de 1991 sur les hydrocarbures a ouvert le secteur de l'investissement étranger dans la production. Par conséquent, pour la première fois depuis les nationalisations de 1971, la formule «d'association ou partage de production» et la signature de plusieurs accords de partenariat ont permis de drainer massivement les IDE.

En 2014, le secteur des hydrocarbures enregistre de nouveau une baisse d'activité, mais largement différente de celles enregistrées sur les neuf dernières années (depuis 2006), puisque la baisse enregistrée n'est que de 0,6 % et s'apparente à une stagnation de la production à son niveau de 2013 et peut en tout cas être annonciatrice d'une inversion de la tendance baissière qui caractérise le secteur depuis 2006. Ainsi, le secteur enregistre en 2014 une performance qui peut être qualifiée de positive, surtout après la forte baisse enregistrée en 2013 (-5,5%). Rappelons uniquement que la baisse de 2013 constitue la seconde plus forte baisse d'activité enregistrée après celle de 2009 qui était de 8%. Ainsi, ce secteur permet un positionnement très favorable de l'Algérie dans l'accueil d'un flux massif des IDE.

Dans le secteur des télécommunications, les multinationales recherchent des marchés larges, inexploités et peu compétitifs. L'Algérie est le marché idéal. Le secteur connaît depuis quelques années, des mutations importantes avec un monopole de l'État sur le réseau de téléphonie fixe et autres services connexes.

Le taux de pénétration est faible et la demande est très forte : pour plus de 30 millions d'habitants, le pays dispose uniquement de 2,6 millions de lignes fixes, soit un taux de télé densité de 6 % en 2002 et de 10,2 % en 2003. En 2000, une importante réforme est intervenue dans ce secteur suite à la loi sur la poste et les télécommunications qui, en premier lieu, a permis la transformation du statut de l'opérateur historique, devenu une société commerciale par actions. Après ouverture du segment de la téléphonie mobile à la concurrence, une licence a été octroyée à un opérateur privé étranger, Orascom.

Les étapes qui suivent dans la libéralisation du secteur sont toutes aussi importantes pour les investisseurs étrangers, notamment avec l'ouverture d'un appel d'offres pour la troisième licence GSM avant la fin de 2003, suivie de l'ouverture du capital d'Algérie Télécom

---

<sup>4</sup> CNUCED, « Examen de la politique de l'investissement en Algérie », 2004

à l'investissement privé en 2004 et, enfin, l'ouverture à la concurrence du segment de téléphonie fixe, en 2005.

Pour ce qui est des nouvelles technologies de l'information, l'Algérie se présente comme un marché extrêmement captivant en termes d'équipements. Son potentiel est considérable grâce à l'essor de l'informatique et d'internet.

Selon le ministère de la Poste et des Technologies de l'Information et la Communication (MPTIC), le chiffre d'affaires global du marché TIC en Algérie aurait dépassé les 5 milliards de dollars en 2011, dont 4,5 milliards de dollars pour le seul secteur des télécoms. Les TIC contribueraient à hauteur de 4% dans le PIB du pays et emploieraient autour de 140 000 personnes (1,46% de la population active). Selon un rapport de McKinsey de 2013, Internet contribuerait à hauteur de 0,8% dans le PIB.

L'édition 2012 du rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) ayant trait au développement de l'économie de l'information affirme que l'Algérie a investi 4 586 millions de dollars en 2011 dans les TIC, dont 144 millions dans le développement logiciel et 228 millions dans les services informatiques. Cependant, des efforts financiers plus importants sont nécessaires, notamment dans le développement des contenus (logiciels et applications) si l'Algérie souhaite tirer avantage de l'économie numérique.

Selon le classement du Forum économique mondial sur les TIC, l'Algérie a la 118ème position en 2012. En 2014, elle est 129ème sur 143 pays. Trois critères sont à la base de ce classement : l'environnement politique et économique du pays, le niveau de développement technologique et le degré d'utilisation des TIC.

## Section 2 : La politique de promotion des IDE en Algérie

Afin d'attirer davantage de flux d'investissement direct étranger, le pays a mis en œuvre une vaste politique de promotion des IDE.

### 2.1. Le cadre législatif et réglementaire de l'investissement

#### 2.1.1. La législation et les conditions de travail

La législation du travail a permis une meilleure flexibilité de son marché. De ce fait, la négociation collective est devenue un instrument privilégié et les salaires sont fixés de façon contractuelle.

Selon la banque mondiale, le marché du travail en Algérie est l'un des plus flexibles en matière de licenciement. Il en est de même de l'indice de condition de travail qui classe le pays en 3ème position loin devant la Tunisie. De manière générale, la flexibilité de la législation du travail évaluée à travers la moyenne de la flexibilité en matière d'embauche, de conditions de travail et de licenciement, situe l'Algérie en position moyenne par rapport aux pays à la Tunisie et au Maroc (Tableau 6).

**Tableau 6.** Régulation de l'emploi en Algérie

	<b>Indice de la flexibilité de l'embauche</b>	<b>Indice des conditions de travail</b>	<b>Indice de la flexibilité du licenciement</b>	<b>Indice de la législation du travail</b>
<b>Algérie</b>	44	48	40	44
<b>Maroc</b>	100	63	50	71
<b>Tunisie</b>	28	49	80	53

*Source: Banque Mondiale, « Doing Business 200 : comparaison des réglementations dans 181 pays »*

En matière de licenciement, le poids financier de l'assurance chômage a été allégé pour l'entreprise et le licenciement pour raison économique a été introduit, de même que le contrat à durée déterminée. Un salaire minimum interprofessionnel est garanti (SMIG). En 2013, son taux est de 18 000 DA/mois à raison de 40h/semaine, et reste attractif pour les IDE<sup>5</sup>.

---

<sup>5</sup> Hind Ouguenoue, « La politique de promotion et d'attraction de l'investissement en Algérie », Thèse de Doctorat, Economie et Finances, Université de la Sorbonne nouvelle - Paris III, 2014.

### **2.1.2. La législation sur le commerce et la constitution de sociétés**

Pour investir en Algérie, un investisseur peut opter, soit pour un bureau de liaison, soit pour la création d'une entreprise avec entité juridique de droit commercial algérien, être associé avec un investisseur algérien résident et cela, en créant une joint-venture (société mixte) ou prendre des participations dans une entreprise déjà existante.

La législation commerciale offre la possibilité de choisir la forme juridique de la société à créer entre, société par action (SPA), société à responsabilité limitée (SARL), société unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL), société en nom collectif (SNC), sociétés de participations etc...

En matière de création et de constitution des sociétés, diverses simplifications ont été apportées. Aucune condition de nationalité n'est exigée relativement aux dirigeants des sociétés. Néanmoins, beaucoup d'autres améliorations restent à faire

### **2.1.3. La propriété intellectuelle**

L'Algérie est liée par les principaux instruments internationaux en matière de propriété intellectuelle, notamment la Convention instituant l'OMPI (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle) depuis 1975, la Convention de Paris (protection de la propriété industrielle) depuis 1966, l'Arrangement de Madrid (enregistrement « international » des marques) depuis 1972, la Convention de Berne (droit d'auteur) depuis avril 1998, le Traité de coopération en matière de brevets (dépôt d'une demande « internationale » de brevet) depuis 2000.

Afin d'intégrer l'OMC, le gouvernement a harmonisé sa législation d'une part, avec les dispositions de l'accord Adpic (Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce), qui, en plus d'énumérer les droits de propriété intellectuelle couverts, définit les standards et une dynamique d'harmonisation internationale des législations et instruments de protection des droits de propriété intellectuelle pour l'ensemble des États membres ou ceux souhaitant le devenir.

D'autre part, cet accord prévoit des sanctions commerciales multilatérales envers les États ne respectant pas les engagements fixés. Il existe, au sein du ministère algérien du commerce, une sous-direction chargée « d'assurer la mise en œuvre et le suivi des accords de l'organisation mondiale du commerce liés au commerce des services et à la propriété

intellectuelle, d'introduire les offres d'engagement en matière de services et de propriété intellectuelle et de suivre les négociations y afférentes ; de veiller selon les formes et procédures consacrées aux notifications d'usage découlant des accords de l'organisation mondiale du commerce relatifs aux services et à la propriété intellectuelle et de prendre en charge le traitement des différends » : décret exécutif du 9 août 2008<sup>6</sup>.

#### **2.1.4. L'Algérie et l'OMC**

Le Groupe de travail de l'accession de l'Algérie a été établi le 17 juin 1987 et s'est réuni pour la première fois en avril 1998. Des négociations bilatérales sur l'accès aux marchés sont actuellement menées sur la base d'offres révisées concernant les marchandises et les services. L'examen multilatéral du régime de commerce extérieur est en cours sur la base du projet de rapport du Groupe de travail. La dernière révision de ce rapport a été distribuée en février 2014. La douzième réunion du Groupe de travail s'est tenue en mars 2014.

L'adhésion de l'Algérie à l'OMC représente un objectif de première importance pour le pays. Ceci permettra la création d'un environnement plus favorable aux IDE et créera de nouvelles opportunités d'investissements. En particulier, le niveau de protection des droits de propriété intellectuelle garanti par un pays joue un rôle important dans le processus d'attraction des IDE, car un système inefficace dans ce dernier augmente les coûts des investisseurs internationaux liés à la protection des brevets, des marques et par conséquent le patrimoine de l'entreprise.

#### **2.1.5. La politique de privatisation**

L'entreprise publique algérienne a connu depuis sa naissance plusieurs réformes. Certaines sont relatives à la période de l'économie planifiée où les principales réformes consistaient en l'autogestion, la gestion socialiste et la restructuration organique et financière des entreprises. D'autres ont vu le jour depuis l'amorce de la transition vers l'économie de marché.

Poursuivant le programme des réformes économiques engagé en janvier 1988, voire même avant dans d'autres secteurs, la privatisation des entreprises publiques a vu le jour à partir de 1995 avec la promulgation de l'ordonnance n° 95/22. L'esprit de ce texte vise à

---

<sup>6</sup> Institut de recherche en propriété intellectuelle HENRI-DESBOIS, Avril 2009, La propriété intellectuelle en Algérie : Une protection à l'épreuve de la réalité



donner à l'Etat un rôle de régulateur de l'économie nationale et non un rôle de gestionnaire comme c'était le cas dans le système planifié.

Durant son processus de transformation, l'entreprise publique algérienne a connu plusieurs appellations.

La première phase, qui était très courte, fut celle de l'autogestion. Cette opération a été considérée comme une tentative de la part des travailleurs d'assurer la continuité de l'activité économique. Le but était de sauvegarder les entreprises abandonnées par les colons qui avaient quitté le pays au lendemain de l'indépendance en 1962.

La deuxième phase fut celle des sociétés nationales. Cette opération qui a commencé dès 1963, avait pour but plusieurs objectifs ; tout d'abord, celui de l'intervention directe de l'Etat dans la gestion des affaires économiques. Ensuite, la réduction de la puissance du secteur autogéré, à cela s'ajoute, en même temps que cette phase, la création de nouvelles entreprises, ainsi que la nationalisation des compagnies détenues par le capital étranger, particulièrement français. Le mode de gestion qui a caractérisé cette phase était plutôt autocratique : le Directeur Général détient des pouvoirs de décisions de type administratif dans des structures organisationnelles encore très rigides.

La troisième phase fut celle de la gestion socialiste des entreprises (G.S.E) ; qui a débuté dès l'année 1971, par l'apparition de la loi 71/ 74 dans ce domaine. Cette loi avait comme but de faire participer les travailleurs à la gestion de l'entreprise, de sauvegarder leurs intérêts et de renforcer le régime socialiste mis en place par les autorités de l'époque. Pour cela, les entreprises publiques ont subi leur deuxième transformation, qui est passée du statut de sociétés nationales à celui d'entreprises socialistes. Dans ces dernières, la gestion était pratiquée par des conseils d'administration (C.A), composés du D.G ou P.D.G, des directeurs techniques et de représentants des travailleurs.

La quatrième phase fut la phase des entreprises publiques économiques (E.P.E). Vu leur grande taille en terme de quantité d'unités de production, de nombre d'employés et de chiffres d'affaires, et dans le but de surmonter leurs difficultés de gestion en tout genre (financières, organisationnelles, de production, etc.), les responsables ont décidé de restructurer ces

entreprises en suivant deux formes de restructuration : restructuration organique et restructuration financière<sup>7</sup>.

### **2.1.6. La législation sur la concurrence**

L'Algérie dispose d'une législation ayant pour objet la protection de la libre concurrence, la transparence et la loyauté des pratiques commerciales. Cette législation a été mise en place par l'ordonnance n° 95-06 sur la concurrence. En outre, en signant un accord d'association avec l'Union européenne et s'appêtant à faire partie de l'OMC, l'Algérie doit se conformer aux règles précises relatives à la transparence des marchés.

A cet effet et dans le cadre de la continuité du processus de réformes économiques entrepris depuis plusieurs années, le gouvernement algérien a adopté l'ordonnance n° 95-06 du 25 janvier 1995 relative à la concurrence. Cette ordonnance a abrogé et remplacé la loi n°89-12 du 05 juillet 1989 relative aux prix. Dans le cadre de la mise à niveau globale de sa législation et de sa réglementation, ce dispositif a été revu et remplacé par l'ordonnance n° 03-03 du 19 juillet 2003 relative à la concurrence amendée à travers la loi n° 08-12 du 25 juin 2008 dans le but de rendre ce cadre législatif encore plus efficient.

L'objectif de ce dispositif est l'adaptation de l'environnement juridique par rapport aux standards internationaux et une réponse aux exigences de l'économie de marché. Ainsi, il permet la consécration d'un marché réellement concurrentiel.

A ce titre, il définit les règles de protection de la concurrence et vise à assurer la transparence et la loyauté dans la réalisation des relations commerciales. Dans ce contexte, ce cadre législatif a revu la composante humaine du Conseil de la Concurrence, en tant qu'autorité administrative autonome, chargée de la régulation et de la surveillance du marché ainsi que de la sanction des pratiques anticoncurrentielles.

En outre, cette institution est dotée de toutes les prérogatives lui permettant d'assumer ses missions et attributions. Par ailleurs, elle a faculté de conclure tout accord de coopération avec les autorités de régulation nationales et institutions étrangères de la concurrence similaires. L'ordonnance n° 03.03 du 19 juillet 2003 relative à la concurrence a pour objectifs de fixer les conditions d'exercice de la concurrence sur le marché, de prévenir toute pratique

---

<sup>7</sup> Mohamed BOUHEZZA, LA privatisation de l'entreprise publique algérienne et le rôle de l'Etat dans ce processus, 2004, N°3.

restrictive de concurrence et de contrôler les concentrations économiques afin de stimuler l'efficacité économique et d'améliorer le bien-être des consommateurs<sup>8</sup>.

### **2.1.7. La législation sur l'environnement**

Une place importante est accordée à la protection de l'environnement dans la législation algérienne. La création du Comité National de l'Environnement (C.N.E) en 1974 qui est un organe consultatif a pour mission de proposer les éléments essentiels de la politique environnementale dans le cadre de l'aménagement du territoire et du développement économique et social, Loi 83-03 du 5 février 1983 relative à la protection de l'environnement, a vu la création de l'Agence Nationale pour la Protection de l'Environnement (A.N.P.E.)

Ces préoccupations environnementales se justifient d'autant plus que selon les pouvoirs publics et les instances internationales, la situation environnementale est très alarmante. Le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) pour la période 2002-2006 dresse un bilan peu encourageant et une dégradation de l'environnement mettant en danger le développement durable<sup>9</sup>.

### **2.1.8. Le système juridictionnel**

Le cadre juridique de l'investissement en Algérie a connu une évolution en dents de scie au gré de l'évolution du pays, que se soit sur le plan politique ou économique. Le corpus légal actuellement en vigueur se compose essentiellement de l'Ordonnance n°01- 03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement modifiée et complétée par l'Ordonnance n°06-08 du 20 août 2001 et l'Ordonnance n°09-01 du 22 juillet 2009 portant loi de finances complémentaire pour 2009. Les organes de l'investissement sont essentiellement au nombre de deux : le Conseil National de l'Investissement (CNI) et l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI). Tout projet d'investissement étranger doit être préalablement agréé par le Conseil National de l'Investissement (CNI), même si ce projet n'est pas éligible aux avantages fiscaux.

---

<sup>8</sup> Direction des affaires financières et des entreprises, 2008, « Questionnaire sur les défis que doivent relever les jeunes autorités de la concurrence », Forum mondial sur la concurrence.

<sup>9</sup> CNUCED, Examen de la politique de l'investissement: Algérie, 2004, op, cit

Malgré de notables progrès, le système juridictionnel du pays demeure caractérisé par certains problèmes, souvent cités par les investisseurs étrangers comme frein à leur venue : Lenteur du coût et de l'incertitude des procédures, le faible rôle de la jurisprudence en matière d'unification de la loi, l'exécution de certaines décisions semble souffrir de difficultés et ceci a pour effet de décourager les recours contre les actes administratifs rendus possibles par la législation sur l'investissement qui prévoit des recours contre les décisions de l'ANDI.

De ce fait, les formalités en vue de régler un litige restent pénalisantes en Algérie, que ce soit en nombre de procédures ou en nombre de jours nécessaires pour le règlement. Enfin, l'indice général de la complexité des procédures reste relativement aussi élevé que dans les pays de la région. Pour les opérateurs privés, l'absence d'une véritable culture de l'arbitrage en Algérie est ressentie comme un obstacle à l'investissement, ayant pour effet de retarder le règlement des éventuels litiges commerciaux<sup>10</sup>.

### **2.1.9. Le système financier et bancaire**

La libéralisation du secteur bancaire est intervenue avec la promulgation de la loi n° 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit. Les premiers signes de concurrence ont émergé, depuis la fin des années 1990, avec l'entrée dans ce secteur de banques et établissements financiers privés, nationaux et étrangers. Cette ouverture, conjuguée à l'important renforcement patrimonial des banques publiques, a constitué un fort potentiel d'amélioration de l'intermédiation bancaire.

Pour que cette intermédiation soit saine et efficace, la Banque d'Algérie ainsi que le Conseil de la Monnaie et du Crédit ont, par une instrumentation réglementaire, consolidé les conditions d'exercice de l'activité et du reporting bancaire, pendant que la Banque d'Algérie et la Commission Bancaire exerçaient une supervision bancaire, conforme aux normes universels, de plus en plus rigoureuse. En particulier, les 25 principes du Comité de Bale pour un contrôle efficace ont connu une mise en œuvre soutenue.

De plus, l'année 2003 a vu la promulgation de l'Ordonnance n°03/11 du 26 Août 2003 relative à la monnaie et au crédit qui, tout en maintenant la libéralisation du secteur bancaire, renforce les conditions d'installation et de contrôle des banques et des établissements

---

<sup>10</sup> Ahmed Reda BOUDIAF, Le Cadre juridique de l'investissement étranger en Algérie, 2010, N°1, Scp d'Avocats

financiers. La Banque d'Algérie a mis en place des mécanismes plus affinés de surveillance, de veille et d'alerte<sup>11</sup>.

## **2.2. Liberté d'investissement et partenariat Algérien**

### **2.2.1. La liberté d'investissement**

Selon l'ordonnance 01-03 relative au développement de *l'investissement* ; les investissements sont réalisés librement sous réserve des réglementations relatives aux activités et au respect de l'environnement.

Conformément au décret exécutif n° 40-97 du 18 Janvier 1997, relatif aux critères permettant de déterminer les activités et professions réglementées: « Une activité ou une profession est considérée comme réglementée, si cette activité ou profession est soumise à une inscription au registre du commerce, et elle exige par sa nature, son content et contenu, ainsi que les moyens mis en œuvre, offrir des conditions spéciales pour permettre sa pratique ».

La Classification d'une profession au sein des activités réglementées, signifie la présence des préoccupations ou les intérêts de supervision substantielle exigée plus juridiquement et techniquement approprié.

Le respect de l'environnement est l'ensemble des activités qui ne portent pas atteinte aux principes énoncés par la loi cadrant l'environnement, modifiée et complétée, du 05 février 1983.

### **2.2.2. Le partenariat**

La loi de finance complémentaire de 2009 a posé des règles d'encadrement du principe de liberté d'établissement tel qu'énoncé à l'article 4 de l'ordonnance n°01-03 du 20 août 2001. Dans une large mesure, ces règles inscrivent le partenariat comme modalité unique pour tout établissement des investissements étrangers. L'article 4 est complété par sept autres articles. Aux termes de l'article 4 bis, les investissements étrangers en vue de produire les biens ou des services ainsi que les activités d'importation pour revente en l'état ou de distribution, ne peuvent être réalisés que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnaire

---

<sup>11</sup> [www.bank-of-algeria.dz/](http://www.bank-of-algeria.dz/)

national résident représente 51% au moins du capital social. Par actionnariat national, il peut être entendu l'addition de plusieurs partenaires.

Le partenariat est applicable à tous les secteurs d'activité, y compris les activités bancaires et d'assurances. Pour ce qui concerne l'activité bancaire, le partenariat est exigé depuis l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et le crédit. Aux termes de cette ordonnance, les participations étrangères dans les banques ne peuvent être autorisées que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national résident représente 51% au moins du capital.

Là encore, l'actionnaire national peut être constitué par l'addition de plusieurs partenaires. Dans ce secteur particulier, l'Etat détiendra une action spécifique dans le capital des banques et des établissements financiers à capitaux privés. Par cette action, l'Etat est représenté, sans droit de vote, au sein des organes sociaux.

Les nouvelles dispositions de l'ordonnance s'appliquent également aux investissements réalisés en partenariat avec les entreprises publiques économiques ainsi qu'à l'ouverture du capital de ces entreprises à l'actionnariat étranger. Les nouvelles règles d'implantation des investissements étrangers en matière d'actionnariat peuvent être appliqués aux investissements étrangers établis avant leur promulgation dans des cas limitativement prévus par le législateur. En effet aux termes de l'article 4 bis de l'ordonnance, toute modification de l'immatriculation au registre du commerce entraîne, au préalable, la mise en conformité de la société avec les nouvelles règles de répartition du capital à l'exception des modifications suivantes :

- La modification du capital social qui n'entraîne pas un changement dans les proportions de répartition du capital social fixées ;

- La cession ou l'échange, entre anciens et nouveaux administrateurs, d'actions de garantie prévus par l'article 619 du code de commerce, et ce, sans que la valeur desdites actions ne dépasse 1% du capital social de la société ;

- La suppression d'une activité ou le rajout d'une activité connexe ;
- La modification de l'activité suite à la modification de la nomenclature des activités ;
- La désignation des dirigeants de la société ;
- Le changement d'adresse du siège social<sup>12</sup>.

---

<sup>12</sup> KMPG Algérie, « Guide investir en Algérie », édition 2015.

### **2.2.3. Le droit de préemption de l'Etat**

L'Etat et les entreprises publiques économiques disposent d'un droit de préemption sur toutes les cessions de participations des actionnaires étrangers ou au profit d'actionnaires étrangers. Cette mesure permettra au gouvernement, ou aux entreprises publiques, d'appliquer le droit de préemption et de racheter la société donnée, à un prix fixé sur la base d'une expertise. Le but étant de renforcer le contrôle de l'Etat sur les cessions indirectes de participations des sociétés nationales à capitaux étrangers. En d'autres termes, l'Etat exige d'être consulté au préalable avant toute opération de cession, ce qui va lui permettre de préserver ses intérêts économiques.

Le droit de préemption concerne aussi bien les cessions initiées sur le territoire national que ceux initiés hors du territoire algérien des entreprises détenant des actions ou des parts sociales dans des sociétés de droit algérien.

Concernant ces cessions initiées sur le territoire national, l'Etat peut renoncer à son droit de préemption. Dans ce cadre, toute cession est subordonnée, sous peine de nullité, à la prestation d'une attestation de renonciation à l'exercice du droit de préemption délivrée par les services du ministère chargé de l'industrie<sup>13</sup>. La demande de l'attestation est présentée aux services concernés par le notaire, qui est chargé de rédiger l'acte de cession. Celui-ci doit préciser certains points comme le prix ainsi que les conditions de cession.

L'attestation d'une renonciation est délivrée au notaire dans délai maximum qui ne dépasse pas un mois à compter de la date de dépôt de la demande. En cas du non respect du délai, la renonciation est considérée implicite, sauf dans le cas où le montant de la transaction excède un montant défini par arrêté ministériel chargé de l'industrie ou lorsque cette transaction porte sur une société exerçant dans l'une des activités définies par le même arrêté. Cependant, le gouvernement conserve pendant une période d'un an le droit d'exercice du droit de préemption s'il juge qu'il y a une insuffisance de prix.

Les cessions initiées hors du territoire national désignent une cession à l'étranger, totale ou partielle, des activités ou parts sociales dans des sociétés détenant des actions ou parts sociales dans des sociétés de droit algérien. Des cessions où lorsque les sociétés concernées ont bénéficié au moment de leur implantation, d'avantages ou de facilités, sont subordonnées à la consultation préalable de l'Etat algérien.

---

<sup>13</sup> Art 46 de la LFC pour 2010

Ces nouvelles mesures imposent aux personnes morales de droit étranger, en possession d'actions dans des sociétés algériennes, de communiquer chaque année une liste de leurs actionnaires authentifiée par les services chargés de la gestion du registre de commerce du pays de résidence.

### **2.3. Les garanties accordées aux investisseurs étrangers.**

L'égalité de traitement consiste en la non discrimination entre les investissements étrangers et nationaux. « Egalité de traitement de l'investisseur étranger avec les personnes physiques et morales algériennes » (art 14 al 1). Cette égalité de traitement s'applique sous réserve des dispositions des conventions conclues entre l'Algérie et les autres pays. Dans ce contexte, l'Algérie a conclu 45 conventions bilatérales de protection des investissements, et ce en plus des conventions multilatérales portant sur le même objet.

Les clauses de stabilisation légale signifient que les modifications légales et réglementaires relatives au droit de l'investissement qui peuvent avoir lieu ultérieurement à l'octroi d'avantages accordés en contrepartie des investissements réalisés, ne sont pas applicables à l'investisseur sauf en cas de demande de se dernier. Ceci protège l'investisseur contre les aléas lié à l'évolution de la loi.

En Algérie, le cadre juridique de l'arbitrage est constitué notamment par le décret législatif n°93-09 du 25 avril 1993, modifiant et complétant le code de procédure civile. Les dispositions relatives à l'arbitrage font l'objet des articles 458 bis à 458 bis - 28 du code précité. Ce dernier, connaît des différends se rapportant à des intérêts du commerce international. Une des parties au moins, personne physique ou morale, doit avoir son domicile ou son siège à l'étranger. L'article 1er du décret législatif du 25 avril 1993 précité, abrogeant et remplaçant l'article 442 du code de procédure civile, définit le domaine d'application des conventions d'arbitrage.

A la lumière des dispositions de l'article 458 bis 8, alinéa 2 du code de procédure civile, il apparaît que la convention a pour effet de dessaisir le tribunal étatique uniquement quand une des parties a saisi le ou les arbitres désignés par la clause compromissoire, ou engagé la procédure de constitution du tribunal arbitral. Tandis que L'article 458 bis 2, alinéa 1er laisse l'entière liberté aux parties de désigner les arbitres si elles optent pour l'arbitrage ad hoc. Dans la mesure où elles optent pour l'arbitrage institutionnel, la désignation se fera selon le règlement de l'institution permanente.



Le droit procédural applicable résulte du choix des parties. Il peut être déterminé par le tribunal arbitral, à défaut de convention entre ces dernières. Le législateur laisse également la liberté aux parties de choisir le droit applicable au fond du litige.

La dernière étape de la procédure est la sentence arbitrale. A défaut de convention en la matière, la sentence arbitrale est rendue soit par le juge unique soit à la majorité, lorsque le tribunal arbitral est constitué de plusieurs arbitres. L'article 458 bis 12 du code de procédure civile prévoit également la sentence d'accord-parties. Une fois rendue, la sentence arbitrale est exécutoire à l'égard des parties. La décision qui accorde l'exécution de la sentence est susceptible d'appel dans certains cas prévus par l'article 458 bis, 23 du code de procédure civile.

#### **2.4. Le transfert des capitaux**

Selon l'article 31 de l'ordonnance 01-03 : « les investissements réalisés à partir d'apport en capital, au moyen de devises librement convertibles, régulièrement cotées par la banque d'Algérie et dont l'importation est constatée par cette dernière, bénéficient de la garantie de transfert du capital investi et des revenus qui en découlent. Cette garantie porte également sur les produits réels nets de la cession ou de la liquidation, même si ce montant est supérieur au capital investi ».

Cependant, l'activité de revente en l'état n'ouvre pas droits au transfert des revenus qu'elle a pu générer. La situation a changé depuis l'adoption du règlement de la banque d'Algérie n°05-03 du 6 juin 2005, relatif aux investissements étrangers, et qui définit les modalités de transfert des dividendes, bénéfices et produits réel nets de la cession ou de la liquidation des investissements étrangers dans le cadre de l'ordonnance précitée.

La Banque d'Algérie a promulgué le règlement n°14-04 du 29 septembre 2014 fixant les conditions de transfert de capitaux à l'étranger au titre de l'investissement à l'étranger par des opérateurs économiques de droit algérien. Ce Règlement abroge les dispositions du règlement n°02-01 du 20 février 2002 fixant les conditions de constitution du dossier de demande d'autorisation d'investissement et/ou d'installation de bureau de représentation à l'étranger des opérateurs économiques de droit algérien<sup>14</sup>.

---

<sup>14</sup> KMPG Algérie, « Guide investir en Algérie », édition 2015, op, cit

## **Section 3 : Les institutions chargées de la promotion des investissements**

En Algérie, plusieurs organismes sont chargés des investissements étrangers, que ce soit au niveau des ministères ou des administrations relevant de ces derniers.

### **3.1. Le Conseil national de l'investissement**

Le CNI est créé auprès du ministre chargé de la promotion des investissements qui en assure le secrétariat. Il est placé sous l'autorité du Chef du Gouvernement qui en assure la présidence. Ses travaux sont sanctionnés par des décisions, des avis et des recommandations. Ce conseil examine et décide notamment des avantages à accorder aux projets d'investissement selon leur localisation et leur importance. Ses principales missions sont les suivantes :

- Proposer la stratégie et les priorités pour le développement de l'investissement ;
- Proposer l'adaptation aux évolutions constatées des mesures incitatives pour l'investissement ;
- Proposer au gouvernement toutes décisions et mesures nécessaires à la mise en œuvre du dispositif de soutien et d'encouragement de l'investisseur ;
- Etudier certaines propositions d'institution de nouveaux avantages ;

Au titre des décisions qu'il prend, il y a :

- L'approbation de la liste des activités et des biens exclus des avantages ainsi que leur modification et leur mise à jour ;
- L'approbation des critères d'identification des projets présentant un intérêt pour l'économie nationale ;
- L'établissement de la nomenclature des dépenses susceptibles d'être imputées au fonds dédié à l'appui et à la promotion de l'investissement ;
- La détermination des zones qui sont susceptibles de bénéficier du régime dérogatoire prévu par l'ordonnance du 15 juillet 2006.

Le CNI évalue les crédits nécessaires à la couverture du programme national de promotion de l'investissement, encourage la création d'institutions et d'instruments financiers adaptés et d'une façon générale, traite de toute question en rapport avec l'investissement. Le conseil n'est pas une autorité administrative indépendante et ses décisions et recommandations ne s'adressent pas à l'investisseur directement, mais sont destinées aux

autorités en charge de la mise en œuvre des textes sur la promotion de l'investissement, et spécialement à l'ANDI

### **3.2. L'ANDI**

L'accompagnement de l'investissement constitue un objectif essentiel des pouvoirs publics. L'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI) a été créée en 2001 pour répondre à cet objectif. Elle vise à faciliter l'accomplissement des formalités administratives relatives au lancement des projets de création d'entreprises grâce à un guichet unique opérationnel.

L'agence s'appuie sur un dispositif d'encouragement aux investisseurs basé essentiellement sur :

- L'application d'un régime d'incitations mieux ciblé et l'octroi de bénéfices ;
- La réorganisation du dispositif d'encadrement de l'investissement par la reconstitution de la chaîne de l'investissement de manière décentralisée ;
- La mise en place d'un fonds d'Appui aux investissements à l'effet de prendre en charge le coût des avantages consentis ;
- Une organisation souple prévoyant un encadrement personnalisé pour les investissements ayant un intérêt particulier pour l'économie nationale notamment les projets qui s'inscrivent dans une politique de développement durable, porteurs de nouvelles technologies, d'économie d'énergie et plus particulièrement créateurs d'emplois ;
- Un suivi des accords signés avec les promoteurs bénéficiant de son aide et de ses supports.

Sous le contrôle et l'orientation du ministre chargé de la promotion des investissements, l'ANDI exerce ses missions dans sept grands domaines :

- Une mission d'information : accueillir et informer les investisseurs ;

- Une mission de facilitation : identifier les contraintes entravant la réalisation des investissements et proposer des mesures organisationnelles et réglementaires pour y remédier ;
- Une mission de promotion de l'investissement : promouvoir l'environnement général de l'investissement en Algérie, améliorer et consolider l'image de marque de l'Algérie à l'étranger ;
- Une mission d'assistance : conseiller et accompagner les investisseurs auprès des autres administrations dans la réalisation de leurs projets ;
- Une mission de participation à la gestion du foncier économique : informer les investisseurs sur la disponibilité des assiettes foncières et assurer la gestion du portefeuille foncier ;
- Une mission de gestion des avantages : vérifier l'éligibilité aux avantages des investissements déclarés, contribuer à l'identification des projets présentant un intérêt particulier pour l'économie nationale et participer à la négociation des avantages à octroyer à ces projets ;
- Une mission Suivi : assurer un service d'observation, de statistiques et d'écoute portant sur l'état d'avancement des projets enregistrés.

À la faveur du redéploiement institutionnel intervenu en octobre 2006, les missions de l'ANDI ont été renforcées en matière de facilitation, de promotion, d'information et d'assistance. En revanche, ses missions liées à la gestion des avantages ont été allégées.

### **3.3. Le guichet unique**

Le Guichet Unique Décentralisé est un démembrement de l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement, au niveau local, créé au niveau de la wilaya. Il regroupe, en son sein, outre les cadres de l'Agence elle-même, les représentants des administrations intervenant à un moment ou à un autre dans le parcours de l'investissement notamment pour les formalités liées à :

- La constitution et d'immatriculation de sociétés ;

- Les autorisations et permis requis notamment le permis de construire ;
- Les avantages liés aux investissements.

A ce titre, Il est chargé, de l'accueil de l'investisseur, de la réception de sa déclaration, de l'établissement et de la délivrance de l'attestation de dépôt et de la décision d'octroi d'avantages, ainsi que de la prise en charge des dossiers en rapport avec les prestations des administrations et organismes représentées au guichet unique, de leur acheminement en direction des services concernés et de leur bonne finalisation.

Le rôle du guichet unique décentralisé est de faciliter et simplifier les procédures légales de constitution des sociétés et de mise en œuvre des projets d'investissement. A cet effet, les représentants des administrations et organismes qui le composent sont chargés de délivrer directement à leur niveau, les documents requis et à fournir les prestations administratives liées à la réalisation de l'investissement. Ils sont, en outre, chargés d'intervenir auprès des services centraux et locaux de leurs administrations ou organismes d'origine pour lever les difficultés éventuelles rencontrées par les investisseurs.

Afin de garantir l'efficacité de l'action du guichet unique et en faire un véritable instrument de simplification et de facilitation en direction des investisseurs, des réaménagements ont été introduits, afin de lui permettre de s'ériger en espace incontournable pour la réalisation et le développement des projets d'investissement. Les prestations fournies par le guichet, ne se limitent plus à la simple information mais s'étendent à l'accomplissement de l'ensemble des formalités requises, grâce à la délégation effective du pouvoir d'action, de décision et de signature accordés par les administrations et organismes concernées, à représentants au sein du guichet<sup>15</sup>.

#### **Section 4 : Attractivité des IDE en Algérie**

Avec une position géographique stratégique, des richesses naturelles importantes, un marché de taille, une main d'œuvre abondante...etc. L'Algérie satisfait amplement les conditions recherchées par les investisseurs étrangers. Cependant le pays reste à la traîne dans l'attractivité des IDE comparé aux pays voisins.

---

<sup>15</sup> KMPG Algérie, « Guide investir en Algérie », édition 2014.

#### **4.1. Les facteurs d'attractivité et les opportunités d'investissements**

La politique de promotion et d'encouragement des IDE en Algérie a été conçue de manière à répondre aux besoins du marché algérien en pleine expansion, aux exigences des investisseurs potentiels et aux règles de compétitivité et de concurrence internationale.

Les principes sur lesquels se base cette politique incluent : la non discrimination entre investisseurs nationaux (qu'ils soit résidents ou non-résidents ; personne morale ou physique) et étrangers et la liberté d'entreprendre.

La CNUCED dans son rapport examinant la politique de l'investissements en Algérie, énumère les mesures incitatives à l'investissements à savoir des incitations fiscales, des incitations douanière, des incitations financières et autres incitations et la création de zones franches.

Dans son rapport de 2010, l'ANDI a indiqué que les opportunités d'investissements en Algérie se basent sur les principes suivant :

***Des politiques de développement claires, à savoir :***

- Une stratégie industrielle (agro-alimentaire, médicaments, pétrochimie, construction navale, l'automobile...) visant le transfert de technologie et le développement des exportations ;

- Une stratégie de développement du secteur de l'énergie dans toutes ses composantes (domaine minier, pétrolier et gazier en amont et en aval) ;

- Une stratégie de développement de l'agriculture (mise en valeur des terres, élevages, etc) ;

- Une stratégie de la pêche et de l'aquaculture (réalisation des infrastructures portuaires, développement des industries du soutien et le développement durable de l'aquaculture, la formation et la recherche appliquée) ;

- Une stratégie de développement du tourisme.

En effet, outre les activités liées au logement, d'importants programmes ont été mis en œuvre, notamment la construction de l'autoroute Est-Ouest, d'une longueur de 1250 km, de

ports, d'aéroport, de ponts, de barrages et villes nouvelles, de nouvelles lignes de rail, tramways et nouveaux barrages.

Le plan complémentaire de soutiens à la croissance (2010-2014) engagé, prévoit aussi :

- 15 à 20 milliards USD pour l'hydraulique (nouveaux barrages, stations de dessalement, stations d'épuration, etc.) ;

- 30 à 50 milliards USD pour les travaux publics (achèvement autoroute Est-Ouest, nouvelles roades, modernisation des aéroports, nouveaux ports de pêches... ) ;

- 20 à 30 milliards USD pour les transports (achèvement des lignes de métro d'Alger, tramways pour Alger et les grandes villes, électrification du rail, renforcement de la flotte Air Algérie... ) ;

- 5 à 10 milliards USD pour la restructuration et la modernisation industrielle ainsi que l'aide à la mise à niveau de 20 000 PME ;

- Les secteurs de l'énergie, de l'habitat, de l'agriculture et pêche, de la recherche, enseignement et de la santé bénéficient, dans le cadre de ce programme 2010-2014, de larges crédits d'investissement.

De plus, l'Algérie constitue actuellement le plus gros marché des nouvelles technologies de la formation et de la communication (NTIC) de l'espace euro-méditerranéen. Un programme d'équipement considérable a été lancé dont 10 millions de lignes de téléphone mobile, 3 millions de lignes fixes supplémentaires et environs 3 millions d'ordinateurs pour équiper des établissements éducatifs, banques, collectivités, administrations et foyers, sachant que, 50 milliards de DA sont consacrée à cet effet par l'Etat dans le cadre du programme complémentaire de soutien à la croissance (2005-2009).

Dans le programme 2010-2014, des crédits importants sont mobilisés pour concrétiser le programme « e- Algérie 2013 » qui vise à entamer l'industrialisation des TIC en Algérie et la résorption des retards dans les nouvelles technologies de l'information.

Ainsi, les analyses des forces, faiblesses, opportunité et menace du potentiel d'investissement en Algérie réalisée par la CNUCED en 2014 et par l'ANDI en 2010, montrent que les forces et les atouts de l'Algérie reposent sur les éléments suivants :

## **1. Rétablissements des équilibres macroéconomiques et une situation économique favorable aux affaires**

En effet, l'économie algérienne a renoué avec des indicateurs macroéconomiques stables et performants permettant depuis 1999 un retour graduel à la croissance économique. Le rétablissement de ses équilibres a permis d'engager un processus de réformes structurelles dans différents secteurs d'activités.

En effet, grâce aux politiques macroéconomiques prudentes et au prix élevé du pétrole, l'Algérie a nettement réduit son endettement extérieur, la baisse du taux d'inflation, une croissance soutenue et ceci grâce à la stabilisation du secteur des hydrocarbures et à la performance dynamique des secteurs liés au programme d'investissement public, notamment les secteurs des services et du bâtiment, une augmentation des réserves de change et des exportations essentiellement des hydrocarbures, qui ont progressé d'environ 32 % sous l'effet de la hausse soutenue des prix du pétrole.

## **2. Proximité géographique de marchés potentiels**

L'Algérie à l'instar des autres pays méditerranéens, bénéficie d'une position géographique stratégique pour la mise en valeur de son potentiel d'investissement, avec sa proximité avec l'Europe, l'Afrique et les pays Arabes. Cette remarquable position devrait en effet favoriser les investissements étrangers orientés vers l'exportation et lui permettre de tirer avantage pour attirer les capitaux étrangers.

## **3. Disponibilité des ressources naturelles**

La disponibilité des ressources naturelles ou représente un atout majeur pour l'économie nationale que devrait pouvoir jouer un rôle géostratégique dans la région. En effet, les richesses naturelles en pétrole et en gaz naturel son remarquable et le secteur énergétique représente un élément d'attraction pour les investisseurs étrangers. D'après les données de l'ANDI, l'Algérie occupe la 15<sup>e</sup> place en matière de réserves pétrolières, la 18<sup>e</sup> en matière de production et la 12<sup>e</sup> en exportation.

Les capacités de raffinage de l'Algérie sont de 22 millions de tonnes/an (en 2005). Ces capacités seront portées à 50 millions de tonnes/an en 2014.



L'Algérie occupe la 7ème place dans le monde en matière de ressources prouvées en gaz naturel, la 5ème place en production et la 4ème en exportation pour le gaz naturel liquéfié.

Dans l'espace méditerranéen, l'Algérie est le premier producteur et exportateur de pétrole et de gaz naturel, mais aussi le premier producteur de gaz naturel liquéfié.

Ainsi, en ce qui concerne le gaz naturel, fort de 50% des réserves, de 48% de la production totale et de l'impressionnant taux de 94% des exportations de gaz naturel, l'Algérie n'a pas de rival dans la méditerranée.

L'Algérie est le troisième fournisseur de l'union européenne en gaz naturel et son quatrième fournisseur énergétique total.

Le domaine minier algérien, de 1,5 millions de km<sup>2</sup>, est encore largement sous-exploité.

L'Algérie est dotée d'importantes infrastructures et de grandes capacités de production. Ce secteur a connu des évolutions importantes, depuis l'adoption de la loi n°91-21 du 4 décembre 1991, amendant la loi n°86-14 sur les hydrocarbures et consacrant ainsi l'ouverture de ce secteur à l'investissement étranger. Cette démarche novatrice a donné une véritable impulsion au partenariat.

#### **4. Abondance des ressources humaines**

L'Algérie a en sa possession un réservoir de ressource humaine important, formée de 75% de la population algérienne en âge de formation. De plus, l'éducation et la formation ont toujours été une préoccupation de l'Etat algérien, en effet, depuis son indépendance, l'Algérie a opté pour une école gratuite et obligatoire.

Grâce à un effort budgétaire soutenu et des investissements importants représentant environ le quart de son budget global (fonctionnement et équipement), l'Algérie assure aujourd'hui l'accès à l'école à environ 98 % des enfants ayant atteint l'âge d'aller à l'école et maintient un taux de scolarité supérieur à 85 % des enfants âgés de 6 à 14 ans. Ainsi, en a chaque année :

- 6 805 235 inscrits au collège ;

- 939 000 inscrits à l'université ;

- 464 000 inscrits en formation professionnelle ;
- 40 % comme taux annuel moyen de réussite au baccalauréat ;
- + 120 000 diplômés universitaires en moyenne issus de + 80 établissements ;
- 190 000 (en moyenne) diplômés de la formation professionnelle issus de 658 établissements.

## **5. Développement des infrastructures**

L'Etat Algérien a inscrit le développement des infrastructures comme option stratégique durant les années 2000. La reconstruction de son image, suite à une régression économique sur une longue période aggravée par une instabilité politique et le social, a été la raison principale de ce renouvellement mouvement d'intérêt pour les infrastructures. La volonté du gouvernement s'est traduite dans le plan de soutien à la relance économique de 2002-2004 un et le plan complémentaire de soutien à la croissance de 2005-2009.

L'aisance financières de ces dernières années a permis à l'Etat d'entreprendre des dépenses afin de fournir des infrastructures économiques sociales et administratives modernes, pour satisfait la demande de la population et retrouver sa confiance.

Les dépenses d'investissement public, devenues importantes, place l'Etat algérien dans un statut d'Etat développer par rapport aux années passées, et le financement de ces grands projets d'infrastructures n'implique pas d'endettement publiques puisque la fiscalité pétrolière y fait face.

L'Algérie dispose ainsi d'un tissu infrastructurel assez important, décrit comme suit :

- un réseau routier bitumé de plus de 107 000 km de routes ;
- un réseau de voies ferrées de 4 700 km, situées en général le long de la côte et desservant les principales villes portuaires ;
- 11 ports marchands et multiservices dont 2 spécialisés dans l'exportation des hydrocarbures ;
- 35 ports de pêche ;
- 31 aéroports ouverts au transport aérien, dont 14 aéroports internationaux.

Le transport routier assure plus de 90 % des mouvements des marchandises et des déplacements des personnes au niveau national. D'une longueur de 1 216 km, le projet

d'autoroute Est-Ouest est lancé en 1987, prévu conformément au schéma directeur routier national pour la période 1995 – 2015. Il porte sur les projets autoroutiers, sur les routes nationales desservant les principaux pôles de développement économique du pays et les routes de désenclavement des différentes localités éloignées des grands axes. L'autoroute des hauts plateaux, qui en fait partie, sillonnera 12 Wilaya, pour relier nord-sud et desservir les pôles économiques.

De plus, la question des infrastructures maritimes occupe une place très importante dans la politique du gouvernement<sup>16</sup>.

## **4.2. Les obstacles à l'investissement**

Malgré cette forte volonté politique, de nombreux obstacles à l'investissement subsistent et sont de nature à décourager les IDE désireux de venir s'implanter en Algérie. En effet et selon le FMI le climat des affaires en Algérie la classe à un niveau inférieur à 18 pays concurrents situés à la périphérie de l'Union européenne.

### **4.2.1. L'Algérie souffre d'un déficit d'image et de communication à l'étranger**

Plusieurs entités sont chargées des activités liées aux investissements étrangers directs, à savoir le Ministère de la participation et de la promotion de l'investissement (MDPPI), le Conseil national de l'investissement (CNI) et l'Agence nationale de développement de l'investissement (ANDI) placée sous l'autorité directe du chef du Gouvernement. Cependant, et selon la CNUCED, aucun de ces organismes n'est chargé exclusivement de l'investissement étranger direct. Les bons résultats en termes de flux d'IDE enregistrés lors des deux dernières années ne doivent pas masquer le problème du chevauchement des attributions de ces organismes, chevauchement qui contribue à renforcer l'idée chez les opérateurs privés étrangers d'un manque de clarté et de vision globale dans la politique de l'investissement mise en place par les autorités algériennes.

Ce déficit d'image et de communication caractérise actuellement l'Algérie auprès des investisseurs privés étrangers. En particulier, le poids de l'État dans l'économie et le climat général des affaires sont perçus comme peu favorables à la création de richesse et donc à l'attraction d'IDE. De plus, les réformes achevées n'ont pas été présentées de manière claire aux investisseurs privés potentiels. À ce sujet, le pays devrait mettre en place des mesures

---

<sup>16</sup> Kaci chaouch titem, « Les facteurs d'attractivité des investissements directs étrangers en Algérie : Aperçu comparatif aux autres pays du Maghreb », Mémoire de Magistère en science économique, Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, 2012.

concrètes afin de combler cette lacune et garantir l'application concrète des règles et lois existantes.

Selon Abdellatif Benachenhou, l'ancien ministre des finances, l'information des investisseurs intéressés par l'Algérie sur le climat des affaires dans le pays passe en premier lieu par le "bouche à oreille», et les premiers installés constituent la source principale d'information, bien avant les institutions nationales et les chancelleries.

Les autorités algériennes doivent donc œuvrer pour améliorer l'image de marque du pays et informer convenablement les investisseurs sur les avantages qu'il pourrait tirer en investissant en Algérie .Elle doivent donc :

- Simplifier les relations entre les organismes étatiques chargés de l'IDE et renforcer la coordination en déterminant clairement la fonction de chaque organisme ;

- Assurer une meilleure formation du personnel de l'ANDI et des diplomates en poste à l'étranger ;

- Mettre en place une stratégie de promotion de l'investissement à travers l'ANDI. Il est cependant nécessaire de faire auparavant un audit de l'Agence afin qu'elle puisse répondre aux critères internationaux de promotion des IDE. Ainsi, l'ANDI pourrait organiser une campagne internationale de marketing portant sur le potentiel d'investissement en s'appuyant sur le corps diplomatique en poste à l'étranger, celui-ci pouvant jouer un rôle actif en termes de techniques de ciblage des investisseurs.

- Élaborer une politique de promotion de l'investissement et de communication portant sur les réformes les plus importantes réalisées par l'Algérie auprès de la communauté internationale des affaires, par la mise en ligne de textes législatifs en plusieurs langues. D'où la nécessité de former des diplomates, la mise de ces textes à la disposition de toutes les ambassades algériennes à l'étranger et l'organisation de séminaires de vulgarisation. Cette politique exige la mise à jour continue des sites web de l'État (en particulier ceux des Ministères compétents, de l'ANDI et du Journal officiel).

#### **4.2.2. Réformes du secteur bancaire: un bilan mitigé**

Une étude, réalisée par des experts de UE montre que si l'Algérie possède des atouts certains pour attirer les IDE (taille de marché, énergie, coût de la main d'œuvre dont la qualification devait être améliorée cependant), l'état du système bancaire notamment constitue

le premier obstacle majeur à l'IDE, il est classé bien avant la sécurité du pays et la lourdeur des procédures douanières et administratives.

Selon le rapport de la CNUCED portant sur l'examen de la politique de l'investissement en Algérie, le secteur bancaire a connu des mutations, mais reste marqué par des archaïsmes à la fois dans les méthodes de gestion et dans la gamme des produits offerts aux opérateurs économiques. Pendant longtemps orientées quasi exclusivement vers le secteur public, les banques publiques se tournent de plus en plus vers les investisseurs privés. La réforme de 1990 dite «loi sur la monnaie et le crédit» a constitué le socle sur lequel reposent les tendances réformatrices du secteur bancaire. Ainsi, de nouveaux agréments et autorisations d'exercice ont été accordés à plus d'une dizaine de banques privées nationales ou étrangères. Cette ouverture a permis l'émergence d'une concurrence entre les banques, mais le secteur public reste dominant à la fois par le volume des engagements, la densité du réseau et le niveau de risques. Les banques privées restent prudentes et prennent peu d'engagements : en effet, elles sont encore peu nombreuses et la présence des banques étrangères reste limitée. Cependant, les autorités publiques ont encore de grands efforts à faire pour mettre à niveau un système bancaire qui demeure archaïque et fragile.

Ce secteur reste dominé par la forte présence de l'État. Le nombre de banques privées a certes augmenté, mais elles ne représentent que 6 % du marché. Par ailleurs, avec la faillite de la Banque El Khalifa et le retrait d'agrément de la Banque commerciale et industrielle de l'Algérie (BCIA), l'image du secteur bancaire algérien reste très négative auprès des investisseurs potentiels. En effet, le système bancaire ne semble pas être en mesure de garantir les opérations financières relatives aux investissements. Le rôle de la Banque d'Algérie dans ce domaine est notamment décrié. Cependant, l'adoption récente de l'ordonnance modifiant la loi sur la monnaie et le crédit va permettre de renforcer la sécurité financière, et améliorer nettement le système de paiement et la qualité du marché, comme l'a indiqué l'Association algérienne des banques et établissements financiers. Il est à noter que depuis le processus de réforme bancaire de 2000, l'environnement bancaire et financier s'est certes amélioré du point de vue des investisseurs étrangers, mais qu'il ne répond toujours pas aux besoins de ces derniers.

Afin d'identifier et de mettre en valeur les potentialités du pays dans le secteur bancaire, le rapport de la CNUCED propose les recommandations suivantes :

- Renforcer le partenariat entre les banques nationales et étrangères, par les prises de capital afin de favoriser le transfert de compétences dans le domaine des services bancaires et financiers, l'amélioration de la qualité de l'information et la modernisation des techniques de paiement.

- Renforcer le contrôle de la Banque centrale, afin d'éviter d'autres faillites du type El Khalifa et BCIA; cela permettrait de renforcer la crédibilité et la confiance des investisseurs dans le marché bancaire et financier algérien et améliorer l'image du secteur tout entier.

- Accroître les compétences en techniques financières de Marché et en ingénierie financière en mettant en place des programmes de formation spécialisée. Permettre aux institutions financières de s'engager dans toutes les activités financières sous la surveillance d'une véritable autorité de contrôle.

#### **4.2.3. Un coût élevé de la pratique des affaires**

Les carences dans le climat des affaires en Algérie pourraient nuire au processus par lequel le secteur privé remplacera l'État en tant que moteur de la création d'emplois. Les autorités ont adopté plusieurs réformes structurelles importantes visant le pouvoir judiciaire, le secteur de l'énergie, le secteur financier et l'administration des impôts, toutes ayant pour objet d'améliorer le climat des affaires. Toutefois, ces réformes ne réduiront pas rapidement les coûts des entreprises en Algérie.

Un grand nombre d'entreprises ont participé à l'enquête d'évaluation du climat d'investissement de l'Algérie effectuée par la Banque mondiale en 2002. Par rapport aux 17 autres pays concurrents pour lesquels des données sont disponibles, l'échantillon des entreprises ayant servi pour l'enquête en Algérie comportait la plus forte proportion d'entreprises étrangères et la deuxième plus importante proportion de petites entreprises. Ces données accroissent l'utilité de l'enquête sur le climat des investissements comme instrument pour comprendre le climat des affaires auquel font face les PME algériennes exposées à la concurrence internationale. Selon cette enquête, l'attractivité de l'Algérie comme lieu d'exercice d'une activité d'entreprise est inférieure à celle de tous ses pays concurrents. La Bulgarie figure à l'avant-dernière place sur la liste relative à l'attractivité. Il convient de signaler qu'environ la moitié des PME ayant participé à l'enquête en Algérie ont déclaré que les d'imposition constituaient un obstacle important ou très sérieux au fonctionnement des entreprises, alors que seulement 20 % des grandes entreprises se sont dites du même avis.

Selon l'enquête de la banque mondiale, les écarts les plus importants entre l'Algérie et les pays concurrents concernent le paiement des impôts, les services financiers: l'obtention de crédit et l'exécution des contrats enregistrement de la propriété.

En matière de fiscalité: Des 19 pays comparés dans le cadre de cette enquête, l'Algérie a la deuxième pression fiscale la plus élevée, derrière l'Albanie. L'impôt total algérien est déterminé surtout par son taux maximum d'impôt sur les bénéfices des sociétés (30 %), sa taxe professionnelle (2 % des ventes), et son taux standard de TVA (17 %). Le nombre de paiements de taxes que les PME doivent effectuer chaque année est également plus élevé en Algérie que dans tous les autres pays concurrents<sup>17</sup>.

---

<sup>17</sup> GUERID Omar, L'investissement direct étranger en Algérie: Impacts, opportunités et entraves, N°3-juin 2008

## Conclusion

Le travail de recherche nous a permis d'affiner notre connaissance sur le cadre et la nature des IDE en Algérie, et de constater ainsi l'attractivité du cadre légal de l'investissement dans notre pays même si les dispositions de la loi des finances complémentaires de 2009 ont rendu cette attractivité évidente. En effet, l'Algérie offre les mêmes avantages et incitations que les pays voisins mais n'attire malheureusement que très peu d'investissements hors hydrocarbure.

Ce constat, réside essentiellement dans les lourdeurs administratives et les contraintes bureaucratiques générées par une administration très imprégnée de la culture de l'économie centralisée.

L'engagement de l'Algérie dans l'économie de marché s'est accompagné par la mise en place d'une réglementation garantissant la libre entreprise et le désengagement de l'Etat de la sphère économique. Ceci s'est concrétisé par un vaste programme de privatisation. La signature de l'Accord d'association avec l'Union européenne et l'adhésion à l'OMC devraient parachever l'entrée du pays dans un marché global. Le dispositif mis en place en Algérie donne des garanties et des avantages certains aux investisseurs.

Cependant, dans les rapports de la Banque mondiale sur le climat des affaires, le classement de l'Algérie ne cesse de régresser. Dans le rapport 2014 «Doing business : comprendre les réglementations pour les petites et moyennes entreprises», l'Algérie perd encore un point au classement et occupe la 153<sup>ème</sup> place sur les 185 économies étudiées dans le monde. Le pays a vu ses performances reculer sur l'ensemble des indicateurs pris en considération par le rapport pour établir le classement de 2014 de la Banque Mondiale.

En conclusion, l'Algérie a plus que jamais besoin d'IDE, mais de ceux qui apportent le savoir faire technologique et non de ceux qui lorgnent seulement sur les réserves de changes du pays. Alors pour séduire des investisseurs, surtout à s'installer, il faut veiller à avoir des productions hors hydrocarbures, un PIB élevé, et une économie de marché. C'est le développement, et la modernisation de tous les secteurs, au niveau des technologies modernes, qu'il faut assurer, pour pouvoir réussir.



***Chapitre 3***  
***Estimation d'un modèle économétrique***

## **Introduction**

Ce Chapitre traite de l'estimation d'un modèle économétrique pour élaborer des liens de causalité entre les flux d'investissements directs étrangers entrants et un certain nombre de variables macroéconomiques. L'objectif de notre modèle est de tester l'existence d'une influence entre les flux d'IDE et le niveau de la production, les exportations (des hydrocarbures et hors hydrocarbures), l'investissement domestique et le taux de croissance du produit national. Cette analyse empirique porte sur des données groupées sur la période (1990-2014), car la transition vers l'économie de marché a débuté vers la fin des années 80.

### **Section 1. Présentation du modèle économétrique**

#### **1.1. Résultats de quelques études empiriques**

Le modèle utilisé par Kader Yahia<sup>2</sup> est consacré à l'analyse des liens de causalités entre les variables macroéconomiques, le niveau du PIB et son taux de croissance qui reflètent la taille du marché, le niveau des exportations qui reflète le degré d'ouverture de l'économie, et enfin le volume de l'investissement domestique qui reflète, de façon globale, le climat de l'investissement. L'analyse des résultats obtenus montre que, pour le cas de l'Algérie, les flux d'IDE sont fortement influencés par le cadre juridique. En effet, depuis l'indépendance à la date des premières réformes, le cadre juridique n'offrait pratiquement pas de possibilités d'investissements pour l'investisseur étranger.

L'idée empirique de la contribution de Zineb El Aoumari<sup>3</sup> est d'estimer économétriquement les relations de long terme qui existeraient entre l'infrastructure, le capital humain, le taux de change, l'inflation, le taux d'intérêt, le degré d'ouverture et la croissance, de manière à capter l'effet positif ou négatif de ces déterminants sur la croissance économique du Canada entre 1990 et 2008.

Le modèle retenu est celui des séries temporelles. La variable dépendante est la croissance du Canada exprimée par le taux de croissance du PIB. Les variables explicatives

---

<sup>2</sup> Yahia Kader, Contribution à la compréhension de la logique de localisation des IDE en Algérie, Mémoire de Magistère en science économique, Université Abderrahmane mira, Béjaia, 2005

<sup>3</sup> Zineb El Aoumari, «Attractivité du Canada: L'investissement direct étranger et dynamique de la croissance», Mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise en économie, Université du Québec, 2009

représentaient les flux d'investissements directs étrangers, le capital humain, le taux d'intérêt, les infrastructures, le degré d'ouverture, l'inflation et taux de change.

Les résultats obtenus montrent que les IDE ne génèrent la croissance économique au Canada qu'à condition que ce dernier bénéficie de niveaux de degrés d'ouverture et de taux de change. L'infrastructure peut aussi promouvoir la croissance à long terme même si son impact sur la croissance est négatif. Cependant, en ce qui concerne le capital humain, son impact sur la croissance est non significatif. Ce résultat contredit évidemment les autres travaux microéconomiques et les développements récents de la théorie de la croissance endogène. Le taux d'intérêt et l'inflation sont non significatifs en tant que déterminants majeurs de l'augmentation du PIB.

Le modèle utilisé par Bekihal Mohamed<sup>4</sup> s'inscrit dans le cadre de la théorie de la croissance endogène qui considère que des facteurs comme les IDE, le commerce international, la formation, peuvent être à l'origine de la croissance économique en Algérie.

## **1.2. Choix du modèle et des variables**

L'idée de cette contribution est d'étudier les relations de causalité entre l'IDE et certaines variables macroéconomiques. Notre étude reprendra principalement, le niveau des exportations (EXPO) reflétant le degré d'ouverture de l'économie. Dans le cas algérien, les exportations d'hydrocarbures représentent, en valeurs, plus de 95% du total des exportations. Nous allons distinguer ces exportations en deux composantes : les exportations d'hydrocarbures (EXPOH) et les exportations hors hydrocarbures. Cette distinction est faite pour capter l'influence des exportations hors hydrocarbures sur le niveau des IDE, durant la période 1990 à 2014, suite à l'ouverture de l'économie nationale. En ce qui concerne le PIB, nous avons fait la distinction entre le PIB généré par les hydrocarbures (PIBH) et le PIB hors hydrocarbures (PIBHH).

L'Etat a mis en place un vaste programme d'investissement pour la mise à niveau de l'économie algérienne. Pour capter cet effet sur l'attractivité des IDE, nous avons introduit la variable investissement domestique (INVD). Enfin, nous voulons estimer l'impact de la croissance du PIB (TCPIB) sur le niveau des IDE.

---

<sup>4</sup> Bekihal Mohamed, « Les investissements directs étrangers en Algérie : Essai d'évaluation empirique de son impact sur la croissance économique entre 1990 et 2010 », Mémoire de Magistère en économie, Université d'Oran, 2013.

### 1.3. Base de données des variables

La variable dépendante ou expliquée de ce modèle est *l'investissement direct étranger*. Elle est mesurée par les flux d'IDE entrants, exprimé en Milliards de dinars. Il s'agit d'une variable économique dont l'évolution dépend, du comportement de plusieurs autres variables économiques et/ou institutionnelles. Son évolution, à la hausse ou à la baisse, permet généralement d'apprécier l'attractivité d'une zone économique. Les données sont tirées de la base de données de la banque mondiale<sup>5</sup>. Celles-ci sont données en dollars courants. Nous les avons converties en Dinars courants.

Les variables explicatives du modèle comprennent les exportations d'hydrocarbures (EXPOH) et les exportations hors hydrocarbures (EXPOHH), la production intérieure brute des hydrocarbures (PIBH) et la production intérieure brute hors hydrocarbure (PIBHH), et le taux de croissance de la production intérieure brute (TCPIB) mesurant la taille du marché. Il est l'un des déterminants les plus importants de l'IDE. Plusieurs études empiriques ont montré que l'augmentation du PIB est associée à une augmentation des entrées d'IDE dans les pays d'accueil. L'augmentation des revenus sont un signe d'une augmentation de la taille du marché et du pouvoir d'achat. *Kravis et Lipsey (1982)* ont trouvé une relation positive entre la taille du marché dans les pays d'accueil et la décision d'implantation des multinationales américaines. Les données des variables EXPOH, EXPOHH, PIBH, PIBHH, TCPIB pour les années 1990 à 2014 sont toutes calculées à partir des Tableaux Entrées Sorties (TES) des années 1990 à 2014 publiés par L'office National Des Statistiques (ONS) sur son site [www.ons.dz](http://www.ons.dz).

L'investissement domestique, (noté par la variable INVD), représente le total des investissements effectués à l'intérieur d'un pays excluant les investissements directs étrangers. Pour notre modèle, on a utilisé la FBCF (formation brute de capital fixe) constituée par les acquisitions moins cessions d'actifs fixes réalisées par les producteurs résidents où les actifs fixes sont les actifs corporels ou incorporels issus de processus de production et utilisés de façon répétée ou continue dans d'autres processus de production pendant au moins un an<sup>6</sup>, auxquels on a ajouté le stock de variation. Les données sont également tirées à partir des TES

---

<sup>5</sup> [www.banquemonde.org](http://www.banquemonde.org)

<sup>6</sup> [www.insee.fr/](http://www.insee.fr/) (Institut national de la statistique et des études économiques)

de 1990 à 2014 de la base de données de l'ONS. Les valeurs numériques des variables sont données dans le tableau suivant :

**Tableau 7 : Valeurs des variables prises dans le Modèle (Milliards de DA)**

Années	IDE	PIBH	PIBHH	INVD	EXPOH	EXPOHH	TcPIB
1990	3000838.4	125.2	410.2	177.888	120.1	5	0.8
1991	214966530.42	236.3	526.4	316.968	226.9	-11	-1.2
1992	655200000	250.5	671.3	360.764	237.8	8.1	1.8
1993	655200000	247.4	763.7	348.34	228.1	15.2	-2.1
1994	655200000	327.3	960.6	526.698	311.4	22.3	-0.9
1995	655200000	504	1487	553.892	473.1	30.2	3.8
1996	14782500000	778	1792	645.775	683.1	43.5	4.1
1997	15004600000	872	1908	647.5	760.1	72.1	1.1
1998	15004600000	638.2	1965.3	774	764.4	85.1	5.1
1999	35631684000	890.9	2311	860	811.2	100.3	3.2
2000	19411812000	1616.3	2464	918.5	1611	137	2.2
2001	21080326000	1443.9	2817	1169.3	1433	117.9	2.7
2002	85552038000	1461.3	3069	1355.2	1445	160.8	4.1
2003	84859200000	1868.9	3391	1526.9	1848	162.1	6.8
2004	49042043000	2319.8	3808	1953	2277.7	185.2	4.3
2005	66195414000	3352.9	4103	2396.5	3355	214.7	5.1
2006	84711680000	3885.2	4619.4	2575.6	3882	267.7	2
2007	133748650000	4089	5263.6	3224.9	4121.8	280.5	3
2008	116873974857	5001.5	6046.1	4154.6	4954	344	2.4
2009	170401242256	3192.7	6858.9	4735.9	3225.6	300.2	2.4
2010	207820510382	4180	7811.2	4969.1	4220.1	390	3.6
2011	171100113891	5242	9346	5504.9	5223.8	434.8	2.8
2012	187545519993	5536	10672.3	5938.4	5527.7	452	3.3
2013	116341206206	4968	11675.8	7220.7	5057.5	471.3	2.8
2014	134078653552	4657	12547.3	7846.7	4709.6	543	4.1

Source : Compilé à Partir des Données de la BM et de L'ONS

## Section 2. Estimation du modèle et résultats

### 2.1. L'équation à estimer

La régression est une des méthodes les plus appliquées en statistique pour l'analyse de données quantitatives. Elle est utilisée pour établir une liaison entre les variables quantitatives, sous la forme d'un modèle. Dans le cas où on s'intéresse à la relation entre deux variables, on parlera de régression simple en exprimant une variable en fonction de l'autre. Si la relation porte entre une variable et plusieurs autres variables, on parlera de régression multiple. La mise en œuvre d'une régression impose l'existence d'une relation de cause à

effet entre les variables prises en compte dans le modèle. Dans notre cas, on utilisera un modèle multiplicatif de la forme de la fonction de production de Cobb Douglas de plusieurs variables explicatives.

Le modèle retenu s'écrit de la manière suivante :

$$IDE = A(EXPOH)^{\alpha_1} * (EXPOHH)^{\alpha_2} * (PIBH)^{\alpha_3} * (PIBHH)^{\alpha_4} * (TCPIB)^{\alpha_5} * (INVD)^{\alpha_6}$$

(Equation 1)

Où :

A est une constante positive et  $\alpha_i$  : Elasticité des IDE par rapport à la  $i^{eme}$  variable.

Pour rendre ce modèle linéaire, on va passer à la forme logarithmique en prenant le logarithme décimal des variables pour obtenir la relation ci-dessous :

$$\text{Log}(IDE) = C + \alpha_1 \log(EXPOH) + \alpha_2 \log(EXPOHH) + \alpha_3 \log(PIBH) + \alpha_4 \log(PIBHH) + \alpha_5 \log(TCPIB) + \alpha_6 \log(INVD) + U$$

(Equation 2)

Où :

Log : Logarithme décimal,

$\alpha_1, \alpha_2, \alpha_3, \alpha_4, \alpha_5, \alpha_6$  sont les paramètres du modèle à estimer,

C : est une constante et elle est à estimer,

EXPOH : Les exportations d'hydrocarbures,

EXPOHH : Les exportations hors hydrocarbures,

PIBH : Le produit intérieur brut d'hydrocarbures,

PIBHH : Le produit intérieur brut hors hydrocarbures,

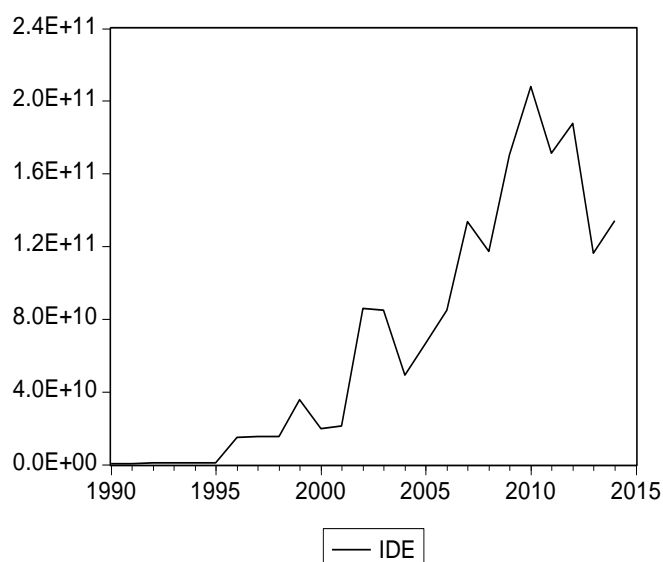
TCPIB : Le taux de croissance du PIB,

INVD : Les investissements domestiques (appréciés par la variation du stock de la formation brute de capital et de la variation des stocks).

U : Les erreurs du modèle (Erreurs de spécification, d'observation... etc).

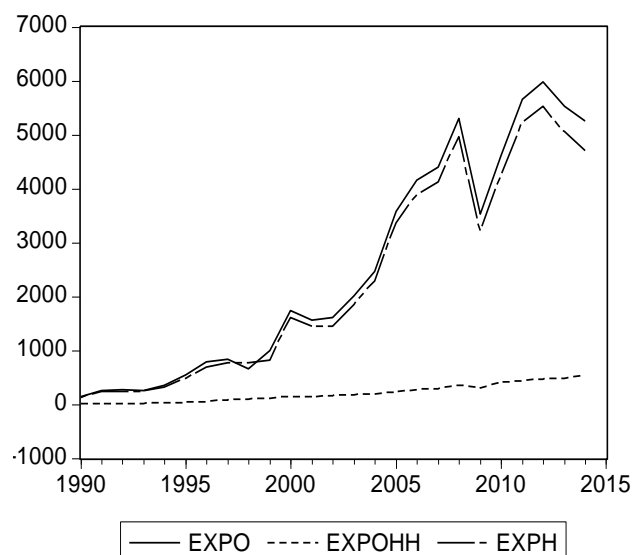
## 2.2. Technique d'estimation

Les séries: IDE, EXPOH, EXPOHH, PIBH, PIBHH, TCPIB, INVD sont représentées respectivement par les graphiques 1, 2, 3, 4 et 5.



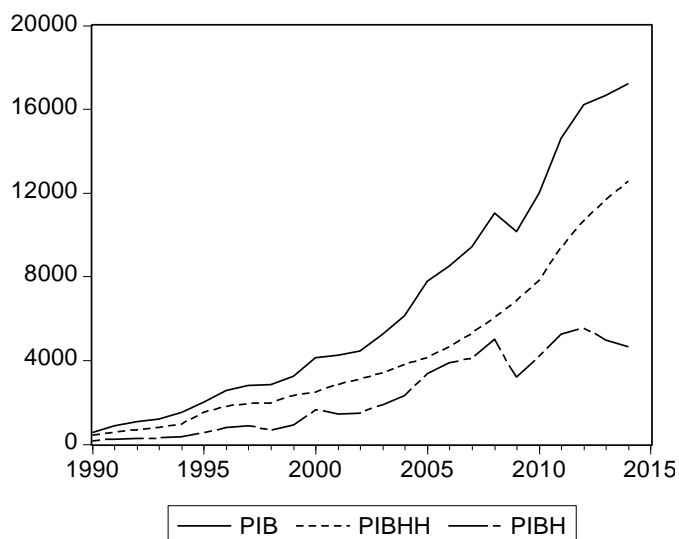
**Graphique 01 : Evolution des flux d'IDE entrant dans l'économie algérienne**

Le graphique 1 montre que la variable IDE enregistre une tendance à la hausse depuis 1990. À partir de 1995, le graphe est marqué par la reprise des flux d'investissements qui résultent principalement de la détérioration de l'économie induite notamment par la baisse du prix du pétrole. Ainsi, la mise en place de réformes macroéconomiques viables a favorisé le désengagement progressif de l'État dans certains secteurs clefs de l'économie nationale et a permis l'émergence d'un secteur privé dont le poids s'est rapidement accru dans l'économie. L'ordonnance de 2001 et la création de l'ANDI ont été des étapes décisives dans l'amélioration du cadre de l'investissement et la mise en valeur des potentialités dont dispose le pays. La mise en place d'un programme de soutien à la relance économique (PSRE) sur 4 ans a donné des résultats encourageants et, à partir de 2005, les IDE augmentent pour atteindre leur pic en 2010, suite à l'accord d'association entre l'Algérie et l'UE entré en vigueur en septembre 2005. Cet accord constitue le cadre de la coopération entre l'UE et l'Algérie, dans les domaines politiques, économiques, scientifiques et culturels.



**Graphique 02 : Evolution des exportations**

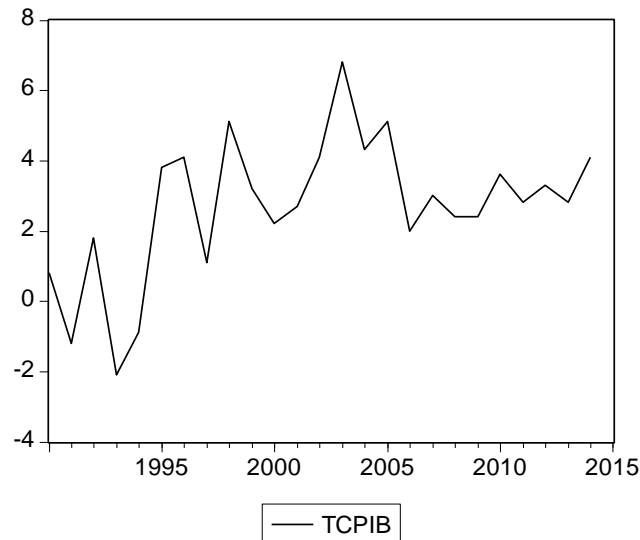
Le graphique 2 représente le total des exportations en Algérie, aussi bien d'hydrocarbures que hors hydrocarbures. On remarque que les exportations hors hydrocarbures ne décollent pas. Elles restent relativement marginales, tandis que les exportations d'hydrocarbures ont connu une croissance très importante depuis 1990. C'est d'ailleurs la principale caractéristique de l'économie algérienne.



**Graphique 03 : évolution du PIB**

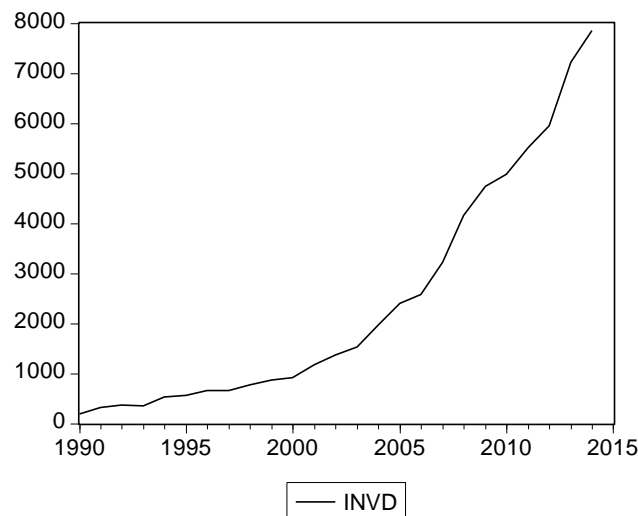
L'analyse du graphique 3 montre que, depuis le début des années 1990, le PIB total ainsi que le PIB d'hydrocarbures connaissent une évolution rapide avec un seul recul en 2009 dû aux fluctuations des prix du pétrole.





**Graphique 04 : Evolution du taux de croissance**

Le graphique 4 représente globalement une tendance du taux de croissance du produit intérieur brut à la hausse de 1990 jusqu'en 2003, puis une baisse pour atteindre 4,1% en 2014. Cette fluctuation est liée à l'ouverture du marché algérien.



**Graphique 05 : Evolution des investissements domestiques**

Le graphique 5 montre une tendance globale à la hausse depuis 1990 de l'investissement domestique. Cette augmentation est due à la multiplication des projets de développement dans les secteurs des transports, des télécommunications et la construction de nouvelles infrastructures.

Nous avons estimé le modèle suivant :

$$\text{Log(IDE)} = C + \alpha_1 \log(\text{EXPOH}) + \alpha_2 \log(\text{EXPOHH}) + \alpha_3 \log(\text{PIBH}) + \alpha_4 \log(\text{PIBHH}) + \alpha_5 \log(\text{TCPIB}) + \alpha_6 \log(\text{INVD}) + U \quad (\text{Equation 3})$$

Les résultats de l'estimation sous Eviews sont récapitulés dans le tableau suivant :

**Tableau 8** : Résultats de l'estimation économétrique.

Dependent Variable: LOG(IDE)				
Method: Least Squares				
Date: 05/23/16 Time: 14:00				
Sample(adjusted): 1990 2014				
Included observations: 22				
Excluded observations: 3 after adjusting endpoints				
Variable	Coefficien t	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	23.88406	9.059386	2.636389	0.0187
LOG(EXPOHH)	3.112942	1.275938	2.439728	0.0276
LOG(EXPOH)	-7.570295	4.531431	-1.670619	0.1155
LOG(PIBH)	7.205456	3.974653	1.812851	0.0899
LOG(PIBHH)	-2.737743	2.634434	-1.039215	0.3152
LOG(INVD)	1.156678	1.871999	0.617884	0.5459
LOG(TCPIB)	1.082439	0.483535	2.238594	0.0408
R-squared	0.914010	Mean dependent var	24.02422	
Adjusted R-squared	0.879615	S.D. dependent var	2.592071	
S.E. of regression	0.899360	Akaike info criterion	2.879106	
Sum squared resid	12.13274	Schwarz criterion	3.226256	
Log likelihood	-24.67016	F-statistic	26.57330	
Durbin-Watson stat	0.686216	Prob(F-statistic)	0.000000	

Source : Obtenu par nous même sous Eviews.

Pour savoir si notre modèle est bien spécifié, nous allons nous référer à quelques critères. Le coefficient de détermination  $R^2$  fait partie d'un des critères utilisés pour analyser le niveau de spécification d'un modèle, et plus notre coefficient est proche de 1, plus notre modèle semble être bien spécifié, et plus notre ajustement est meilleur. Dans notre cas, le  $R^2$  est égale à 0.91 (proche de 1). Ainsi, notre modèle semble bien spécifié. Cependant d'autres points restent à vérifier. La P-value est la probabilité que les variables considérées ne soient pas liées significativement, ou que les moyennes des coefficients appropriés des variables ne diffèrent pas significativement de zéro. Pour cela, il suffit de comparer la valeur de la probabilité calculée pour chaque variable explicative avec le seuil de 5%. Si cette probabilité est supérieure au seuil de signification de 5%, alors le coefficient de cette variable peut être égal à Zéro. Cette variable est non significative et doit être retiré du modèle. Si cette probabilité est inférieure au seuil de signification de 5%, alors la variable correspondante est significative et son coefficient respectif est différent de zéro. Dans ce cas, le tableau précédent montre que seuls les coefficients des variables LOG(EXPOHH) et de LOG(TCPIB) ainsi que la constante sont significatives.

Ainsi, le modèle estimé qui peut être retenu est donné par :

$$\text{Log(IDE)} = 23.88406 + 3.112942 \text{ LOG(EXPOHH)} + 1.082439 \text{ LOG(TCPIB)} \quad (\text{Equation 4})$$

Dans ce modèle, nous remarquons que les seules variables explicatives retenues sont les exportations hors hydrocarbures et le taux de croissance du PIB. Cependant, la valeur du test de Durban Watson donne une valeur de 0.686216. Cette valeur suggère une régression fallacieuse et que les erreurs des résidus sont corrélées entre elles. Nous devons passer à l'étape de stationnarité des séries pour voir de quel ordre est le schéma de stationnarité à retenir. Nous avons appliqué cette procédure à chacune des séries pour voir si elles sont stationnaires ou pas. Les résultats sont donnés dans le tableau suivant :

**Tableau 9:** Stationnarité et Non stationnarité des séries

IDE	I (0)	Stationnaire
EXPOH	I (1)	Stationnaire
EXPOHH	I (0)	Non Stationnaire
PIBH	I (1)	Non stationnaire
PIBHH	I (1)	Non stationnaire
INVD	I (1)	Non stationnaire
TCPIB	I (0)	Stationnaire

Source : Obtenu par nous même sous le logiciel E views.

Des résultats de ce tableau, nous voyons que les séries IDE, EXPOHH et TCPIB sont stationnaires d'ordre zéro. Toutes les autres séries sont non stationnaires. Pour ces variables, le processus nous donne un processus d'ordre 1. Cela veut dire que, pour ces dernières variables, nous devons considérer comme variables explicatives le taux de variation de ces variables qui sont eux stationnaires. Ainsi, nous devons estimer le modèle sous la forme suivante :

$$\text{LOG(IDE)} = C + a_1 D(\text{LOG(EXPOH)}) + a_2 \text{ LOG(EXPOHH)} + a_3 D(\text{LOG(PIBH)}) + a_4 D(\text{LOG(PIBH)}) + a_5 D(\text{LOG(PIBHH)}) + a_6 D(\text{LOG(PIBHH)}) + a_7 D(\text{LOG(INVD)}) + a_8 \text{ TCPIB} \quad (\text{Equation 5})$$

D est un opérateur signifiant qu'il faut prendre le taux de variation de la variable considérée. Nous avons considéré la variable TCPIB au lieu de son Log à cause de certaines valeurs négatives de la variable TCPIB après le processus qui permet de la rendre stationnaire. Ainsi, Les résultats de l'estimation sous Eviews pour ce modèle donnent le tableau suivant.

**Tableau 10** : Estimation du modèle avec les variables stationnaires

Dependent Variable: LOG(IDE)				
Method: Least Squares				
Date: 05/23/16 Time: 14:17				
Sample(adjusted): 1992 2014				
Included observations: 23 after adjusting endpoints				
Variable	Coefficien	Std. Error	t-Statistic	Prob.
	t			
C	17.91600	0.649193	27.59734	0.0000
D(LOG(EXPOH))	-3.594875	1.270665	-2.829130	0.0121
LOG(EXOPHH)	1.305091	0.113977	11.45044	0.0000
D(LOG(PIBH))	3.071822	1.208655	2.541520	0.0218
D(LOG(PIBHH))	-4.550428	1.551754	-2.932441	0.0098
D(LOG(INVD))	-0.050487	1.065655	-0.047377	0.9628
TCPIB	0.177027	0.063353	2.794297	0.0130
R-squared	0.956590	Mean dependent var	24.09649	
Adjusted R-squared	0.940312	S.D. dependent var	1.973915	
S.E. of regression	0.482251	Akaike info criterion	1.625084	
Sum squared resid	3.721049	Schwarz criterion	1.970669	
Log likelihood	-11.68847	F-statistic	58.76367	
Durbin-Watson stat	1.225350	Prob(F-statistic)	0.000000	

Source : Obtenu par nous même sous Eviews

La nouvelle équation du modèle est:

$$\text{Log(IDE)} = 17,91 - 3,59 \text{ Log(EXOPH)} + 1,3 \text{ Log(EXOPHH)} + 3,07 \text{ Log(PIBH)} - 4,55 \text{ Log(PIBHH)} - 0,05 \text{ Log(INVD)} + 0,17\text{TCPIB} \quad (\text{Equation 6})$$

Remarquons que notre modèle reste bien spécifié avec un coefficient de détermination  $R^2$  égale à 95%. Tous les coefficients des variables sont significatifs au seuil de 5%, à l'exception de celle relative aux investissements domestiques. Cela signifie que tout le programme d'investissement public pour mettre à niveau les différentes infrastructures n'a pas réellement d'impact sur le niveau des investissements directs étrangers dans l'économie Algérienne. Il faut peut être revoir le climat des affaires en Algérie et donner plus de visibilité aux textes de lois liés à l'attractivité des investissements. La suppression du logarithme dans

la variable TCPIB est due à la présence de données négatives comme dit plus haut. Nous avons refait l'estimation sans la variable liée aux investissements domestiques.

Le tableau ci-dessous présente les résultats des séries, après avoir procédé à l'élimination des variables non significatives.

**Tableau 11** : Estimation du Modèle sans la variable INVD

Dependent Variable: LOG(IDE)				
Method: Least Squares				
Date: 05/23/16 Time: 14:21				
Sample(adjusted): 1992 2014				
Included observations: 23 after adjusting endpoints				
Variable	Coefficien	Std. Error	t-Statistic	Prob.
	t			
C	17.91139	0.622738	28.76230	0.0000
D(LOG(EXPOH))	-3.604476	1.217034	-2.961688	0.0087
LOG(EXPOHH)	1.304834	0.110457	11.81308	0.0000
D(LOG(PIBH))	3.081720	1.155000	2.668155	0.0162
D(LOG(PIBHH))	-4.557865	1.497807	-3.043026	0.0073
TCPIB	0.176969	0.061454	2.879688	0.0104
R-squared	0.956584	Mean dependent var		24.09649
Adjusted R-squared	0.943815	S.D. dependent var		1.973915
S.E. of regression	0.467885	Akaike info criterion		1.538268
Sum squared resid	3.721571	Schwarz criterion		1.834484
Log likelihood	-11.69008	F-statistic		74.91269
Durbin-Watson stat	1.215938	Prob(F-statistic)		0.000000

Source : Obtenu par nous même sous Eviews

L'équation suivante résulte des calculs de ce tableau.

$$\text{Log(IDE)} = 17,91 - 3,6 \text{ D(Log(EXOPH))} + 1,3 \text{ Log(EXOPHH)} + 3,08\text{D(Log(PIBH))} - 4,55 \text{ D(Log(PIBHH))} + 0,17 \text{ TCPIB} \quad (\text{Equation 7})$$

Selon cette relation, les IDE, les EXPOH, les EXPOHH, le PIBH, le PIBHH, et le TCPIB sont effectivement Cointégrés. Tous les coefficients estimés sont significatifs au seuil de signification de 5%. Les coefficients des EXPOHH, PIBH, et TCPIB sont de signe positif et significativement différents de zéro (les paramètres de cointégration sont respectivement égaux à 1,304834, 3,081720 et 0,176969) alors que les coefficients des deux variables EXPOH et PIBHH sont de signe négatif (les paramètres de cointégration de ces variables sont respectivement de 3,604476 et 4,557865). Le test de Durbin Watson donne une valeur de 1,21 qui peut signifier que le model est acceptable avec un  $R^2 = 95,65\%$ . Avant d'interpréter

les résultats de ce modèle, on doit vérifier que les résidus sont stationnaires en utilisant le test de Dickey Fuller augmenté (Augmented Dickey-Fuller Test) et le test de Jarque et Berra relatif au test de normalité de la distribution des résidus.

Le tableau suivant récapitule les résultats du test de stationnarité des résidus :

**Tableau 12 : Test de stationnarité des résidus**

ADF Test Statistic	-2.887262	1% Critical Value*	-2.6756	
		5% Critical Value	-1.9574	
		10% Critical Value	-1.6238	
*MacKinnon critical values for rejection of hypothesis of a unit root.				
Augmented Dickey-Fuller Test Equation				
Dependent Variable: D(Z)				
Method: Least Squares				
Date: 05/23/16 Time: 14:26				
Sample(adjusted): 1993 2014				
Included observations: 22 after adjusting endpoints				
Variable	Coefficien	Std. Error	t-Statistic	
		t	Prob.	
Z(-1)	-0.678033	0.234836	-2.887262	0.0088
R-squared	0.269786	Mean dependent var	-	
			0.063638	
Adjusted R-squared	0.269786	S.D. dependent var	0.459612	
S.E. of regression	0.392750	Akaike info criterion	1.013103	
Sum squared resid	3.239306	Schwarz criterion	1.062696	
Log likelihood	-10.14413	Durbin-Watson stat	1.583326	

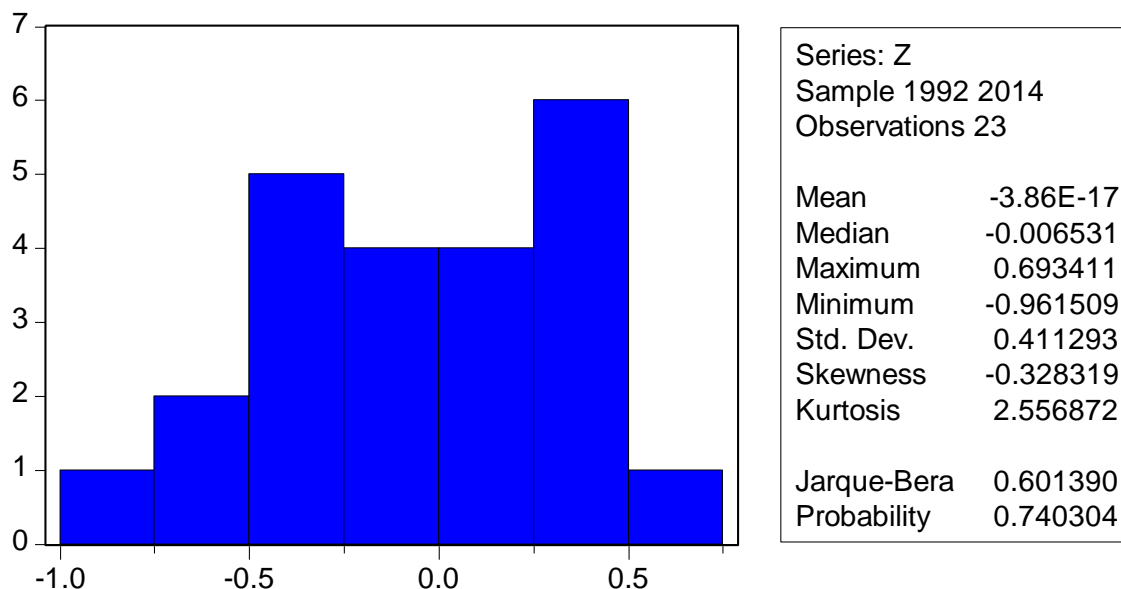
Source : Obtenu par nous même sous Eviews

Ce tableau montre que le test de Dickey Fuller Augmenté est significatif au seuil de signification de 1%. Les résidus sont stationnaires. Le Test de JARQUE-BERRA fondé sur l'asymétrie et l'aplatissement de la série permet de vérifier si la série est distribuée selon une loi normale.

Dans le graphique suivant et dans la partie droite, nous avons les trois statistiques : Skewness, Kurtosis et Jarque-Bera. Le Jarque-Bera a une probabilité de 0,740304 qui est supérieure à 5%. Ce qui veut dire que nous allons accepter l'hypothèse nulle de normalité des termes d'erreurs ou résidus. Le Skewness est une mesure de l'asymétrie de la distribution de la série autour de sa moyenne. Pour une loi normale, le coefficient de skewness -ou coefficient d'asymétrie- est égale à zéro et le moment est d'ordre 3.

Le skewness négatif (-0.328319) signifie que la distribution à une queue allongée vers la gauche. Le Kurtosis mesure le caractère pointu ou plat de la distribution de la série. Le coefficient de kurtosis -ou coefficient d'aplatissement- vaut 3 et le moment de kurtosis est d'ordre 4. La statistique de Kurtosis, égale à 2.55, est inférieure à 3, la distribution est dite écrasée. Dans la partie gauche du graphique, nous avons un graphe en forme de cloche très proche de celui de la loi normale. Ces tests montrent que le modèle estimé par l'équation 7 est le modèle à retenir.

**Graphique 6 : Test de Normalité des résidus**



Reprenons l'équation 7 qui donne le modèle retenu pour interpréter les résultats de l'Estimation. Nous avons :

$$\text{Log(IDE)} = 17,91 - 3,6 \text{ D(Log(EXOPH))} + 1,3 \text{ Log(EXOPHH)} + 3,08\text{D(Log(PIBH))} \\ - 4,55 \text{ D(Log(PIBHH))} + 0,17 \text{ TCPIB} \quad (\text{Equation 7})$$

La valeur -3,6 représente l'élasticité des IDE par rapport au taux d'accroissement des exportations des hydrocarbures. Pour une unité de variation de ce taux d'accroissement des exportations des hydrocarbures, le taux d'accroissement des IDE diminue de -3,6 unités. Cela peut vouloir signifier que les revenus générés par ces exportations (qui sont considérables à partir de 1999) influent négativement et de façon considérable sur l'attraction des IDE dans

l'économie Algérienne. Ce résultat conforte l'idée assez répandue chez les décideurs qu'ils n'ont pas à changer le climat des affaires en Algérie. Par ailleurs, le cinquième coefficient ( $-4,55$ ) est beaucoup plus difficile à interpréter. Il signifie, d'après les calculs, qu'une variation d'une unité du taux d'accroissement du produit intérieur brut hors hydrocarbures induit une diminution de 4,55 du taux d'accroissement des IDE. Cela peut être expliqué par le fait que la grande partie des IDE s'est faite au niveau du secteur des hydrocarbures à travers des partenariats avec Sonatrach. Le troisième coefficient ( $+1,3$ ) donne l'élasticité des IDE par rapport aux exportations hors hydrocarbures. Cela signifie qu'une augmentation d'une unité du taux de variation des exportations hors hydrocarbures induit une augmentation de 1,3 unité du taux de variation des IDE. Le quatrième coefficient ( $+3,08$ ) donne une estimation de l'élasticité des IDE par rapport au d'accroissement du Produit Intérieur Brut généré par le secteur des Hydrocarbures. Cela signifie qu'une augmentation d'une unité du taux d'accroissement du Produit intérieur Brut des hydrocarbures implique une augmentation de plus de trois unités dans le taux d'accroissement des IDE. Le dernier coefficient ( $0,17$ ) que le taux de croissance du PIB a une influence positive sur les IDE mais cette influence est négligeable.

## Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons examiné sur le plan économétrique les liens de causalités entre les investissements directs étrangers et certaines variables macroéconomiques. Les résultats obtenus montrent que :

1. Les Investissements domestiques n'ont aucune influence sur l'attraction des IDE dans l'économie algérienne durant la période concernée. Pourtant, le pays a lancé et financé plusieurs plans d'investissements depuis 2000. Certains n'ont pas encore montré les résultats attendus par ces plans au niveau de l'attraction des IDE.
2. Les Taux d'accroissements des variations des exportations d'hydrocarbures et des taux de variation des variations du PIB hors hydrocarbures ont une influence négative sur les variations des IDE.
3. Les taux d'accroissement des variations du PIBH et exportations hors hydrocarbures ont une influence positive sur les variations des investissements directs étrangers.
4. Le taux de croissance du PIB n'a qu'une influence négligeable sur le taux de croissance des investissements directs étrangers.



## CONCLUSION GENERALE

Au cours de ces dernières décennies, l'Algérie s'est engagée dans une concurrence pour l'attractivité des IDE. Pour cela, dès le début des années 90, une politique de réformes structurelles a été adoptée par le pays. Dans ce cadre, notre travail nous a permis d'évaluer l'impact de certaines variables économiques sur les investissements directs étrangers.

Deux étapes principales ont caractérisé les politiques d'attractivité de l'investissement direct étranger. Depuis le début des années 1990, l'économie du pays s'est caractérisée par une politique de plus en plus soutenue d'ouverture à l'IDE. Le changement de la constitution en 1989 a permis la transition d'une économie vers une économie de marché. Plusieurs réformes économiques ont été introduites pour assurer cette transition. Dans ce cadre, les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et du tourisme n'ont pas tellement bénéficié d'un flux d'IDE. Par contre, le secteur des services a pu enregistrer un flux croissant d'IDE, surtout dans le secteur de la banque et des télécommunications suite à l'ouverture économique et de nouvelles règles d'organisation qui ont favorisé l'entrée des IDE et développé l'activité économique.

L'Algérie n'autorisait pas, avant 1992, les sociétés étrangères à produire directement pour leur propre compte mais elles pouvaient cependant bénéficier de contrats de partage de production ou autres contrats de prestation de service avec Sonatrach. Les IDE ont connu une expansion importante dans le secteur des hydrocarbures dès 1993. L'ordonnance de 2001 élargit le champ d'intervention de l'investissement privé national et étranger à certains secteurs qui étaient exclusivement réservés à l'État et organise le cadre juridique des privatisations. Elle reconnaît le principe de la liberté d'investir. Cette liberté est cependant limitée aux activités non réglementées, c'est-à-dire celles qui ne sont pas soumises à une réglementation spéciale ou au régime de l'autorisation préalable (hydrocarbures, création d'institutions financières ou compagnies d'assurance).

Ces réformes ont alors permis d'améliorer certaines performances en termes de croissance du produit intérieur brut, de technologie et du développement d'un secteur privé plus dynamique, entraînant un plus grand flux entrant de capitaux étrangers.

Pour répondre à la seconde question, à savoir, l'impact de la diversification des exportations et de la nature du PIB sur les investissements directs étrangers, nous avons fait

une analyse basée sur une démarche économétrique qui analyse les liens existant entre les IDE et quelques variables macroéconomiques. La période d'étude concerne la période allant de 1990 à 2014. L'étude nous a permis de tirer la conclusion, qu'au delà du cadre juridique mis en place en Algérie, les IDE ne sont pas influencés par le poids des investissements domestiques. Les Taux d'accroissements des variations des exportations d'hydrocarbures et des taux de variation des variations du PIB hors hydrocarbures ont une influence négative sur les variations des IDE. Les taux d'accroissement des variations du PIBH et exportations hors hydrocarbures ont une influence positive sur les variations des investissements directs étrangers. Le taux de croissance du PIB n'a qu'une influence négligeable sur le taux de croissance des investissements directs étrangers.

Ces résultats montrent que l'Algérie doit améliorer son climat des affaires et donner plus de visibilité à sa politique économique. Elle ne peut d'un instant à l'autre revoir les lois et les règles régissant l'économie en fonction des aléas.

## BIBLIOGRAPHIE

### Ouvrages

Andrew Harrison, Ertugrul Dalkiran, Ena Elsey, « Business international et mondialisation: vers une nouvelle Europe », De Boeck Supérieur, 2004.

Bernard Morel, « Rôle des entreprises multinationales dans la concurrence des territoires », *Rives nord-méditerranéennes*, 2001.

CHARLES BOHAN, « Les stratégies des firmes multinationales de l'automobile dans l'Europe élargie : le modèle centre périphérie à l'épreuve » Géocarrefour, 2009.

Michalet, C-A, « Qu'est ce que la mondialisation ? », La Découverte, 2004.

Patrick Ternaux, « Mutations des marchés du travail et régulation des territoires », *Espaces et sociétés*, 2006.

S. d' Agostino, M. Montoussé, A. Chaffel, J-M Huart, « 100 fiches pour comprendre la mondialisation », Bréal éditions, 2006.

Tersen.D et Bricourt J-L, « Investissement international », Armand colin, 1996.

Ulrike Mayrhofer, « Management stratégique », Editions Bréal, 2007.

### Articles

Ahmed Reda BOUDIAF, Le Cadre juridique de l'investissement étranger en Algérie, 2010, N°1, Scp d'Avocats

Direction des affaires financières et des entreprises, 2008, « Questionnaire sur les défis que doivent relever les jeunes autorités de la concurrence », Forum mondial sur la concurrence.

Institut de recherche en propriété intellectuelle HENRI-DESBOIS, Avril 2009, La propriété intellectuelle en Algérie : Une protection à l'épreuve de la réalité.

Mohamed BOUHEZZA, LA privatisation de l'entreprise publique algérienne et le rôle de l'Etat dans ce processus, 2004, N°3.

## **Rapports, Règlements et Lois**

Art 46 de la LFC pour 2010.

Banque Mondiale, « Doing Business 200 : comparaison des réglementations dans 181 pays ».

CNUCED, base de données FDI/TN

CNUCED, «Examen de la politique de l'investissement en Algérie », 2003.

CNUCED, « Modes de production internationale et de développement sans participation au capital », 2011.

CNUCED, « Rapport sur l'investissement dans le monde : Réformer la gouvernance de l'investissement international », Nations Unis, New York et Genève, 2015.

FMI, Manuel de la balance des paiements, 6<sup>ème</sup> édition, 2009.

KMPG Algérie, « Guide investir en Algérie », édition 2014.

KMPG Algérie, « Guide investir en Algérie », édition 2015.

OCDE, « Définition et référence de l'OCDE des investissements directs étrangers», l'observateur de l'OCDE, Paris, 1997.

Programme MEDA 2 de l'Union Européenne pour les pays du Sud et Sud est de la Méditerranée, «évaluation de l'état d'exécution de l'Accord de l'association Algérie-UE », 2009.

Rapport de la Banque mondiale 2003.

Rapport de la Banque mondiale 2004.

## **Thèses et mémoires**

Achour Tani Yamna, « L'analyse de la croissance économique en Algérie », Thèse de Doctorat en sciences économique, Option : Finances Publiques, Université de Tlemcen, 2014

Bekihal Mohamed, « Les investissements directs étrangers en Algérie : Essai d'évaluation empirique de son impact sur la croissance économique entre 1990 et 2010 », Mémoire de Magistère en économie, Université d'Oran, 2013

Hind Ouguenoue, « La politique de promotion et d'attraction de l'investissement en Algérie », Thèse de Doctorat, Economie et Finances, Université de la Sorbonne nouvelle - Paris III, 2014

Yahia Kader, Contribution à la compréhension de la logique de localisation des IDE en Algérie, Mémoire de Magistère en science économique, Université Abderrahmane mira, Béjaia, 2005

Mohamad Yasser EL HASSAN, « L'investissement direct étranger et son dynamisme pour l'économie nationale du pays d'accueil », Master décisions et organisations, 2006

Zineb El Aoumari, « Attractivité du Canada: L'investissement direct étranger et dynamique de la croissance », Mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise en économie, Université du Québec, 2009.

### **Les sites Web**

[www.oecd.org/](http://www.oecd.org/)

[www.ons.dz/](http://www.ons.dz/)

[www.bank.of.algeria.dz/](http://www.bank.of.algeria.dz/)

[www.banquemondiale.org/](http://www.banquemondiale.org/)

[www.insee.fr/](http://www.insee.fr/)

## Liste des Tableaux

<b>Tableau 1.</b> Taux de croissance du PIB, de la FBCF, des échanges commerciaux, de l'emploi et de l'IDE, à l'échelle mondiale, 2008-2016 (En pourcentage) .....	16
<b>Tableau 2.</b> Flux d'IDE, par région, 2012-2014 (En milliards de dollars et en pourcentage)..	18
<b>Tableau 3.</b> Indicateurs macroéconomiques .....	38
<b>Tableau 4.</b> Flux d'IDE dans les pays MED-11 (en millions de dollars).....	42
<b>Tableau 5.</b> Projets d'investissements étrangers (2002-2008).....	43
<b>Tableau 6.</b> Régulation de l'emploi en Algérie .....	46
<b>Tableau 7.</b> Valeurs des variables prises dans le Modèle .....	77
<b>Tableau 8.</b> Résultats de l'estimation économétrique .....	82
<b>Tableau 9.</b> Stationnarité et Non stationnarité des séries .....	83
<b>Tableau 10 :</b> Estimation du modèle avec les variables stationnaires .....	84
<b>Tableau 11 :</b> Estimation du Modèle sans la variable INVD .....	85
<b>Tableau 12 :</b> Test de stationnarité des résidus .....	86

## Liste des Figures

<b>Figure 1.</b> Entrées d'IDE, à l'échelle mondiale et par catégorie de pays, 1995-2014 (En milliards de dollars) .....	97
<b>Figure 2.</b> Entrées d'IDE: les 20 premiers pays d'accueil, 2013 et 2014 (En milliards de dollars) .....	97
<b>Figure 3.</b> Ventilation sectorielle du PIB en 2007 .....	35
<b>Figure 4.</b> Taux de croissance du PIB réel .....	98
<b>Figure 5.</b> Flux d'IDE entrant en Algérie (1970-2002) (Millions de dollars) .....	98

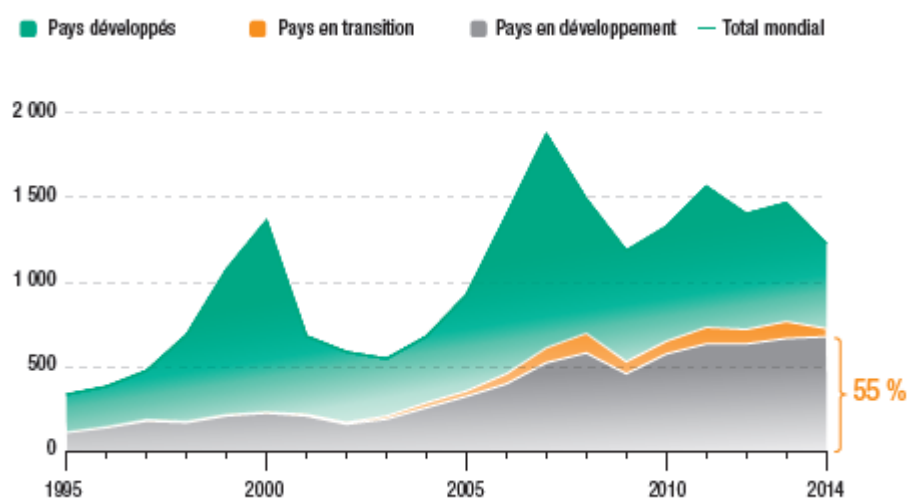
## Liste des graphes

<b>Graphique 1.</b> Evolution des flux d'IDE entrant dans l'économie algérienne .....	79
<b>Graphique 2.</b> Evolution des exportations .....	80
<b>Graphique 3.</b> Evolution du PIB .....	80
<b>Graphique 4.</b> Evolution du taux de croissance .....	81
<b>Graphique 5.</b> Evolution des investissements domestiques .....	81
<b>Graphique 6 :</b> Test de Normalité des résidus .....	87



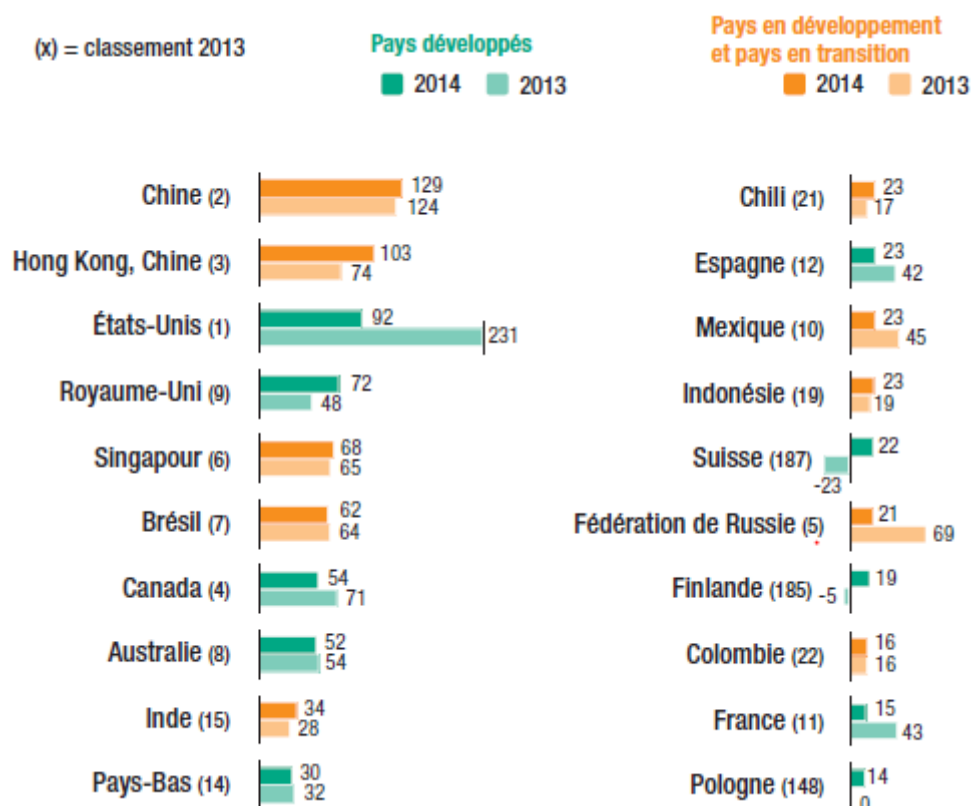
## ANNEXES 1

**Figure 1.** Entrées d'IDE, à l'échelle mondiale et par catégorie de pays, 1995-2014 (En milliards de dollars)



Source: CNUCED, World Investment Report 2015, Reforming International Investment Governance

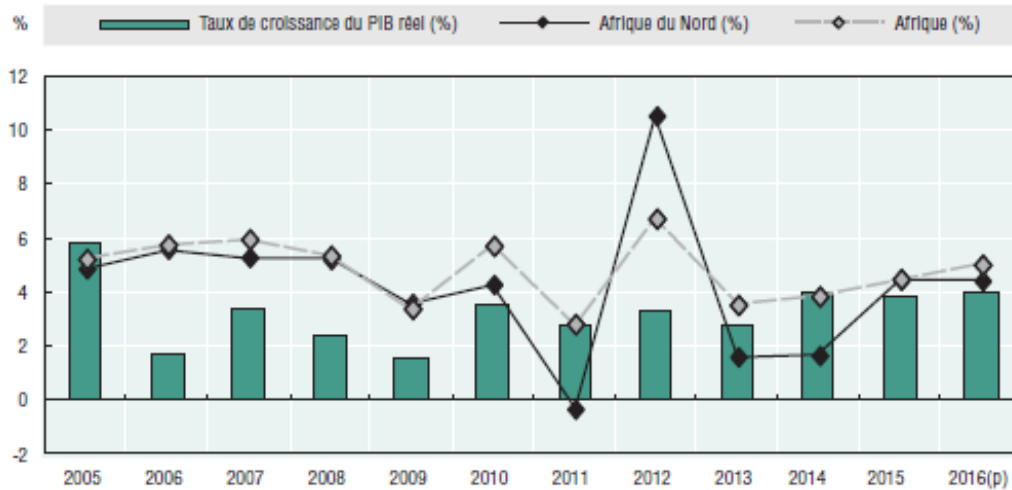
**Figure 2.** Entrées d'IDE: les 20 premiers pays d'accueil, 2013 et 2014 (En milliards de dollars)



Source: CNUCED, World Investment Report 2015, Reforming International Investment Governance

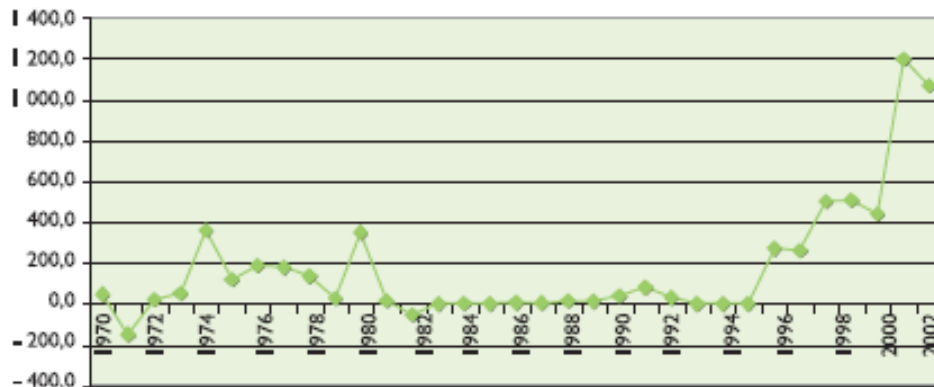
## ANNEXES 2

**Figure 4.** Taux de croissance du PIB réel



Source: BAfD, Département Statistique PEA.

**Figure 5.** Flux d'IDE entrant en Algérie (1970-2002)  
(Millions de dollars)



Source: CNUCED, base de données FDI/TNC

## RESUMÉ

Le travail analyse les liens existant entre les IDE et quelques variables macroéconomiques. La période d'étude concerne la période allant de 1990 à 2014. L'étude nous a permis de tirer la conclusion, qu'au delà du cadre juridique mis en place en Algérie, les IDE ne sont pas influencés par le poids des investissements domestiques. Les Taux d'accroissements des variations des exportations d'hydrocarbures et des taux de variation du PIB hors hydrocarbures ont une influence négative sur les variations des IDE. Les taux d'accroissement des variations du PIBH et exportations hors hydrocarbures ont une influence positive sur les variations des investissements directs étrangers. Le taux de croissance du PIB n'a qu'une influence négligeable sur le taux de croissance des investissements directs étrangers. Ces résultats montrent que l'Algérie doit améliorer son climat des affaires et donner plus de visibilité à sa politique économique. Elle ne peut d'un instant à l'autre revoir les lois et les règles régissant l'économie en fonction des aléas.

Mots clés : Investissements directs étrangers, politique économique, Attractivité, modèle économétrique.

## ملخص

تبحث هذه المذكرة على تحليل الروابط الموجودة بين الاستثمار الأجنبي المباشر وبعض المتغيرات الاقتصادية الكلية. وتغطي فترة الدراسة الفترة من عام 1990 إلى عام 2014. وسمحت لنا هذه الدراسة أن نستنتج أن وراء الإطار القانوني الذي أنشئ في الجزائر، الاستثمار الأجنبي المباشر لا يتأثر بوزن الاستثمارات المحلية. معدل التغيرات في صادرات النفط والغاز ومعدل التغيرات في الناتج المحلي الإجمالي باستثناء المحروقات لها تأثير سلبي على التغيرات في الاستثمار الأجنبي المباشر. ومعدل التغيرات في الناتج المحلي الإجمالي للمحروقات و الصادرات غير النفطية لها تأثير إيجابي على التغيرات في الاستثمار الأجنبي المباشر. معدل نمو الناتج المحلي الإجمالي له تأثير ضعيف على معدل نمو الاستثمار الأجنبي المباشر. وتشير هذه النتائج إلى أن الجزائر بحاجة إلى تحسين مناخ الأعمال، وتسهيل المزيد من الضوء على سياساتها الاقتصادية. ما في وسعها من لحظة واحدة لقوانين وقواعد المراجعة الأخرى التي تحكم الاقتصاد من حيث المخاطر.

كلمات البحث: الاستثمار الأجنبي المباشر ، والسياسة الاقتصادية ، جاذبية ، نموذج اقتصادي قياسي .

## **ABSTACT**

The work analyses links existing between FDI and some macroeconomic variables. The period of study concerns the period going from 1990 till 2014. Study allowed us to draw conclusion that beyond the legal framework set up in Algeria, FDI are not influenced by the weight of domestic investments. The rates of increases of the variations of export of hydrocarbons and the rates of variation of the GDP except hydrocarbons have a negative influence on the variations of FDI. The rates of increase of the variations of GDPH and export except hydrocarbons have a positive influence on the variations of the foreign direct investments. The growth rate of the GDP has only one negligible influence on the growth rate of the foreign direct investments. These results show that Algeria must improve its climate of business and give more visibility to its economic policy. It cannot from one moment to another re-examine the laws and the rules governing the economy according to the risks.

Keywords: Foreign direct investment, economic policy, Attractiveness , econometric model